PROGRÈS
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION
2001–2002

Septième rapport annuel
du Comité de coordination
sur la prévention
de la pollution

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002 : Rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Des exemplaires du présent document sont disponibles auprès de :

L'informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Téléphone : 1 800 668-6767
Télécopieur : (819) 953-2225
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Ce document est également disponible par la Voie verte d'Environnement Canada à :
http://www.ec.gc.ca/p2progress

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Comité de coordination de prévention de la pollution
Progrès en matière de prévention de la pollution, 2001–2002 : septième rapport annuel

Annuel.
Publ. aussi en anglais sous le titre : *Progress in pollution prevention.*

ISBN 0-662-88378-0
N° de cat. En40-11/38-2003F

1. Canada. Comité de coordination de la prévention de la pollution – Périodiques.
2. Pollution – Prévention – Politique gouvernementale – Canada – Périodiques.
3. Environnement – Politique gouvernementale – Canada – Périodiques.
4. Environnement – Protection – Canada – Périodiques.
I. Titre.

HC120.C32 2003 363.7'00971

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Environnement Canada) 2002

104-01551/

PROGRÈS

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION 2001–2002

Canada

Table des matières

Septième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Message du ministre de l'Environnement 3

Sommaire 4

Section 1 : Le cadre de prévention de la pollution 6

- La prévention de la pollution et ses liens avec les autres concepts environnementaux 6
- La stratégie fédérale de prévention de la pollution 7
- Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution 8
- Engagement national pour la prévention de la pollution 8

Section 2A : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral 10

- Programmes nationaux 10
- Opérations gouvernementales 13

Section 2B : Progrès réalisés avec les autres gouvernements 24

- Partenaires nationaux 24
- Partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux 25
- Initiatives régionales 25
- Partenariats avec les Autochtones 26

Section 2C : Progrès réalisés avec le secteur privé 28

- Prévention de la pollution industrielle 28
- Initiatives sectorielles 29
- Formation et sensibilisation 35
- Petites et moyennes entreprises 35
- Recherche et développement 36

Section 2D : Progrès réalisés avec la population canadienne 40

- Activités dirigées par des citoyens 40
- Campagnes de sensibilisation publique 42
- Accès à l'information 42
- Lutte aux changements climatiques 43
- Mise à contribution de la jeunesse 44

Section 2E : Progrès réalisés avec la communauté internationale 46

- Accords internationaux et transfert technologique 46
- Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud 47
- Asie et Afrique 47

Section 3 : Tendances et possibilités futures 50

Annexe I :

- Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution (2001–2002) 52

Annexe II :

- Ministères et organismes fédéraux ayant contribué au rapport Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002 53

Remerciements 54

Message du ministre de l'Environnement

J'ai le plaisir de présenter le septième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution (C2P2) du gouvernement du Canada, intitulé *Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002*.

Prévenir la pollution, c'est éviter de créer des polluants au lieu de s'efforcer de les gérer après coup. Ce virage fondamental est non seulement une judicieuse stratégie environnementale, mais aussi une saine pratique commerciale.

En 1995, le gouvernement du Canada a adopté « *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre* », qui l'engage à faire preuve d'une amélioration continue dans la prévention de la pollution, comme moyen de concrétiser le développement durable. Cette stratégie soulignait également la nécessité, pour les gouvernements, les entreprises, les collectivités ou les citoyens, d'intégrer la prévention de la pollution à nos choix et à nos décisions de tous les jours. Alors que six ministères avaient contribué à notre premier rapport annuel, aujourd'hui vingt ministères et organismes fédéraux ont relevé le défi et font état de leurs réalisations et de leurs succès.

En avril 2002, dans la ville de Québec, j'ai eu le privilège de participer à la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution et d'assister à un exposé présenté par deux jeunes Canadiens sur l'empreinte écologique de nos choix personnels quotidiens. Cet exposé abordait les mêmes enjeux que ceux soulevés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution, et il véhiculait un message frappant de clarté et de simplicité : chaque décision, chaque choix que nous faisons comme citoyens, travailleurs ou comme leaders du milieu des affaires ou du gouvernement peut avoir une incidence sur le monde où nous vivons. Pour assurer la durabilité de l'environnement, il nous faut absolument comprendre l'impact environnemental de nos activités, et contrer cet impact par l'adoption d'une éthique de prévention.

Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002* reflète les choix et les décisions de nature environnementale effectués par les organismes et ministères du gouvernement fédéral. Il traduit également la sensibilisation croissante de ces instances quant à leur empreinte écologique. Le gouvernement du Canada est déterminé à prêcher par l'exemple en incorporant les pratiques de prévention de la pollution à ses propres opérations, en encourageant la prévention de la pollution à l'échelon national, en s'assurant que le secteur privé tienne compte de la prévention de la pollution dans ses activités, en permettant à toute la population canadienne d'avoir accès à de l'information sur la prévention de la pollution, et en participant à des initiatives internationales de prévention de la pollution.

En 2001–2002, la mise en œuvre de diverses activités a permis aux ministères fédéraux de déclarer d'impressionnantes réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'emploi de carburants de remplacement dans les parcs automobiles fédéraux, par la mise en place d'initiatives d'économie d'énergie dans les installations fédérales et par l'établissement, avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé, de programmes de partenariat tels que les EnviroClubs™, le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne ou le Toronto Region Sustainability Program. Les ministères fédéraux ont également signalé des réductions dans l'utilisation et les rejets de substances toxiques et dans la production de déchets, ainsi que des améliorations dans l'écologisation de leurs programmes. Dans certains cas, les ministères ont fait un pas de plus non seulement en appliquant les principes de prévention de la pollution à leurs propres opérations, mais aussi en revoyant et en révisant leurs politiques et programmes de façon à encourager d'autres intervenants, à l'échelle nationale et internationale, à incorporer la prévention de la pollution à leurs pratiques et activités.

L'honorable David Anderson, C.P., député
Ministre de l'Environnement

Le présent rapport fait le point sur les objectifs que le gouvernement du Canada s'est fixés en 1995. Il met en évidence la diversité des connaissances que nous avons acquises sur la prévention de la pollution et ses liens étroits avec la compétitivité économique, ce qui nous permettra à l'avenir de cheminer encore plus loin sur la voie de la prévention de la pollution. En outre, le rapport incite chacun d'entre nous à faire encore mieux. Ensemble, nous devons nous efforcer de faire preuve d'une amélioration continue au cours des années à venir. Je vous invite à me faire part de vos commentaires sur ce rapport, et sur les progrès réalisés dans la concrétisation de nos engagements touchant la prévention de la pollution.

Sommaire

La prévention de la pollution demeurera un outil privilégié pour concrétiser les objectifs fixés par le gouvernement fédéral en matière d'air pur et d'eau propre, deux secteurs prioritaires.

LE RAPPORT *PROGRÈS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION*, DE PLUS EN PLUS POPULAIRE!

Plus de 2 500 exemplaires du rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2000–2001* ont été diffusés l'an dernier. Le rapport a été distribué à plus de 25 associations industrielles et non gouvernementales, et il a été déposé sur le pupitre de tous les ministres et sous-ministres fédéraux ainsi que de tous les ministres provinciaux et territoriaux de l'Environnement. Le rapport est également offert à de nombreuses bibliothèques universitaires et institutions internationales. Des exemplaires ont été distribués lors de diverses manifestations et conférences à thème environnemental, et chaque mois quelque 1 800 personnes l'ont téléchargé depuis le site Web du Bureau national de prévention de la pollution.

On peut consulter ce rapport sur Internet à http://www.ec.gc.ca/p2progress.

Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002* illustre les réalisations du gouvernement fédéral quant à l'intégration de la prévention de la pollution dans ses propres activités et celles de ses partenaires. Septième édition du rapport annuel préparé par le Comité de coordination sur la prévention de la pollution, ce document décrit les progrès effectués durant l'année se terminant le 31 mars 2002 en regard des objectifs fixés dans la stratégie et le plan d'action du gouvernement fédéral sur la prévention de la pollution, et il fait état du leadership et de l'engagement manifestés par le gouvernement fédéral envers la prévention de la pollution.

La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre établit l'ordre de priorité des mesures à prendre, compte tenu de cinq secteurs cibles : les ministères et organismes fédéraux; les autres ordres de gouvernement; le secteur privé; la population canadienne; la communauté internationale. En orientant ses efforts vers la prévention de la pollution au lieu d'une gestion après coup, la stratégie fédérale vise l'objectif environnemental ultime du développement durable.

Nouvelle présentation

Cette année, le rapport est présenté de façon à illustrer plus clairement les liens unissant la prévention de la pollution, les systèmes de gestion de l'environnement et la durabilité. On y trouve également, à la section 2D, un modèle de liste de vérification sur les « Progrès réalisés avec la population canadienne », qui indique comment repérer les occasions de prévenir la pollution à la maison. La dernière section du rapport a été remaniée et reflète maintenant les tendances et les possibilités futures touchant la prévention de la pollution au Canada. Enfin, le lecteur trouvera au milieu du rapport un sondage, qu'il voudra bien remplir.

Principales réalisations de l'année

Prévenir la pollution, c'est privilégier les améliorations à long terme aux procédés et les meilleures pratiques de gestion qui permettront de réduire ou d'éliminer à la source la production de déchets. En prenant appui sur cette réalité à long terme, de nombreux ministères fédéraux ont pris des engagements pluriannuels envers une grande diversité de projets et de programmes de prévention de la pollution. Ce rapport vise donc à suivre l'avancement des projets et programmes – nouveaux ou déjà en cours – de prévention de la pollution. Le gouvernement du Canada encourage de multiples façons la prévention de la pollution : en intensifiant et en faisant mieux comprendre les liens entre prévention de la pollution, systèmes de gestion de l'environnement et durabilité; en resserrant les critères régissant les initiatives volontaires mises en place pour étayer la réglementation; en élargissant le réseau de partenariats avec les autres ordres de gouvernement; en reproduisant les succès obtenus et en partageant les leçons tirées; et en renforçant les partenariats conclus avec d'autres pays pour mieux prévenir la pollution. Le gouvernement fédéral continue de collaborer avec le secteur privé à des initiatives précises de prévention de la pollution, pour démontrer plus clairement encore la valeur économique de la réduction des déchets.

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

L'application des dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* relatives aux substances toxiques est demeurée un des principaux champs d'action durant l'année écoulée. On a également soutenu la conception d'un cours et d'un certificat sur la préparation des plans de prévention de la pollution.

Les ministères fédéraux ont mené le peloton en intégrant le principe de la prévention de la pollution à l'exploitation de leurs propres installations. Des mesures préventives ont ainsi été adoptées à plusieurs chapitres : réduction et gestion des déchets; conservation de l'eau et économies d'énergie; gestion des parcs automobiles; approvisionnements; gestion foncière; formation et sensibilisation; incitations aux changements comportementaux. Le Comité de coordination du développement durable dans les opérations gouvernementales a poursuivi ses efforts de concertation, pour consolider les programmes ministériels de durabilité en facilitant l'échange de ressources sur les meilleures pratiques.

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements

La formulation de stratégies régionales ou pancanadiennes de gestion des polluants et des substances toxiques demeure une nécessité actuelle et hautement prioritaire, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Le dossier des eaux usées municipales a reçu une attention particulière des autorités

Sommaire (suite)

fédérales, provinciales et territoriales. Les programmes de lutte aux gaz à effet de serre et au smog ont occupé une place de choix sur la scène nationale, comme en témoigne ce rapport dans son ensemble. La promotion des économies d'énergie a constitué une des nombreuses stratégies adoptées pour contrer ces problèmes. L'efficacité de l'action locale est mise en évidence par diverses activités de collaboration menées avec des administrations locales comme la ville de Toronto, la municipalité régionale de Halifax et plusieurs collectivités de la région de Vancouver. Enfin, on a noué des partenariats névralgiques avec des communautés autochtones et nordiques, pour aider la population canadienne à combattre la pollution et à faire face aux changements climatiques.

Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2001-2002* illustre les activités menées par le gouvernement fédéral pour incorporer la prévention de la pollution à ses propres activités et à celles de ses partenaires.

Progrès réalisés avec le secteur privé
Plusieurs ministères fédéraux ont contribué au succès des accords et des programmes volontaires touchant des industries comme la fabrication d'automobiles, la transformation chimique, le pétrole et le gaz, l'industrie du meuble et le traitement des surfaces métalliques. L'affectation de ressources à la réalisation de projets de démonstration, à la préparation de documents d'orientation et à l'exécution de programmes de formation favorise l'adoption du principe de prévention dans des secteurs comme l'agriculture, les soins de santé, les technologies de l'information, la construction, la conception architecturale, les mines, l'imprimerie et le tourisme.

On s'intéresse de plus en plus au secteur des petites et moyennes entreprises (PME), cette branche de l'économie hautement diversifiée qui connaît la plus forte croissance. Divers ministères fédéraux aident les PME à se prévaloir des options, outils et technologies de prévention de la pollution qui leur permettront de rehausser leur performance environnementale.

Progrès réalisés avec le public canadien
Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution, les Réussites canadiennes en prévention de la pollution et le programme Le bon $ens au volant demeurent, pour la population canadienne, de précieuses sources d'information fiable et de haute qualité sur la prévention de la pollution. Le fonds ÉcoAction continue d'aider des collectivités du pays tout entier à relever des défis environnementaux d'importance vitale tels que la lutte antiparasitaire, les transports durables et la consommation d'énergie domestique.

Comme par les années antérieures, des jeunes Canadiennes et Canadiens ont discuté d'environnement avec des décideurs et des praticiens en prévention de la pollution à diverses tables rondes et tribunes internationales, et continué d'enrichir considérablement notre connaissance et notre compréhension des problèmes de prévention de la pollution.

Progrès réalisés avec la communauté internationale
Le Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution cherchera de nouvelles façons d'accroître la contribution des politiques, projets et programmes environnementaux à la prévention de la pollution et à l'atteinte de meilleurs résultats environnementaux. Le lancement du Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution inaugure une ère d'échange d'informations à l'échelle planétaire.

Plusieurs ententes internationales ont été négociées avec succès. Le Canada a été le premier pays à signer et à ratifier la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Le Canada s'est efforcé de partager avec les autres pays du monde ses démarches et ses pratiques en prévention de la pollution. La Chine a traduit en mandarin et distribué sur l'ensemble de son territoire plusieurs documents névralgiques du Canada sur la prévention de la pollution et sa planification.

Tendances et possibilités futures
La prévention de la pollution demeurera un outil privilégié pour concrétiser les objectifs fixés par le gouvernement fédéral en matière d'air pur et d'eau propre, deux secteurs prioritaires. On continuera de s'appuyer sur la Stratégie fédérale de prévention de la pollution pour encourager l'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits, de substances ou de formes d'énergie qui préviennent ou réduisent au minimum la création de polluants et de déchets.

Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002* témoigne de l'engagement collectif des ministères fédéraux à appliquer en leur sein des techniques et des processus de prévention de la pollution. Il révèle également que les techniques et les procédés utilisés pour prévenir la pollution évoluent en fonction des enjeux locaux, nationaux et mondiaux.

Grâce aux succès obtenus et aux leçons tirées en 2001–2002, le gouvernement du Canada sera mieux à même, à l'avenir, de repérer les occasions de promouvoir la prévention de la pollution comme la méthode à privilégier pour protéger l'environnement et accroître la compétitivité économique.

À vous la parole!

Vous trouverez au milieu du rapport un sondage d'opinion.

Le cadre de prévention de la pollution

Les lois et les politiques qui sous-tendent l'engagement du gouvernement fédéral à protéger la santé humaine et l'environnement forment un solide cadre de prévention de la pollution.

La prévention de la pollution et ses liens avec les autres concepts environnementaux

Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme suit : « L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et, d'autre part, réduisent, dans l'ensemble, les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine ». La prévention de la pollution vise à éliminer les causes de la pollution plutôt qu'à traiter les déchets produits. Elle suppose une amélioration continue par l'apport de changements au niveau de la conception, des techniques, de l'exploitation et des comportements. Elle favorise également les changements susceptibles d'abaisser les coûts de production, d'accroître les efficiences et de mieux protéger l'environnement.

Les pratiques et les techniques de prévention de la pollution mettent l'accent sur des thèmes tels que les substances préoccupantes, l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources naturelles, la réutilisation et le recyclage sur place, la substitution des matériaux et des produits d'alimentation, l'efficacité de l'exploitation, la formation, les techniques d'approvisionnement, la conception des produits, les changements de procédés, la reformulation des produits, la modification des équipements et la production plus propre.

La prévention de la pollution :

- Réduit ou empêche la production de polluants;
- Évite le transfert des polluants d'un milieu à un autre;
- Accélère la réduction et/ou l'élimination des polluants;
- Réduit les risques pour la santé;
- Favorise la mise au point de technologies de réduction à la source;
- Utilise plus efficacement l'énergie, les matériaux et les ressources;
- Réduit le besoin de coûteuses mesures d'application de la loi;
- Limite la responsabilité civile future avec plus de certitude;
- Reconnaît que les déchets représentent un coût pouvant être réduit;
- Évite de coûteuses opérations futures d'assainissement;
- Rend l'économie plus compétitive.

HIÉRARCHIE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plus on monte dans la hiérarchie, plus on progresse vers la prévention de la pollution.

LES LIENS ENTRE LA DURABILITÉ, LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET LES SYSTÈMES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La prévention de la pollution (P2) est l'approche environnementale privilégiée sur la voie de la durabilité. La P2 trône au sommet de la hiérarchie de la protection de l'environnement comme premier outil de gestion environnementale; autrement dit, chaque fois que c'est possible, il est préférable de prévenir ou de réduire la pollution ou les déchets à la source. Consommer moins de matériaux, d'énergie et d'eau grâce à une meilleure efficience est également considéré comme des mesures de prévention de la pollution. L'établissement d'un système de gestion de l'environnement (SGE) est une façon systématique d'appliquer une démarche de P2. Un SGE peut être axé uniquement sur la conformité environnementale, et non sur la P2. Cependant, de nombreuses organisations d'avant-plan incorporent à leurs SGE des objectifs de P2, de façon à faire de l'amélioration environnementale une priorité organisationnelle. Certains organismes s'efforcent même d'intégrer la durabilité à leurs SGE. Des paradigmes de durabilité comme « Natural Step » servent à évaluer les répercussions et les plans d'action d'un organisme, pour déterminer si ce dernier chemine vers la durabilité. Le tableau ci-dessous illustre l'interdépendance des notions de durabilité, de P2 et de SGE.

La stratégie fédérale de prévention de la pollution

La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre est le cadre stratégique dressé par le gouvernement du Canada pour favoriser la prévention de la pollution comme pierre angulaire de la protection de l'environnement. Approuvée par le Cabinet en juin 1995, la stratégie explique en détail la politique du gouvernement et établit des priorités d'action fondées sur cinq buts nécessitant la création de partenariats avec des ministères et des organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, la population canadienne et la communauté internationale.

L'INTERDÉPENDANCE EN UN COUP D'ŒIL

Attribut	Durabilité	Prévention de la pollution	Systèmes de gestion de l'environnement
Définition	Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs[1].	L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et, d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine[2].	Un système de gestion de l'environnement est un cadre élaboré par une organisation afin de l'aider à améliorer son rendement environnemental en tenant compte des aspects environnementaux dans la prise de décisions et la gestion des risques[3].
Mission/buts essentiels	Intégrer au processus décisionnel les trois piliers – considérations environnementales, économiques et sociales.	Éliminer les causes de la pollution plutôt que gérer les déchets produits.	Donner à une organisation l'assurance que sa performance environnementale non seulement est conforme, mais demeurera conforme aux exigences des lois et des politiques applicables.
Portée	Offre une vision globale qui embrasse les activités d'une organisation et leurs relations avec la collectivité.	Amélioration par des changements à la conception, aux aspects techniques, aux opérations et au comportement.	Intègre la structure, les activités de planification, la responsabilité, les pratiques, les procédures et les ressources de l'organisation, afin d'élaborer, d'appliquer, de concrétiser, de revoir et d'actualiser la politique environnementale.
Point de mire	Intégrité de l'environnement naturel, bonification du développement humain, équité, démocratie et citoyenneté, précaution, et recherche d'avantages mutuels.	Procédés et pratiques humains, utilisation de matières et d'énergie, et changements comportementaux.	Gestion de l'information issue de diverses sources, p. ex. exigences juridiques, dossiers de formation, procédures d'exploitation, données sur le rendement.

1 Commission mondiale sur l'environnement et le développement (présidente : Gro Harlem Brundtland), ***Notre avenir à tous*** (les éditions du Fleuve, 1988), page 10.
2 *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, (1999).*
3 Écologisation des opérations gouvernementales, Gouvernement du Canada.

Voici les buts de la stratégie fédérale de prévention de la pollution :

- *Au sein du gouvernement fédéral :* institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral
- *Auprès des autres gouvernements :* favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution
- *Auprès du secteur privé :* créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles
- *Auprès de tous les Canadiens :* offrir l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution
- *Avec la communauté internationale :* participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.

On peut consulter la stratégie à http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy/.

Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution (CCPP), créé en 1992 et présidé par Environnement Canada, encourage collectivement l'application de *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre* en favorisant la prévention de la pollution partout dans l'appareil fédéral et auprès des clients du gouvernement fédéral. Les membres actuels du Comité, dont on trouve la liste à l'annexe I, représentent onze ministères fédéraux :

- Environnement Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne de développement international
- Pêches et Océans Canada
- Affaires étrangères et Commerce international
- Santé Canada
- Industrie Canada
- Défense nationale
- Ressources naturelles Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Transports Canada

Le rapport annuel du CCPP, *Progrès en matière de prévention de la pollution*, a été publié pour la première fois en 1996. Il renseigne la population canadienne et les fonctionnaires sur les progrès nationaux réalisés dans le domaine de la prévention de la pollution, en soulignant les principales réalisations et réussites partout au pays. En rattachant les progrès aux cinq secteurs ciblés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action, ce rapport établit un cadre qui permet de surveiller le rendement, de souligner les succès fédéraux en matière d'environnement et d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs de la stratégie fédérale.

En incluant les membres du CCPP, 20 ministères et organismes fédéraux ont contribué à la rédaction de ce septième rapport annuel (voir l'annexe II), ce qui met en évidence l'intégration constante de la prévention de la pollution partout dans l'appareil fédéral et souligne l'existence d'une solide collaboration interministérielle.

Engagement national pour la prévention de la pollution

Au Canada, l'environnement est un secteur de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est la principale tribune nationale de discussion et d'action pour les questions environnementales. Il regroupe les ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux, et a pour mandat de mieux protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable au Canada.

En 1993, le CCME a contribué à l'évolution de la prévention de la pollution au Canada en publiant le document *Un engagement national pour la prévention de la pollution*. En mai 1996, il se penchait encore une fois sur la question en publiant *Une stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution*, qui expose une vision, une mission et des objectifs communs, ainsi que des principes directeurs pour la mise en œuvre de la prévention de la pollution par l'ensemble des provinces et territoires et par le gouvernement fédéral. Dans le cadre de la stratégie, les gouvernements représentés au CCME ont adopté une définition commune de la prévention de la pollution : « L'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits ou de formes d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la production de polluants et de déchets à la source ». Comme l'indique la stratégie du CCME, la prévention de la pollution est une responsabilité commune

aux gouvernements et aux particuliers, ainsi qu'aux secteurs industriel, commercial, institutionnel et communautaire.

Pour témoigner de son soutien à la prévention de la pollution, le CCME décerne chaque année des prix dans ce domaine et administre un Réseau de prévention de la pollution, qui sert de lieu d'échange ponctuel d'informations et apporte un soutien technique au Programme de mérite du CCME pour la prévention de la pollution.

Le gouvernement du Canada, avec des intervenants du secteur privé, des organisations environnementales non gouvernementales, des collectivités, des syndicats et des universités, met en pratique la prévention de la pollution par une combinaison d'instruments réglementaires, non réglementaires et économiques, notamment par la modernisation des lois et des règlements, la gestion de programmes nationaux, l'établissement de lignes directrices et de codes de pratiques pour les opérations industrielles, l'élaboration de standards pancanadiens pour certaines substances, l'appui aux initiatives volontaires, la facilitation de l'accès aux outils et à l'information et la mise en œuvre d'accords internationaux.

PRINCIPALES LOIS ET POLITIQUES SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)	2000
Le développement durable dans les opérations gouvernementales : Une approche concertée	2000
Politique du CCME sur la gestion des substances toxiques	1998
Une stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution	1996
La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre	1995
Politique d'écologisation des opérations gouvernementales	1995
Dispositions de la *Loi sur le vérificateur général* relatives aux stratégies de développement durable	Modification de 1995
Politique de gestion des substances toxiques	1995
Un engagement national pour la prévention de la pollution (CCME)	1993

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Le but de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.

ENGAGEMENT FÉDÉRAL VIS-À-VIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple », dirigée par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, a pour but d'encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par les opérations fédérales. Au printemps 2001, les 11 ministères responsables de 95 % des émissions fédérales ont accepté la cible fixée dans le cadre de l'Initiative, soit réduire de 31 % d'ici 2010 les émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990. Le gouvernement fédéral s'est engagé à déclarer annuellement ses réductions au programme Mesures volontaires et Registre, et son rapport de mise à jour 2001 *L'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple – Rapport annuel sur les réductions des émissions causées par les activités du secteur public* lui a valu un statut de rapporteur niveau Or. Parmi les mesures particulières mises en œuvre pour abaisser les émissions de GES, citons la conclusion d'une entente visant à approvisionner en électricité « verte » des installations fédérales en Saskatchewan, le lancement d'une stratégie de promotion des carburants à l'éthanol dans le parc automobile fédéral, l'expansion de l'Initiative des bâtiments fédéraux, et la mise en chantier d'une initiative pour réduire les émissions imputables au navettage quotidien et aux déplacements professionnels des fonctionnaires fédéraux. Pour en savoir davantage, visiter le site Web du gouvernement du Canada sur les changements climatiques, à l'adresse http://climatechange.gc.ca/english/index.shtml.

Programmes nationaux

Lois et règlements

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE 1999) reconnaît l'importance de planifier la prévention de la pollution (P2). Les dispositions de la partie 4 permettent au gouvernement fédéral d'exiger la préparation et l'application de plans de P2 pour certaines substances toxiques. Environnement Canada a commencé à demander la préparation de plans pour certaines substances inscrites à la Liste des substances toxiques. Des consultations ont été amorcées avec les parties concernées sur le dichlorométhane, l'acrylonitrile et le secteur des eaux usées municipales. La planification de la P2 est une méthode systématique et exhaustive consistant à déterminer les options qui permettront de réduire ou d'éviter la création de polluants ou de déchets. Idéalement, il est préférable de l'appliquer à l'ensemble d'un procédé ou d'une installation. Plus le processus de planification est complet, plus il sera susceptible de se concentrer sur les causes premières des problèmes, de repérer les possibilités de P2 présentant un rapport coût-efficacité optimal, et d'éviter les compromis inappropriés (par exemple remplacer une substance toxique par une autre). Les plans devraient être adaptés aux besoins de l'organisation et faire partie intégrante de son plan d'affaires.

En plus de prévenir la pollution pouvant résulter de situations permanentes ou chroniques (partie 4), la LCPE 1999 vise à prévenir la pollution résultant de déversements ou d'autres rejets soudains (partie 8). La partie 8 confère le pouvoir d'exiger la préparation de plans d'urgence environnementale pour certaines substances, une fois qu'elles ont été déclarées toxiques par les ministres de l'Environnement et de la Santé (art. 199). En 2001–2002, à l'aide d'un cadre d'évaluation du risque, on s'est penché sur l'opportunité d'exiger l'élaboration d'un plan d'urgence environnementale à l'égard de 24 substances actuellement inscrites sur la Liste des substances toxiques (annexe 1 de la LCPE 1999) ou jugées toxiques et dont on a recommandé l'ajout à la liste. Un plan d'urgence environnementale expose les préparatifs et les procédures adoptés par une installation pour réduire la possibilité et atténuer les conséquences d'une urgence environnementale mettant en cause des substances toxiques. Une bonne planification des urgences environnementales suppose des mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de remise en état. En outre, durant la seconde moitié de 2001–2002, la Direction des urgences environnementales d'Environnement Canada a commencé à élaborer, en vertu de l'art. 200 de la partie 8 de la LCPE 1999, un règlement exigeant la formulation et l'application de plans d'urgence environnementale pour les installations qui utilisent ou entreposent l'une ou l'autre des 174 substances inscrites, à partir de seuils déterminés. Les substances ont été inscrites en raison de leur toxicité ou de leurs autres caractéristiques dangereuses. On peut consulter les lignes directrices sur les urgences environnementales à l'adresse http://www.ec.gc.ca/CEPARegistry/plans/E2.cfm.

Au printemps 2001, les onze ministères fédéraux qui sont responsables de 95 % des émissions du gouvernement fédéral ont accepté l'objectif du programme « Prêcher par l'exemple », consistant à abaisser les émissions de gaz à effet de serre de 31 % d'ici 2010, par rapport à 1990.

Section 2A : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

Substances toxiques

Pour prévenir la propagation de la fièvre aphteuse au bétail canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments oblige tous les passagers arrivant au Canada en provenance de pays touchés par la maladie à désinfecter leurs chaussures en marchant sur un tapis imbibé d'une solution désinfectante. Le personnel des aéroports de Mirabel, Dorval et Québec continue d'employer des méthodes à moindre impact environnemental. Le désinfectant traditionnel, qui est un composé phénolé déclaré carcinogène, a en effet été remplacé par un produit qui se décompose en soufre et en potassium

Pour prévenir la transmission de la fièvre aphteuse d'outremer au bétail canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a remplacé le désinfectant habituel par un produit dont l'impact environnemental est négligeable ou nul.

et qui pose un risque faible ou nul pour le réseau d'égouts ou l'environnement. Cette démarche a été adoptée dans tous les aéroports internationaux du Canada en 2001–2002.

Environnement Canada appuie des recherches qui aideront à empêcher que le mercure entrant dans la fabrication de certains produits aboutisse dans l'environnement. De concert avec des partenaires nord-américains, on travaille à l'élaboration d'un protocole sur l'élimination permanente du mercure, qui interdira le recyclage du mercure et son incorporation à d'autres produits. En outre, le Ministère soutient les efforts du Réseau

SECTEURS CIBLÉS	STATUT EN 2001–2002
Nettoyage à sec (tétrachloroéthylène)	• Publication d'un projet de règlement dans la *Gazette du Canada*
Dégraissage aux solvants (tétrachloroéthylène; trichloroéthylène)	• Projet de règlement en préparation
Production d'électricité au charbon (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; le secteur contribue également au rejet de dioxines et de furannes, de matières particulaires, de benzène et de smog)	• Substances visées par des standards pancanadiens en cours de négociation.
Fabrication de l'acier (benzène; composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; fluorures inorganiques; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; hydrocarbures aromatiques polycycliques; dioxines/furannes)	• Code de pratiques en place • Le standard pancanadien relatif aux dioxines et aux furannes est à l'étape de la négociation
Fusion des métaux communs (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles)	• Code de pratiques et plans de gestion environnementale en préparation
Industrie du traitement des surfaces métalliques (composés de chrome hexavalent)	• Projet de règlement en préparation
Préservation du bois (composés de chrome hexavalent; sites contaminés par la créosote; dioxines/furannes; composés inorganiques d'arsenic; hydrocarbures aromatiques polycycliques; résidus imprégnés de créosote)	• Code de pratiques en voie d'application

SUBSTANCES CIBLÉES	STATUT EN 2001–2002
Benzidine 3,3'-dichlorobenzidine	• Publication d'un projet de règlement dans la *Gazette du Canada* • Entente dans une usine
Fibres de céramique réfractaire	• Conclusion d'une entente de performance environnementale
Dichlorométhane	• Élaboration d'un avis de préparation d'un plan de prévention de la pollution, en vertu de l'art. 56 de la LCPE 1999
Hexachlorobenzène	• Publication d'un projet de règlement dans la *Gazette du Canada*
Phtalate de *bis* (2-éthylhexyle)	• Recommandation d'études supplémentaires
1,2-dichloroéthane	• Conclusion d'une entente de performance environnementale
Paraffines chlorées à chaîne courte	• Réévaluation de l'estimation du risque

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Le but de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.

Programmes nationaux

Lois et règlements

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE 1999) reconnaît l'importance de planifier la prévention de la pollution (P2). Les dispositions de la partie 4 permettent au gouvernement fédéral d'exiger la préparation et l'application de plans de P2 pour certaines substances toxiques. Environnement Canada a commencé à demander la préparation de plans pour certaines substances inscrites à la Liste des substances toxiques. Des consultations ont été amorcées avec les parties concernées sur le dichlorométhane, l'acrylonitrile et le secteur des eaux usées municipales. La planification de la P2 est une méthode systématique et exhaustive consistant à déterminer les options qui permettront de réduire ou d'éviter la création de polluants ou de déchets. Idéalement, il est préférable de l'appliquer à l'ensemble d'un procédé ou d'une installation. Plus le processus de planification est complet, plus il sera susceptible de se concentrer sur les causes premières des problèmes, de repérer les possibilités de P2 présentant un rapport coût-efficacité optimal, et d'éviter les compromis inappropriés (par exemple remplacer une substance toxique par une autre). Les plans devraient être adaptés aux besoins de l'organisation et faire partie intégrante de son plan d'affaires.

En plus de prévenir la pollution pouvant résulter de situations permanentes ou chroniques (partie 4), la LCPE 1999 vise à prévenir la pollution résultant de déversements ou d'autres rejets soudains (partie 8). La partie 8 confère le pouvoir d'exiger la préparation de plans d'urgence environnementale pour certaines substances, une fois qu'elles ont été déclarées toxiques par les ministres de l'Environnement et de la Santé (art. 199). En 2001–2002, à l'aide d'un cadre d'évaluation du risque, on s'est penché sur l'opportunité d'exiger l'élaboration d'un plan d'urgence environnementale à l'égard de 24 substances actuellement inscrites sur la Liste des substances toxiques (annexe 1 de la LCPE 1999) ou jugées toxiques et dont on a recommandé l'ajout à la liste. Un plan d'urgence environnementale expose les préparatifs et les procédures adoptés par une

installation pour réduire la possibilité et atténuer les conséquences d'une urgence environnementale mettant en cause des substances toxiques. Une bonne planification des urgences environnementales suppose des mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de remise en état. En outre, durant la seconde moitié de 2001–2002, la Direction des urgences environnementales d'Environnement Canada a commencé à élaborer, en vertu de l'art. 200 de la partie 8 de la LCPE 1999, un règlement exigeant la formulation et l'application de plans d'urgence environnementale pour les installations qui utilisent ou entreposent l'une ou l'autre des 174 substances inscrites, à partir de seuils déterminés. Les substances ont été inscrites en raison de leur toxicité ou de leurs autres caractéristiques dangereuses. On peut consulter les lignes directrices sur les urgences environnementales à l'adresse http://www.ec.gc.ca/CEPARegistry/plans/E2.cfm.

ENGAGEMENT FEDERAL VIS-A-VIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple », dirigée par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, a pour but d'encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par les opérations fédérales. Au printemps 2001, les 11 ministères responsables de 95 % des émissions fédérales ont accepté la cible fixée dans le cadre de l'Initiative, soit réduire de 31 % d'ici 2010 les émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990. Le gouvernement fédéral s'est engagé à déclarer annuellement ses réductions au programme Mesures volontaires et Registre, et son rapport de mise à jour 2001 *L'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple – Rapport annuel sur les réductions des émissions causées par les activités du secteur public* lui a valu un statut de rapporteur niveau Or. Parmi les mesures particulières mises en œuvre pour abaisser les émissions de GES, citons la conclusion d'une entente visant à approvisionner en électricité « verte » des installations fédérales en Saskatchewan, le lancement d'une stratégie de promotion des carburants à l'éthanol dans le parc automobile fédéral, l'expansion de l'Initiative des bâtiments fédéraux, et la mise en chantier d'une initiative pour réduire les émissions imputables au navettage quotidien et aux déplacements professionnels des fonctionnaires fédéraux. Pour en savoir davantage, visiter le site Web du gouvernement du Canada sur les changements climatiques, à l'adresse http://climatechange.gc.ca/english/index.shtml.

Section 2A : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

Substances toxiques

Pour prévenir la propagation de la fièvre aphteuse au bétail canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments oblige tous les passagers arrivant au Canada en provenance de pays touchés par la maladie à désinfecter leurs chaussures en marchant sur un tapis imbibé d'une solution désinfectante. Le personnel des aéroports de Mirabel, Dorval et Québec continue d'employer des méthodes à moindre impact environnemental. Le désinfectant traditionnel, qui est un composé phénolé déclaré carcinogène, a en effet été remplacé par un produit qui se décompose en soufre et en potassium

et qui pose un risque faible ou nul pour le réseau d'égouts ou l'environnement. Cette démarche a été adoptée dans tous les aéroports internationaux du Canada en 2001–2002.

Environnement Canada appuie des recherches qui aideront à empêcher que le mercure entrant dans la fabrication de certains produits aboutisse dans l'environnement. De concert avec des partenaires nord-américains, on travaille à l'élaboration d'un protocole sur l'élimination permanente du mercure, qui interdira le recyclage du mercure et son incorporation à d'autres produits. En outre, le Ministère soutient les efforts du Réseau

SECTEURS CIBLÉS	STATUT EN 2001–2002
Nettoyage à sec (tétrachloroéthylène)	• Publication d'un projet de règlement dans la *Gazette du Canada*
Dégraissage aux solvants (tétrachloroéthylène; trichloroéthylène)	• Projet de règlement en préparation
Production d'électricité au charbon (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; le secteur contribue également au rejet de dioxines et de furannes, de matières particulaires, de benzène et de smog)	• Substances visées par des standards pancanadiens en cours de négociation.
Fabrication de l'acier (benzène; composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; fluorures inorganiques; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; hydrocarbures aromatiques polycycliques; dioxines/furannes)	• Code de pratiques en place • Le standard pancanadien relatif aux dioxines et aux furannes est à l'étape de la négociation
Fusion des métaux communs (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles)	• Code de pratiques et plans de gestion environnementale en préparation
Industrie du traitement des surfaces métalliques (composés de chrome hexavalent)	• Projet de règlement en préparation
Préservation du bois (composés de chrome hexavalent; sites contaminés par la créosote; dioxines/furannes; composés inorganiques d'arsenic; hydrocarbures aromatiques polycycliques; résidus imprégnés de créosote)	• Code de pratiques en voie d'application

SUBSTANCES CIBLÉES	STATUT EN 2001–2002
Benzidine 3,3'-dichlorobenzidine	• Publication d'un projet de règlement dans la *Gazette du Canada* • Entente dans une usine
Fibres de céramique réfractaire	• Conclusion d'une entente de performance environnementale
Dichlorométhane	• Élaboration d'un avis de préparation d'un plan de prévention de la pollution, en vertu de l'art. 56 de la LCPE 1999
Hexachlorobenzène	• Publication d'un projet de règlement dans la *Gazette du Canada*
Phtalate de *bis* (2-éthylhexyle)	• Recommandation d'études supplémentaires
1,2-dichloroéthane	• Conclusion d'une entente de performance environnementale
Paraffines chlorées à chaîne courte	• Réévaluation de l'estimation du risque

En novembre 2001, Environnement Canada a annoncé de nouvelles exigences de déclaration à l'INRP pour l'année 2002, notamment quant à la saisie de nouvelles données sur les rejets de polluants des usines d'épuration des eaux usées municipales.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) encourage les pratiques de prévention de la pollution en assurant la prise en compte des considérations environnementales dès les premières étapes du processus décisionnel. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont intégré l'évaluation environnementale – un élément clé dans la prévention de la pollution – à leurs cadres d'orientation et adopté des lignes directrices basées sur la LCEE. Dans le même esprit, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié un cadre sur l'évaluation environnementale des négociations commerciales pour aider les décideurs à repérer et à inclure les possibilités de prévenir la pollution tout au long du processus de négociation commerciale. Par exemple, la Commission de coopération environnementale (CCE) a vu le jour sous l'égide de l'Accord de libre-échange nord-américain. Le programme Polluants et santé de la CCE vise à prévenir ou à corriger les effets négatifs de la pollution sur la santé des humains et des écosystèmes de l'Amérique du Nord en instaurant des initiatives conjointes et en offrant des conseils sur la prévention de la pollution. En outre, le Ministère fait l'évaluation environnementale de propriétés situées à l'étranger pour y déterminer et y appliquer les meilleures pratiques de gestion.

canadien de surveillance des dépôts de mercure et participe activement à un groupe de travail chargé de dresser un Plan d'action régional nord-américain relatif au mercure.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* confère aux ministres de l'Environnement et de la Santé le pouvoir de déclarer « toxiques » les substances qui comportent un risque important pour la santé publique ou l'environnement. La Politique de gestion des substances toxiques décrit le processus fédéral de gestion des risques pour les substances toxiques, qui repose sur deux grands objectifs : la quasi-élimination de l'environnement des substances toxiques résultant principalement de l'activité humaine et qui sont persistantes et bioaccumulables (substances de la voie 1); la gestion des autres substances toxiques et des substances préoccupantes pendant tout leur cycle de vie afin d'en prévenir ou d'en réduire le plus possible le rejet dans l'environnement (substances de la voie 2). Environnement Canada assujettit la gestion des substances de la voie 1 et de la voie 2 à une démarche de prévention de la pollution et au principe de prudence. Il met en œuvre des plans d'action visant la quasi-élimination des substances toxiques les plus dangereuses, et des mesures nationales ont déjà été prises pour en limiter ou en interdire la production, l'utilisation, l'importation ou le rejet.

En date de 1994, 44 substances figurant sur la première Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP1) avaient été évaluées dans le cadre du Programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire. De ce nombre, 25 ont été déclarées toxiques. Des options de gestion, élaborées en consultation avec les intervenants dans le cadre du Processus d'options stratégiques, ont déjà été adoptées pour un certain nombre de substances toxiques (voir le tableau ci-dessous), et les travaux se poursuivent pour les autres substances.

Pour une liste complète des 25 substances jugées toxiques au sens de la LCPE à la suite de l'évaluation de la LSIP1, et faire le point sur les instruments de contrôle reliés à chacune, voir http://www.ec.gc.ca/sop.

En 1995, on a publié une seconde Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP2), comportant 25 autres substances. En 2000–2001, les ministères ont recueilli de l'information sur les substances de la LSIP2 et amorcé l'élaboration de stratégies de gestion des risques. Dans la mesure du possible, les mesures visant les substances de la LSIP2 procéderont d'une démarche multipolluants, ciblant des groupes de substances ou un secteur donné. Des stratégies particulières de gestion du risque seront publiées pour consultation, qui exposeront la démarche adoptée, les objectifs proposés et les outils envisagés de gestion du risque. Des consultations seront également tenues durant la conception des mécanismes subséquents de gestion du risque.

Le Programme des nouvelles substances, mis en place sous l'égide de la partie 5 de la LCPE, fait partie intégrante de l'approche fédérale touchant la prévention de la pollution en empêchant l'importation ou la fabrication au Canada d'une substance nouvelle avant qu'on en ait évalué l'éventuelle toxicité pour l'environnement ou la santé publique. Au besoin, les risques associés à une substance jugée ou soupçonnée d'être toxique ou capable de devenir toxique peuvent être gérés par l'imposition de conditions ou par une interdiction d'importation ou de fabrication.

Le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles régit depuis 1994 les produits chimiques et les polymères; les dispositions relatives aux produits biotechnologiques sont entrées en vigueur en 1997. En 2001–2002, Environnement Canada et Santé Canada ont reçu plus de 850 déclarations de substances nouvelles.

Assainissement de l'air/de l'eau

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) fait un suivi et informe la population canadienne sur les rejets et les transferts des principaux polluants par les installations industrielles et commerciales dans les collectivités canadiennes, et sur les activités connexes de prévention de la pollution. L'INRP constitue au Canada l'unique inventaire national de ce genre qui ait une fondement législatif et qui soit accessible au public. Environ 33 % des activités de prévention de la pollution déclarées en 1999 appartenaient à la catégorie « bonnes pratiques d'exploitation ou formation ». La deuxième catégorie en importance était « la prévention des fuites ou des déversements », avec 18 %. En novembre 2001, Environnement Canada a annoncé de nouvelles exigences pour l'année de déclaration 2002, notamment l'ajout des polluants atmosphériques qui contribuent à la formation du smog et à d'autres formes de pollution atmosphérique, la saisie de nouvelles données sur les rejets de polluants des usines d'épuration des eaux usées municipales et l'abaissement des seuils de déclaration pour les métaux lourds. Pour un complément d'information, visiter http://www.ec.gc.ca/pdb/npri.

Intégration des politiques ministérielles

L'Équipe de prévention de la pollution d'Environnement Canada, composée de représentants des régions et de l'administration centrale et qui en est à sa quatrième année d'existence, coordonne l'adoption d'initiatives pilotes régionales s'insérant dans d'autres campagnes régionales et nationales. L'équipe continue d'administrer ou de réaliser annuellement quelque 25 projets, visant par exemple à prévenir la pollution dans l'industrie de la construction routière et de la construction lourde, à écologiser des bureaux gouvernementaux à Vancouver ou à détoxifier des eaux de cale.

Développement économique Canada a signé un accord de coopération avec la Région du Québec d'Environnement Canada pour offrir un soutien technique et scientifique à des projets axés sur la mise au point de technologies, de produits et de services reliés à l'environnement, au développement durable et à la prévention de la pollution. En 2001–2002, l'Agence et ses partenaires ont approuvé 50 projets représentant quelque 38 millions de dollars d'investissements.

En janvier 2002, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a approuvé une politique environnementale qui l'engage à promouvoir les pratiques et les techniques de prévention de la pollution, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace et la conservation des ressources naturelles, sur l'efficacité des procédés d'exploitation et sur la formation; sur les techniques d'approvisionnement; sur les changements de procédés et une production non polluante.

Opérations gouvernementales

Le gouvernement du Canada est déterminé à écologiser ses opérations en encourageant, dans chacun de ses ministères et organismes, l'adoption de méthodes et de pratiques de prévention de la pollution respectueuses de l'environnement. Cette portion du rapport expose les initiatives de prévention de la pollution et les autres activités environnementales entreprises par les ministères fédéraux en 2001–2002.

Développement durable et systèmes de gestion de l'environnement

Les modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général obligent divers ministères et organismes fédéraux à déposer au Parlement et à actualiser tous les trois ans une stratégie de développement durable exposant comment ils entendent intégrer le développement durable à leurs politiques, programmes et activités. La deuxième série de stratégies de développement durable a été déposée en février 2001. Dans le renouvellement de leurs stratégies, les ministères ont délibérément tenté de raffermir leurs systèmes de gestion pour en assurer la mise en œuvre. Ils ont également mis l'accent sur la collaboration en adoptant des objectifs communs d'un portefeuille à l'autre. On a ciblé huit secteurs prioritaires d'intervention et de planification concertées, dont le développement durable dans le Nord, la durabilité des collectivités canadiennes, la promotion des pratiques d'éco-efficacité dans le secteur privé et le développement durable dans les opérations gouvernementales.

Dans une optique prospective, les ministères ont entamé un processus pour la préparation d'une stratégie fédérale de développement durable. Il s'agira d'un cadre stratégique global et à plus long terme, qui encouragera l'adoption d'une vision commune et facilitera la coordination des efforts de développement durable partout dans l'appareil fédéral. La stratégie fédérale de développement durable guidera les ministères et organismes fédéraux dans la préparation de la prochaine série de stratégies de développement durable, devant être déposées pour la fin de 2003.

PRINCIPE DE PRUDENCE

La Déclaration de Rio définit ainsi le principe de prudence : « En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». L'adoption de cette définition dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* a déclenché la préparation d'un cadre pour son application au Canada. Les ministères et organismes fédéraux ont discuté de la signification du principe dans le contexte canadien.

ENTENTES INTERMINISTÉRIELLES SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les ministères et organismes fédéraux ont souvent en commun des intérêts, des mandats ou des responsabilités à l'égard des opérations gouvernementales et du développement durable. La participation à des groupes interministériels est essentielle à la conception d'outils communs, à la coordination des activités et à l'échange d'informations.

Divers mécanismes interministériels sont en place dans l'administration fédérale pour promouvoir la coordination des activités de gestion de l'environnement, notamment :

- Le Comité de coordination du développement durable des sous-ministres
- Le Groupe de travail des sous-ministres adjoints pour le développement durable
- Le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
- Le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement
- Le Groupe consultatif interministériel sur la conservation de l'eau dans les installations fédérales
- Le Comité de coordination des directeurs généraux sur le développement durable dans les opérations gouvernementales
- Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution
- Les conseils fédéraux régionaux.

Pour une organisation, un système de gestion environnementale (SGE) est un cadre systématique qui l'aide à gérer ses obligations environnementales ainsi qu'à documenter, à évaluer et à déclarer sa performance environnementale. Coprésidé par Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement continue de favoriser une application efficace des SGE ministériels. On trouve ci-dessous quelques exemples de mise en œuvre réussie.

Le 25e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (25 DAFC) du ministère de la Défense nationale, à Montréal, a conservé sa certification ISO 14001 pour son SGE. Le SGE adopté au 25 DAFC lui a permis d'améliorer continuellement les procédures et les mesures de contrôle visant à réduire le risque de déversements et de fuites, et d'examiner la consommation d'énergie, les pratiques d'emballage et les possibilités de mieux gérer les eaux usées. En 2001–2002, le 25 DAFC a réutilisé 3 561 palettes pour l'expédition de marchandises, économisant ainsi plus de 45 000 $. De la même façon, la réutilisation de caisses et de divers types d'emballages a permis d'économiser plus de 37 000 $.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a implanté un SGE pour examiner et améliorer sa performance environnementale au Canada et dans ses missions à l'étranger[1]. Sa politique ministérielle de gestion de l'environnement l'engage à incorporer les principes de prévention de la pollution et à adopter les meilleures pratiques de gestion environnementale. Dans les plans de gestion immobilière des missions, le Ministère encourage maintenant ces dernières à faire rapport sur leurs cibles et leurs mesures de rendement touchant l'environnement, en regard de 11 secteurs prioritaires. L'équipe de gestion immobilière des missions a remporté le Prix du sous-ministre pour l'excellence en matière d'environnement et de développement durable, et a été félicitée pour ses efforts.

En 2001–2002, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a lancé et appliqué des SGE couvrant l'ensemble de ses installations régionales. On a tenu deux ateliers en Ontario en 2001–2002, et offert de la formation sur la prévention de la pollution et d'autres thèmes environnementaux. Tout le personnel disponible des bureaux du Centre opérationnel du Québec (28) a reçu une formation sur la prévention de la pollution, la diligence raisonnable et d'autres sujets touchant les SGE. L'ACIA a préparé un guide national qui orientera le personnel dans la mise en œuvre des SGE visant un centre opérationnel ou un site particulier. Des « équipes vertes » ont mis en application les SGE au moyen de diverses initiatives d'écologisation, comme la création de lieux de collecte des déchets dangereux et l'achat de produits nettoyants sans danger pour l'environnement. L'ACIA continuera de sensibiliser son personnel à son engagement envers les pratiques écologiquement responsables en profitant d'événements tels que la Journée de l'air pur et la Semaine de l'environnement.

1 On entend par « mission canadienne » les bureaux du Ministère normalement désignés par la ville où ils sont situés, à l'étranger. Le Ministère est présent dans plus de 120 villes à l'étranger.

Section 2A : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

Sous l'égide de son SGE, Transports Canada s'est doté d'un Programme de surveillance de l'environnement pour assurer l'observation de l'ensemble des règlements, politiques et pratiques applicables et intégrer la prévention de la pollution à toutes ses activités. De la même façon, Développement des ressources humaines Canada a élaboré un Plan d'action environnemental en direct qui lui permet de fixer les objectifs et cibles de sa stratégie de développement durable et de faire rapport sur leur atteinte. Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation du personnel, ce ministère a conçu du matériel de formation pour mieux faire comprendre le SGE et la stratégie de développement durable, accroître l'intégration du développement durable à la prise de décisions et instiller un sentiment de responsabilité environnementale. Pour l'avenir, on prévoit créer un nouveau site Intranet appelé Développement durable en direct qui contiendra un programme de cyberformation environnementale, une banque de données, des liens sur le développement durable et une base de données sur la législation environnementale. Nouveau

Pêches et Océans Canada a implanté en 2001–2002 un système intégré de santé-sécurité professionnelle et de gestion environnementale, qui devrait être pleinement opérationnalisé à l'Institut des sciences océaniques pour la fin de 2002–2003. La prévention de la pollution est au cœur du système et sera encouragée par une formation et des procédures. Nouveau

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES DURABLES

L'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) est une initiative pangouvernementale mise sur pied au début de l'année 2000 pour aider le gouvernement à honorer son engagement d'excellence environnementale dans ses propres opérations. L'initiative DDOG coordonne les efforts déployés pour écologiser les opérations gouvernementales et faire état collectivement des progrès réalisés.

L'initiative regroupe les 25 ministères et organismes qui sont légalement tenus de préparer une stratégie de développement durable (SDD), et trois des ministères et organismes qui préparent volontairement une telle SDD. L'initiative DDOG est codirigée par trois ministères, soit Environnement Canada, Ressources naturelles Canada (RNCan) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Environnement Canada a créé et continuera d'administrer un portail Internet facilitant l'accès aux informations, aux meilleures pratiques et aux outils concernant l'écologisation des opérations gouvernementales en général, et l'initiative DDOG en particulier. TPSGC se chargera d'encourager une participation interministérielle et de promouvoir une concertation régionale dans l'écologisation des opérations fédérales. De son côté, RNCan a la responsabilité de produire le premier rapport pangouvernemental sur l'écologisation des opérations gouvernementales. Les ministères sont encouragés à suivre les exemples de meilleures pratiques mis en lumière dans les secteurs prioritaires ci-dessous. Pour plus d'informations et prendre connaissance d'autres exemples de pratiques exemplaires, visiter le site http://www.greeninggovernment.gc.ca. Les ministères sont également encouragés à se doter d'un cadre organisationnel (p. ex. un système de gestion de l'environnement) tenant compte de ces priorités et à faire rapport de l'avancement de leurs efforts d'écologisation.

Déchets

- Déterminer les possibilités de réduction des déchets et tirer avantage des outils et des procédures de vérification qui existent
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réduction des déchets, y compris un programme de sensibilisation des employés
- Trier à la source les flux de déchets pour en faciliter la réutilisation, le recyclage et l'élimination appropriée

Exemples de pratiques et techniques de P2

- Réduction des intrants et des déchets
- Réutilisation et recyclage sur place
- Efficiences d'exploitation et formation

Conservation de l'eau et gestion des eaux usées

- Déterminer les possibilités d'économies d'eau en tirant avantage des outils et des procédures de vérification qui existent
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de conservation de l'eau
- Privilégier le matériel et les dispositifs à moindre consommation d'eau pour les achats à venir (p. ex. pour les toilettes, les robinets, les pommes de douche et les appareils électroménagers)

Exemples de pratiques et techniques de P2

- S'assurer que les matières dangereuses ne sont pas éliminées inadéquatement
- Réduire le volume d'eau acheminé vers les installations d'épuration

Efficacité énergétique/Bâtiments

- Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de l'énergie, y compris par un entretien préventif (des lignes directrices sont offertes par l'Initiative des immeubles fédéraux de Ressources naturelles Canada)
- Appliquer toutes les mises à niveau énergétiques qui sont économiquement intéressantes

Exemples de pratiques et techniques de P2

- Approvisionnement en énergie renouvelable ou en énergie verte
- Privilégier le matériel et les dispositifs moins énergivores pour les achats futurs (p. ex. dispositifs d'éclairage et de chauffage de l'eau à faible consommation)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES DURABLES

Parcs automobiles

- Administrer les parcs automobiles en conformité avec les objectifs économiques et environnementaux de la politique sur les véhicules à moteur du Conseil du Trésor, actuellement élaborée en association avec Ressources naturelles Canada et Environnement Canada
- Chaque fois que c'est possible, utiliser du diesel à faible teneur en soufre et des mélanges éthanol-essence qui respectent les normes environnementales
- Acheter des véhicules alimentés par des carburants de remplacement et dotés d'équipement d'origine ou encore des véhicules convertis à cette fin, lorsque les coûts du cycle de vie sont comparables à ceux des véhicules alimentés à l'essence ou au diesel

Exemples de pratiques et techniques de P2

- Acheter des véhicules plus petits et moins énergivores (p. ex. des véhicules hybrides)
- Réduction du nombre de véhicules utilisés au Ministère

Approvisionnements

- Évaluer les possibilités d'achat en conformité avec les Lignes directrices environnementales pour la gestion du matériel du Conseil du Trésor
- Conformément aux obligations commerciales du Canada sur la scène internationale, acheter des produits et des services répondant aux caractéristiques environnementales dans toute la mesure du possible et tenir compte des coûts du cycle de vie, ce qui pourrait occasionnellement entraîner une légère différence de prix
- Donner une formation sur l'écologisation des achats aux agents qui exercent des pouvoirs d'achat de façon à améliorer la prise de décisions, par exemple le cours offert par Environnement Canada sur la Mise en œuvre des politiques environnementales dans les acquisitions

Exemples de pratiques et techniques de P2

Acheter des produits identifiés par une étiquette environnementale :

- EnergyStar (http://oee.nrcan.gc.ca/energystar/english/)
- Éco-Logo (http://www.environmentalchoice.ca)

Gestion des ressources humaines

- Conformément à la Politique du Conseil du Trésor relativement au personnel, adopter des pratiques de gestion des ressources humaines favorisant des formules de travail novatrices, par exemple le partage des tâches et le télétravail, afin d'atteindre les objectifs environnementaux
- Prévoir la sensibilisation à l'environnement dans tous les programmes de formation, en particulier dans l'orientation.

Exemples de pratiques et techniques de P2

Programmes de sensibilisation :

- Action contre la marche au ralenti (http://oee.nrcan.gc.ca/idling/)
- Programme axé sur la production sans déchets

Formation des fonctionnaires :

- Ateliers sur l'efficacité énergétique (offerts par Ressources naturelles Canada)
- Cours et certificat pour les praticiens en prévention de la pollution (Centre canadien pour la prévention de la pollution)

Utilisation des terres

- La détermination, la classification et l'évaluation des lieux préoccupants sur les terrains ministériels devraient être faites à l'aide du Système de classification national du CCME ou d'un outil semblable
- La gestion des risques pour la santé humaine et l'environnement devrait comprendre une évaluation des risques et des techniques de confinement, d'atténuation et de remise en état
- Les objectifs de remise en état des lieux devraient se fonder sur les critères de qualité environnementale du CCME s'il y a lieu, ou sur le Cadre d'évaluation des risques du CCME pour les incidences écologiques et sur la santé humaine, en ce qui concerne les plans d'assainissement fondés sur les risques.

Exemples de pratiques et techniques de P2

- Planter des espèces végétales robustes et indigènes qui nécessitent moins de pesticides et d'eau
- Éliminer graduellement l'utilisation des substances dangereuses

Réduction des déchets

Tous les ministères fédéraux ont fixé des objectifs pour réduire le volume de déchets destinés à la décharge. Selon des vérifications des déchets effectuées à Développement des ressources humaines Canada, ce volume a diminué de 45 % par rapport à 1988. L'administration centrale de Justice Canada a maintenu à 80 % son taux de détournement des déchets pour l'année 2001–2002.

Le ministère de la Défense nationale a réduit de 4 % par rapport à 2000–2001 le volume de déchets solides destinés à l'enfouissement, en partie grâce à de meilleures pratiques de détournement des déchets. Par exemple, la

Base des Forces canadiennes de Gagetown a pu, grâce à son composteur en contenants, détourner de la décharge 213 tonnes de résidus alimentaires. Le compost ainsi obtenu réduit d'autant les achats d'engrais et de pesticides.

En 2001–2002, de nombreux ministères fédéraux ont réalisé des projets de construction, de rénovation ou de démolition. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a rénové plusieurs de ses bureaux, où l'on s'est efforcé de réutiliser les murs, fenêtres et plafonds démontables. Au Québec, les conseils de bande autochtones ont collaboré avec le personnel de Santé Canada pour acheter des matériaux de construction « écologiques », comme de la colle à plancher et de la peinture au latex.

Statistique Canada a radicalement diminué sa consommation de papier. La proportion de publications offertes sur support électronique est passée d'un peu plus de 1 % en 1998 à 62-% en 2001. En outre, plusieurs programmes recourent maintenant uniquement à la voie électronique pour la diffusion de documents tels que les affiches d'emploi, les bulletins d'information et le bottin téléphonique interne du personnel. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada économise plus de deux millions de tonnes de papier par année en empruntant la filière électronique pour émettre les paiements et les reçus du gouvernement du Canada. De la même façon, le bulletin d'information interne « InfoRoute » de Santé Canada est maintenant distribué à 90 % par voie électronique, et à 10 % sur papier recyclé.

Efficacité énergétique/ conservation de l'eau

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF), dirigée par Ressources naturelles Canada, est un programme volontaire qui aide les ministères et les organismes fédéraux à améliorer l'efficacité de leurs installations au chapitre de la consommation d'eau et d'énergie. À ce jour, la conclusion de contrats de ce genre avec des entreprises privées du secteur énergétique a permis de financer la mise à niveau énergétique de plus de 7 000 immeubles fédéraux, entraînant une baisse annuelle d'environ 27 millions de dollars de la facture énergétique et une réduction considérable (15 à 20 %) des émissions de gaz à effet de serre.

Comme principal gardien des biens appartenant à la Couronne, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a un rôle important à jouer dans la réduction des gaz à effet de serre et la conservation des ressources. Déjà, des initiatives d'économie d'énergie et de conservation de l'eau ont été mises en œuvre dans plus de 60 % (en superficie) du parc immobilier de la Couronne, et de nouvelles mesures sont prévues.

La Direction de la santé des Premières Nations et des Inuits, à Santé Canada, encourage la conservation de l'eau et une meilleure gestion des eaux usées. Les établissements hospitaliers de Sioux Lookout, Percy Moore, Moose Factory et Norway House ont fait l'objet de vérifications de la consommation d'eau, qui serviront à dresser des stratégies de conservation de la ressource et à formuler des pratiques exemplaires pour la gestion des eaux usées.

Pêches et Océans Canada a installé, dans plusieurs stations de phare éloignées, des capteurs solaires qui remplaceront les génératrices diesel sur place et les câbles sous-marins. Vingt-trois phares éloignés ont subi une telle conversion depuis le démarrage du programme de solarisation des stations de phare, ce qui y élimine les risques de déversement de pétrole associés aux opérations de transfert ou à une défaillance des réservoirs, tout en assurant un approvisionnement énergétique fiable à ces aides à la navigation.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a profité des rénovations apportées à ses bureaux du Manitoba pour y installer un système d'éclairage à détection de mouvement. Par ailleurs, les bureaux de ce ministère en Saskatchewan et en Colombie-Britannique utilisent exclusivement des photocopieurs et des imprimantes dotés d'économiseurs d'énergie. Quant aux bureaux de l'Alberta, on y contrôle individuellement l'éclairage de chaque section de l'étage pour en diminuer l'intensité après les heures de travail.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique s'est unie à Ressources naturelles Canada dans une initiative d'efficacité énergétique et de promotion de l'énergie renouvelable pour le Canada atlantique. On souhaite intensifier l'application du Programme de vérification de l'efficacité énergétique industrielle et du Programme de recherche et développement sur les énergies renouvelables de Ressources naturelles Canada, dans le Canada atlantique.

Postes Canada a mis en place des mesures de conservation de l'eau à son administration centrale. On a modifié les tours de refroidissement pour pouvoir les filtrer sélectivement, ce qui réduit considérablement le besoin de lavage à contre-courant et économise une forte quantité d'eau. Tous les robinets des salles de bain et des cuisines ont été munis d'aérateurs, qui économisent quelque 100 000 litres d'eau par mois. En outre, le système d'arrosage des terrains fonctionne maintenant à la demande, et non plus automatiquement.

Gestion des opérations/installations

Comme propriétaire et exploitant d'aéroports, Transports Canada a la responsabilité de voir à une gestion adéquate du glycol servant aux opérations de dégivrage. L'analyse de la concentration en glycol d'échantillons prélevés dans les eaux de ruissellement des aéroports en 2001–2002 révèle une amélioration constante de la gestion des effluents de glycol résultant des opérations de dégivrage. On peut en partie imputer cette amélioration aux plans détaillés de gestion du glycol que doivent dresser les compagnies d'aviation et/ou d'entretien au sol dans les aéroports exploités par Transports Canada, et que les autorités aéroportuaires sont encouragées à présenter avant chaque saison de dégivrage.

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada a désigné trois lieux de démonstration de la prévention de la pollution dans les installations fédérales, en collaboration avec l'établissement de Warkworth à Campbellford (Ontario), qui relève des Services correctionnels Canada, avec le centre de traitement du courrier et l'atelier de réparation des véhicules d'Ottawa de la Société canadienne des postes, et avec les

LA *LOI SUR LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT* ET L'ACHAT DE VÉHICULES

La *Loi sur les carburants de remplacement* accélérera l'utilisation au Canada des carburants de remplacement pour véhicules (CRV) dans les véhicules automobiles et réduira les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. La Loi vise le parc automobile fédéral, et confère donc au gouvernement un rôle de premier plan dans l'utilisation des CRV.

Par exemple, la Loi oblige les ministères et organismes fédéraux à examiner chaque nouvelle acquisition de véhicule en fonction de la consommation annuelle estimative de carburant et des principales tâches opérationnelles du véhicule, et à acheter un véhicule à carburant de remplacement dans au moins 75 % des cas où cela s'avère opérationnellement rentable et faisable.

Services d'impression de la Chambre des communes. Dans chaque cas, on a réalisé plusieurs projets pilotes visant à démontrer aux cadres et au personnel comment les pratiques de prévention de la pollution peuvent empêcher la production de déchets dangereux, accroître l'efficacité énergétique et améliorer la santé et la sécurité au travail. Ces trois projets ont donné naissance à de nombreuses et fructueuses initiatives de prévention de la pollution.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a participé à la conception de la nouvelle ambassade du Canada à Berlin, en Allemagne. Les plans prévoient l'utilisation de produits moins énergivores dans leur extraction, leur fabrication, leur expédition, leur assemblage et leur installation, et de produits nécessitant moins de composés organiques volatils, de chlorofluorocarbures et de biphényles polychlorés.

À la Base des Forces canadiennes (BFC) Comox, le système de recyclage du carburant a permis de réduire de 23 % le volume de déchets dangereux, grâce à la réutilisation du carburant d'aviation récupérable. En 2001–2002, le système de la BFC Comox lui a valu trois prix, dont deux prix ministériels et un prix du Conseil du Trésor du Canada.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a élaboré un protocole pour promouvoir le recours à des produits de remplacement des matières dangereuses et aux procédés qui engendrent des déchets dangereux. Ce protocole aide le personnel s'occupant de matières dangereuses à trouver des façons peu coûteuses d'utiliser des produits et des procédés de substitution. On y trouve également une procédure d'évaluation permettant de cibler les matières dangereuses en vue de leur élimination ou de leur réduction, ainsi qu'une méthode d'identification des matières préoccupantes, un processus d'évaluation des coûts ainsi qu'une liste des principaux aspects de la gestion du cycle de vie qu'il faut prendre en compte lors d'une évaluation.

Le projet EnviroClub™ pour les installations fédérales est un projet pilote coordonné et exécuté par la Région du Québec d'Environnement

À la base des Forces canadiennes Comox, le programme de récupération du carburant a permis de réduire de 23 % la production de déchets dangereux.

Canada. Lancé en mai 2001, il se terminera en septembre 2003. Son principal objectif est d'aider les installations fédérales responsables d'activités de gestion de l'environnement ou de gestion des opérations à réaliser des projets internes de prévention de la pollution (P2). Le projet a trois composantes : formation et sensibilisation des participants en P2; visite d'installations ciblées pour y cerner les possibilités de P2; mise en œuvre et suivi des projets de P2 de chaque partenaire. Les partenaires fédéraux sont les suivants : Défense nationale, Développement économique Canada, Parcs Canada, Administration portuaire de Montréal, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Services correctionnels Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

En 2001–2002, Pêches et Océans Canada a mis en place diverses initiatives pour prévenir les déversements de carburant, notamment par l'instauration d'un programme d'inspection et de rénovation de ses systèmes de stockage de carburant homologués et non homologués, qui a donné lieu à l'inspection de 52 réservoirs non homologués dont la mise à niveau ou l'enlèvement est considéré prioritaire.

Le ministère de la Défense nationale a réduit l'utilisation de déchets dangereux, la production de déchets et le nombre de déversements en encourageant l'adoption de pratiques de gestion exemplaires (p. ex. en prévention des déversements), lors des ateliers tenus au sujet de son Système de gestion foncière. En tout, on a organisé plus de 35 ateliers, qui ont engendré

23 initiatives d'application des pratiques de gestion exemplaires un peu partout au Canada, en 2001–2002. Les services de radoubage relevant du Directeur de l'assurance de la qualité, à la Défense nationale, ont surveillé les mesures de protection de l'environnement et d'atténuation employées par les entrepreneurs des chantiers navals, par exemple les dispositifs de confinement visant à réduire les fuites de peinture et de solvants à peinture. On a fixé des objectifs à long terme aux entrepreneurs, notamment quant à la réduction des déversements, à la diminution du volume de résidus à éliminer et à l'emploi de méthodes adéquates pour la manipulation des matières dangereuses.

En 2001–2002, la Base des Forces canadiennes de Gagetown a converti au gaz naturel son installation de chauffage central, jusque-là alimentée au mazout. L'héliport et la nouvelle salle à manger ont également été convertis au gaz. À long terme, on entend convertir tous les équipements de la base au gaz naturel, quand ce sera possible. Cela permettra de réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'abaisser considérablement les émissions de dioxyde de soufre, un important précurseur des pluies acides.

Utilisation des terres

Le laboratoire de Santé Canada à Scarborough (Ontario) a négocié un nouveau contrat d'entretien paysager, qui réduira la fréquence de tonte du gazon et la découragera lors des journées d'alerte de smog. Le contrat exige également l'emploi de produits herbicides et nettoyants qui sont inoffensifs pour l'environnement. Par ailleurs, on plantera des arbres pour absorber les émissions de dioxyde de carbone.

En octobre 2001, un nouveau groupe de travail a été chargé d'uniformiser l'approche sous-tendant les décisions concernant la lutte antiparasitaire dans les opérations fédérales. Le groupe de travail, coprésidé par TPSGC et la Défense nationale, avait pour mandat de s'assurer que les directives, politiques et initiatives actuelles du gouvernement fédéral sont conformes aux principes et aux pratiques de la lutte antiparasitaire intégrée, à commencer par l'entretien des pelouses. La lutte antiparasitaire intégrée est un processus décisionnel qui recourt à toutes les techniques nécessaires pour réprimer les parasites de façon efficace, économique et écologique, afin de préserver la qualité des paysages et des structures.

En 2001–2002, le ministère de la Défense nationale a publié une Directive environnementale interdisant, à compter du 1er avril 2003, l'épandage de pesticides pour l'entretien esthétique des pelouses sur tous ses terrains. Cette directive prohibe l'emploi de pesticides pour l'entretien esthétique des pelouses à moins de 50 mètres des écoles, des garderies, des parcs, des terrains de jeux, des églises ou des hôpitaux. En 2001–2002, environ 50 % de toutes les bases du Ministère ont mis fin à l'emploi de pesticides pour l'entretien esthétique des pelouses.

Gestion des parcs automobiles

Le programme Le bon Sens au volant, géré par Ressources naturelles Canada, offre aux gestionnaires du parc automobile fédéral des conseils et des outils sur la façon d'exploiter plus efficacement leur parc automobile, d'en réduire les émissions et de favoriser l'application de la Loi sur les carburants de remplacement au sein du parc de véhicules fédéraux. En 2001–2002, le programme a réduit de 185 kilotonnes les émissions de dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre. Le carburant E-85 est un carburant de substitution composé à 15 % d'essence et à 85 % d'éthanol. Il alimente actuellement un nombre croissant de véhicules fédéraux achetés du fabricant et tout prêts à utiliser ce carburant à teneur supérieure en éthanol. En 2001–2002, Ressources naturelles Canada a à lui seul distribué 50 000 litres de carburant à l'éthanol aux ministères fédéraux et à l'industrie privée, réduisant ainsi de 30 % les émissions de gaz à effet de serre rejetées par les véhicules. Par ailleurs, on trouve maintenant à Ottawa une station-service (la première de ce type au Canada) qui offre du carburant à l'éthanol.

Les ministères fédéraux ont également acheté d'autres types de véhicules à carburant de remplacement en 2001–2002. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Santé Canada ont acquis des véhicules hybrides essence/électricité. Parmi les nouveaux véhicules

Le carburant de remplacement E-85, composé à 15 % d'essence et à 85 % d'éthanol, peut diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles.

achetés par Ressources naturelles Canada et Transports Canada, environ 40 % fonctionnent aux carburants de remplacement, et ces ministères sont en bonne voie d'atteindre leur objectif à long terme, qui est de 50 %. Au Centre de recherches sur les communications du Canada, qui relève d'Industrie Canada, 12 % du parc automobile est composé de véhicules peu polluants.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a encouragé son personnel à adopter des méthodes de conduite écologiques (entretien régulier pour optimaliser le rendement, réduire le poids transporté pour améliorer la consommation, maintenir une pression adéquate dans les pneus, éviter la marche au ralenti). Ces pratiques seront ajoutées à la Politique sur l'utilisation des véhicules et intégrées au carnet de route de chaque parc automobile. L'Agence continuera d'encourager l'acquisition de véhicules de plus petite taille et/ou de plus petite cylindrée, de promouvoir l'emploi de carburants à l'éthanol et de surveiller l'utilisation du parc automobile à des fins d'optimalisation.

En réponse à son engagement de mettre à niveau ses réservoirs, dans le cadre du Programme de gestion des réservoirs de stockage, Agriculture et Agroalimentaire Canada a, de concert avec Ressources naturelles Canada, mis au point un nouveau système de stockage hors terre et d'alimentation/distribution pour les

carburants enrichis à l'oxygène, comme le carburant E-85. En outre, Agriculture et Agroalimentaire Canada a maintenu ses efforts de réduction des émissions en acquérant 12 nouveaux véhicules à carburant de remplacement. Nouveau

Au ministère de la Défense nationale, le Directeur général – Gestion du programme d'équipement terrestre a mis en branle un programme d'entretien des carrosseries et de lutte contre la corrosion pour prolonger (de 50 à 70 %) la vie utile de ses véhicules d'appui au combat. Ce nouveau programme réduira la quantité de matières dangereuses employées et de déchets dangereux, solides et liquides produits par un véhicule durant sa vie utile (agents nettoyants, dégraissants, peintures, etc.). Quelque 3 000 véhicules ont subi une pulvérisation anticorrosion en 2001–2002, et l'on continuera de contrôler l'état de la carrosserie des véhicules. Nouveau

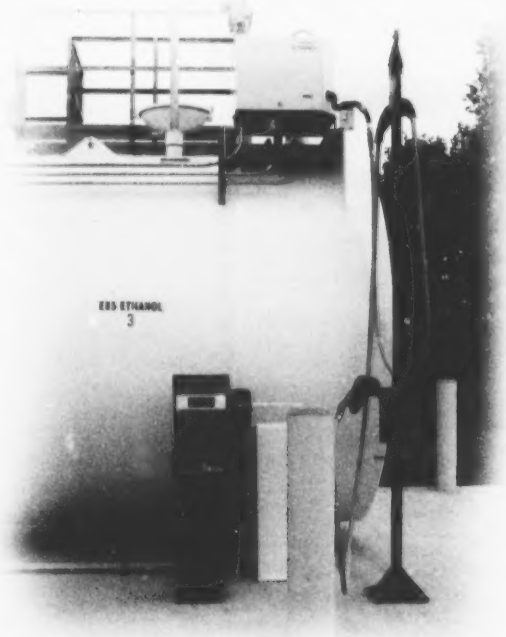

Agriculture et Agroalimentaire Canada a, de concert avec Ressources naturelles Canada, mis au point un nouveau système d'entreposage hors terre et d'alimentation-distribution pour les carburants enrichis à l'oxygène, comme le carburant E-85.

Le ministère de la Défense nationale s'est associé à Ressources naturelles Canada et à l'Association de recherche de l'industrie forestière du Canada pour passer en revue les méthodes actuellement employées pour lubrifier ses véhicules automobiles et procéder aux vidanges d'huile et aux changements de filtre, selon les régimes d'utilisation. On recourt à une nouvelle méthode pour déterminer le niveau d'acidité de l'huile, et ainsi en évaluer plus précisément la durée utile. Par exemple, un véhicule a roulé sur 24 000 kilomètres, soit trois fois l'intervalle de vidange d'huile recommandé, avant qu'on en remplace l'huile et le filtre pour analyse. Les premiers résultats sont prometteurs et laissent croire que cette méthode permettra effectivement de prolonger les intervalles des vidanges d'huile et des changements de filtre. Le Ministère a également mis au point le logiciel *On-Track Pro*, qui calcule la faisabilité opérationnelle et économique d'acquérir de nouveaux véhicules à carburant de remplacement, ou de convertir des véhicules existants. Nouveau

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a participé au Plan d'action ministériel contre le smog de la région de l'Ontario, mis en place par Environnement Canada, Santé Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le Plan encourage l'adoption de pratiques visant à réduire les émissions de précurseurs du smog des opérations du gouvernement fédéral. Pour contrer ce problème, de nombreux ministères se sont maintenant dotés de véhicules à carburant de remplacement. Nouveau

Approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a lancé un nouveau site Intranet appelé Réseau d'approvisionnement écologique, pour aider les ministères et organismes fédéraux à intégrer les principes d'achat écologique à leurs politiques, programmes et processus d'acquisition. Le site s'adresse plus spécialement aux gestionnaires du matériel, aux agents d'approvisionnement et aux autres membres du personnel qui participent directement aux achats de biens et services. On y trouve un cybercatalogue d'achats énumérant 1 472 produits « verts ». TPSGC continue d'incorporer des clauses de responsabilité environnementale au Devis directeur national, particulièrement pour ce qui est de l'énergie, de l'eau et des déchets solides et dangereux. Le Ministère offre un cours sur l'approvisionnement écologique qui a été jusqu'à maintenant suivi par 307 acheteurs de TPSGC et 21 employés d'autres ministères. Par ailleurs, TPSGC est le ministère responsable des approvisionnements en « énergies vertes » au nom du gouvernement fédéral, et il a signé à cette fin un protocole d'entente avec des fournisseurs du Canada atlantique. Il négocie actuellement des ententes officielles de

fourniture d'énergie verte avec Nova Scotia Power, Newfoundland and Labrador Hydro, Énergie Nouveau-Brunswick et B.C. Hydro. Pour les marchés de l'Ontario et de l'Alberta, des demandes de propositions sont sur le point d'être lancées. Mise à jour

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a incorporé des critères écologiques à ses marchés de services de blanchisserie et de location d'uniformes. En Alberta, 35 % de l'électricité fournie à ses deux principaux laboratoires sera d'origine éolienne, ce qui réduira de 288 tonnes les émissions de dioxyde de carbone en 2001–2002. En outre, l'Agence a offert à son personnel une formation en approvisionnement vert et elle s'est dotée d'un système en ligne signalant les produits aux attributs écologiques (teneur en matières recyclées, moins de résidus polluants, facilité de réutilisation et de recyclage). Mise à jour

En 2001–2002, malgré une baisse de 13 % de son budget d'approvisionnement, Développement des ressources humaines Canada a dépensé environ le même montant que l'année précédente pour les achats écologiques. Mise à jour

À Santé Canada, la Direction de l'information, de l'analyse et de la connectivité a fait preuve de proactivité dans l'achat de papier recyclé. Au cours de la dernière année financière, la part du papier recyclé est passée de 39 % à 98 %, sur les achats totaux de papier. La Direction a également fait de même pour ses achats de cartouches d'imprimante, dont 26 % étaient constitués de cartouches recyclées, contre 13 % l'année précédente.

Les bureaux régionaux de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada ont écologisé de la même façon leurs approvisionnements. Nouveau

En 2001–2002, l'Unité de soutien de secteur Chilliwack, du ministère de la Défense nationale, s'est procuré un dégraisseur à l'eau chaude pour ses activités de maintenance. Le nouvel appareil a réduit d'environ 450 litres la quantité de varsol devant être achetée puis éliminée. Nouveau

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a consacré 1,2 million de dollars en 2001–2002 à l'achat de produits écologiques, pour les opérations de son administration centrale. Nouveau

Formation et sensibilisation

La Division des programmes fédéraux, à Environnement Canada, a récemment publié un « Guide-information sur le mercure des installations fédérales », une fiche d'information sur les enjeux sanitaires et environnementaux entourant l'utilisation des produits contenant du mercure, sur l'utilisation et l'emplacement de ces produits, sur les solutions de rechange et sur les méthodes de mise au rebut. Plus de 1 000 exemplaires du guide ont été distribués en Ontario. En outre, on a créé un site Web pour diffuser l'information sur le mercure et les avis relatifs à la consommation de poisson contaminé au mercure. Pour en savoir davantage, visiter les sites http://www.ec.gc.ca/mercury et http://www.on.ec.gc.ca/epb/fpd. Nouveau

En février 2002, la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a accueilli un atelier sur la gestion environnementale des installations fédérales. Certaines parties de l'atelier ont porté sur la prévention de la pollution, notamment sur la partie 4 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Environ 80 personnes, représentant 15 ministères et organismes fédéraux du Canada atlantique, y ont participé. Nouveau

En 2001–2002, plusieurs ministères fédéraux ont réalisé d'importantes avancées dans la fourniture d'une cyberformation environnementale intégrant divers aspects de la prévention de la pollution. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a offert le cours « Introduction à l'évaluation environnementale » sur son Campus virtuel. Santé Canada a mis en place un outil de formation en direct sur l'environnement et le développement durable. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a également lancé un outil d'apprentissage en direct sur le développement durable, en partenariat avec le Western Canada Business Service Network. Nouveau

Le Centre de recherches sur les communications, un des organismes composant Industrie Canada, a mis sur pied un dynamique Programme de sensibilisation du personnel qui, sous la houlette de l'Équipe Action énergie, éduque le personnel sur l'utilisation judicieuse de l'énergie au travail au moyen de l'initiative « Lights Off ». L'installation de systèmes immotiques perfectionnés et le recours à du matériel et à des logiciels de surveillance de la consommation d'énergie ont permis de réduire la facture énergétique. Nouveau

Transports Canada a préparé au début de 2002, pour le personnel des politiques et des programmes, un manuel pratique sur le processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) des propositions. En tout, 85 employés du Ministère ont reçu une formation à ce sujet. La prévention de la pollution joue un rôle central dans l'atténuation des incidences environnementales, et Transports Canada est obligé d'assujettir à une EES toutes les propositions applicables de politique, de plan et de programme. Nouveau

COURS ET CERTIFICAT SUR LA PRÉPARATION DE PLANS DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada et la Région de l'Ontario d'Environnement Canada ont participé à la création d'un cours de deux jours et demi sur « La planification de la prévention de la pollution et au-delà », qui s'adresse aux praticiens en prévention de la pollution (P2), c'est-à-dire aux professionnels chargés de concevoir, d'appliquer et de tenir à jour des programmes de P2, pour eux-mêmes ou pour des entreprises/organisations canadiennes. Le cours est offert par le Centre canadien pour la prévention de la pollution et mène directement à l'obtention d'un certificat de « planificateur » en P2. En 2001, 35 professionnels du secteur environnemental ont assisté à ce cours donné à l'Université Royal Roads, à l'Université de Toronto et à l'Université de Waterloo. Un colloque introductif d'un jour sur la planification de la P2 a également été offert. Pour plus d'informations, voir http://www.c2p2online.com.

Changements comportementaux

Une étude effectuée en 2000 chiffrait à quelque 1,5 mégatonne par année les émissions de dioxyde de carbone imputables aux déplacements des fonctionnaires fédéraux. Pour contrer le problème, divers ministères fédéraux, dont Transports Canada, Santé Canada et Environnement Canada, encouragent les modes de transport « verts » – marche, vélo, transport en commun et covoiturage. Ainsi, Transports Canada a installé des supports à vélos à son administration centrale à Ottawa, et 51 % de son personnel a relevé le Défi transport national, auquel participent plusieurs autres ministères fédéraux. Postes Canada encourage son personnel à utiliser les transports en commun au moyen d'incitatifs tels qu'un laissez-passer pour les journées pluvieuses ou des rabais de stationnement pour les employés qui privilégient les transports en commun et n'ont qu'occasionnellement besoin de stationnement. Récemment, la Région du Québec d'Environnement Canada a implanté un programme de gestion des déplacements de son personnel, pour réduire l'utilisation des véhicules par un seul occupant dans les déplacements des fonctionnaires fédéraux (aussi bien dans le navettage quotidien que dans les déplacements professionnels à l'intérieur du corridor Québec-Windsor). Ce programme a permis de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence 1999. En outre, les données sur les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements des fonctionnaires fédéraux feront maintenant l'objet d'un suivi par le Système expert des voyages.

De nombreux ministères fédéraux ont pris des mesures pour prevenir les rejets de SACO.

Écologisation des bureaux

Agriculture et Agroalimentaire Canada a installé du matériel de vidéoconférence dans 39 salles de réunion, en plus de caméras de bureau et d'une installation ultramoderne de cyberconférence. L'adoption de ces technologies réduira les déplacements par voie aérienne et terrestre des fonctionnaires et, par conséquent, les émissions atmosphériques.

PRÉVENTION DES DÉGAGEMENTS DE SUBSTANCES NOCIVES POUR LA COUCHE D'OZONE

Au Canada, les activités fédérales sont responsables de l'utilisation d'environ 10 % des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). Les halocarbures employés dans les opérations fédérales servent pour la réfrigération et la climatisation, la suppression des incendies, le dégraissage aux solvants, la stérilisation, la lutte antiparasitaire et les activités de laboratoire. Les halocarbures soulèvent des inquiétudes à l'échelle nationale et internationale parce qu'ils s'attaquent à l'ozone stratosphérique (avec quelques exceptions) et contribuent aux changements climatiques. Les installations fédérales sont assujetties au *Règlement fédéral sur les halocarbures*, qui découle de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, sur le territoire domanial. Le Règlement couvre la prévention de la pollution par les SACO et certaines solutions de rechange. De nombreux ministères fédéraux ont pris des mesures pour prévenir les rejets de SACO. Par exemple, le laboratoire de Santé Canada à Longueuil a inventorié ses SACO et préparé un plan d'élimination graduelle. Pêches et Océans Canada a enlevé 75 % de ses extincteurs aux halons dans les installations terrestres de la région des Maritimes, remplaçant bon nombre d'entre eux par des extincteurs à main au dioxyde de carbone. À l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a installé un système de récupération et de recyclage des réfrigérants nocifs pour la couche d'ozone, en vue de les réutiliser sur place à New Delhi.

Pour visionner le document La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre, *voir http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy.*

Le document *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre* expose l'engagement du gouvernement fédéral envers la prévention de la pollution.

PROJETS À VENIR

À Ressources naturelles Canada, le Programme de caractérisation des émissions atmosphériques recueillera et analysera des données sur les émissions atmosphériques de ses installations et dressera des plans d'action lorsque des mesures correctives peuvent s'avérer nécessaires (entretien du matériel, modification des pratiques ou des procédés, etc.). En certains endroits, un exercice de détermination des priorités précédera le début des études de caractérisation.

Développement des ressources humaines Canada évaluera tous ses véhicules pour déterminer la faisabilité d'acheter des véhicules alimentés par des carburants de remplacement et de convertir les véhicules existants. Ce ministère est également en train d'élaborer une liste de contrôle pour un entretien écologique, qui, après approbation, sera distribuée dans les régions durant la prochaine année financière. Cette liste comprendra une série de fiches d'information sur les méthodes appropriées de conduite et d'entretien. Lorsqu'un véhicule a besoin d'entretien, on remet la liste de contrôle au mécanicien, qui détermine quelles opérations d'entretien écologique ont été effectuées.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : *LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE*[1]

Objectif : Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.

Mesures :	**Statut :**	**Exemples :**
1. Incorporer dans la législation fédérale des dispositions relatives à la prévention de la pollution.	En cours	• *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* • *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*
2. Établir et mettre en place des politiques écologiques.	En cours	• Nombreuses activités découlant de l'initiative d'écologisation des opérations gouvernementales
3. Nommer un commissaire à l'environnement et au développement durable afin de faire progresser le dossier de la prévention de la pollution au sein du gouvernement fédéral.	Achevé	• Le commissaire a été nommé à la suite des modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*
4. Intégrer la prévention de la pollution dans les politiques et les programmes des ministères.	En cours	• Équipe de prévention de la pollution d'Environnement Canada • Exécution des programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique • Initiative des bâtiments fédéraux • EnviroClub™ pour les installations fédérales

1 Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine au sein du gouvernement fédéral.

Changements comportementaux

Une étude effectuée en 2000 chiffrait à quelque 1,5 mégatonne par année les émissions de dioxyde de carbone imputables aux déplacements des fonctionnaires fédéraux. Pour contrer le problème, divers ministères fédéraux, dont Transports Canada, Santé Canada et Environnement Canada, encouragent les modes de transport « verts » – marche, vélo, transport en commun et covoiturage. Ainsi, Transports Canada a installé des supports à vélos à son administration centrale à Ottawa, et 51 % de son personnel a relevé le Défi transport national, auquel participent plusieurs autres ministères fédéraux. Postes Canada encourage son personnel à utiliser les transports en commun au moyen d'incitatifs tels qu'un laissez-passer pour les journées pluvieuses ou des rabais de stationnement pour les employés qui privilégient les transports en commun et n'ont qu'occasionnellement besoin de stationnement. Récemment, la Région du Québec d'Environnement Canada a implanté un programme de gestion des déplacements de son personnel, pour réduire l'utilisation des véhicules par un seul occupant dans les déplacements des fonctionnaires fédéraux (aussi bien dans le navettage quotidien que dans les déplacements professionnels à l'intérieur du corridor Québec-Windsor). Ce programme a permis de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence 1999. En outre, les données sur les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements des fonctionnaires fédéraux feront maintenant l'objet d'un suivi par le Système expert des voyages.

Des extincteurs aux halons fabriqués sont mis dans un entrepôt pour empêcher les rejets de SACO.

Écologisation des bureaux

Agriculture et Agroalimentaire Canada a installé du matériel de vidéoconférence dans 39 salles de réunion, en plus de caméras de bureau et d'une installation ultramoderne de cyberconférence. L'adoption de ces technologies réduira les déplacements par voie aérienne et terrestre des fonctionnaires et, par conséquent, les émissions atmosphériques.

PRÉVENTION DES DÉGAGEMENTS DE SUBSTANCES NOCIVES POUR LA COUCHE D'OZONE

Au Canada, les activités fédérales sont responsables de l'utilisation d'environ 10 % des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). Les halocarbures employés dans les opérations fédérales servent pour la réfrigération et la climatisation, la suppression des incendies, le dégraissage aux solvants, la stérilisation, la lutte antiparasitaire et les activités de laboratoire. Les halocarbures soulèvent des inquiétudes à l'échelle nationale et internationale parce qu'ils s'attaquent à l'ozone stratosphérique (avec quelques exceptions) et contribuent aux changements climatiques. Les installations fédérales sont assujetties au *Règlement fédéral sur les halocarbures*, qui découle de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, sur le territoire domanial. Le Règlement couvre la prévention de la pollution par les SACO et certaines solutions de rechange. De nombreux ministères fédéraux ont pris des mesures pour prévenir les rejets de SACO. Par exemple, le laboratoire de Santé Canada à Longueuil a inventorié ses SACO et préparé un plan d'élimination graduelle. Pêches et Océans Canada a enlevé 75 % de ses extincteurs aux halons dans les installations terrestres de la région des Maritimes, remplaçant bon nombre d'entre eux par des extincteurs à main au dioxyde de carbone. À l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a installé un système de récupération et de recyclage des réfrigérants nocifs pour la couche d'ozone, en vue de les réutiliser sur place à New Delhi.

Pour visionner le document La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre, *voir* http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : *LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE*[1]

Objectif : Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.

Mesures :	**Statut :**	**Exemples :**
1. Incorporer dans la législation fédérale des dispositions relatives à la prévention de la pollution.	En cours	• *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* • *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*
2. Établir et mettre en place des politiques écologiques.	En cours	• Nombreuses activités découlant de l'initiative d'écologisation des opérations gouvernementales
3. Nommer un commissaire à l'environnement et au développement durable afin de faire progresser le dossier de la prévention de la pollution au sein du gouvernement fédéral.	Achevé	• Le commissaire a été nommé à la suite des modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*
4. Intégrer la prévention de la pollution dans les politiques et les programmes des ministères.	En cours	• Équipe de prévention de la pollution d'Environnement Canada • Exécution des programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique • Initiative des bâtiments fédéraux • EnviroClub™ pour les installations fédérales

1 Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine au sein du gouvernement fédéral.

PROJETS À VENIR

À Ressources naturelles Canada, le Programme de caractérisation des émissions atmosphériques recueillera et analysera des données sur les émissions atmosphériques de ses installations et dressera des plans d'action lorsque des mesures correctives peuvent s'avérer nécessaires (entretien du matériel, modification des pratiques ou des procédés, etc.). En certains endroits, un exercice de détermination des priorités précédera le début des études de caractérisation.

Développement des ressources humaines Canada évaluera tous ses véhicules pour déterminer la faisabilité d'acheter des véhicules alimentés par des carburants de remplacement et de convertir les véhicules existants. Ce ministère est également en train d'élaborer une liste de contrôle pour un entretien écologique, qui, après approbation, sera distribuée dans les régions durant la prochaine année financière. Cette liste comprendra une série de fiches d'information sur les méthodes appropriées de conduite et d'entretien. Lorsqu'un véhicule a besoin d'entretien, on remet la liste de contrôle au mécanicien, qui détermine quelles opérations d'entretien écologique ont été effectuées.

Progrès réalisés avec les autres gouvernements

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution

Partenaires nationaux

Depuis le début des années 1990, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), les divers gouvernements au pays collaborent à l'abandon progressif des substances, comme les CFC et les halons, susceptibles d'appauvrir la couche d'ozone. Le Groupe de travail fédéral-provincial sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs halocarbures de remplacement a élaboré la Stratégie du Canada pour hâter l'arrêt des utilisations des CFC et des halons et éliminer les surplus, en vue de mettre fin à l'utilisation des CFC et des halons de façon méthodique et économique au Canada. Un élément important de la Stratégie est le Plan d'action national pour le contrôle environnemental des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et leurs halocarbures de remplacement, qui établit un cadre d'action national pour la mise en œuvre d'un programme de protection de la couche d'ozone par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, selon une démarche harmonisée. Le CCME a approuvé en mai 2001 la Stratégie et la version révisée du Plan d'action national.

PRIX DU CCME POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – 2001

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) accorde une reconnaissance nationale aux entreprises et aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans le domaine de la prévention de la pollution. En 2001, les prix du CCME pour la prévention de la pollution ont été remis aux lauréats suivants :

- Calgary Transit, de Calgary en Alberta, pour l'innovation dont cet organisme a fait preuve dans la conception et la mise en œuvre de son projet *Ride the Wind*, en vue d'alimenter à l'énergie éolienne durant les dix prochaines années les 100 wagons de son réseau de transport léger sur rail.
- Le Cambridge Memorial Hospital, de Cambridge en Ontario, qui s'est doté d'un système complet de gestion de l'environnement et qui est devenu le premier hôpital en Amérique du Nord à obtenir une certification ISO 14001. Entre autres initiatives, cet établissement a bonifié ses programmes de gestion des déchets pour altérer le moins possible le milieu environnant; il a sensibilisé et formé son personnel à la problématique environnementale; il s'est entendu avec des intervenants de l'extérieur pour combattre des problèmes environnementaux particuliers; il a mis en place des programmes pour améliorer sa performance environnementale.
- L'arrondissement scolaire 43 à Coquitlam, en Colombie-Britannique, pour son programme de conservation des ressources, qui lui a permis de réduire sa consommation d'énergie de près de 12,9 % par superficie unitaire, et ses émissions de 13,6 %. Il a réalisé une réduction absolue de 5,7 % de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente plus de 3 300 tonnes par année.
- Dana Canada, Division des arbres de transmission Spicer, à Thorold, en Ontario, dans la catégorie « Moyenne entreprise », pour son initiative d'amélioration des procédés, qui a mené à l'enlèvement des laveurs de pièces dans deux départements et à une diminution de plus de 60 % de ses émissions d'oxydes d'azote et d'autres contaminants.
- Dana Canada, usine de châssis de Thorold, à Thorold en Ontario, pour la reformulation du composé de compression et du savon pour laver les pièces, qui a permis d'atténuer le problème d'irritation de la peau chez le personnel, de diminuer les opérations de traitement des eaux usées et de réduire la consommation d'eau et d'énergie. On a ainsi pu diminuer la température de l'eau utilisée pour laver les pièces, et ainsi réduire de plus de 20 000 $ la facture énergétique et abaisser de 28 % les émissions de gaz à effet de serre.
- IBM Canada à Bromont, au Québec, dans la catégorie « Grande entreprise », pour avoir mis au point un procédé d'assemblage des microcircuits électroniques qui a éliminé l'étape du dégraissage aux solvants chimiques et réduit de 20 % la durée du cycle de fabrication. De plus, une modernisation des opérations de traitement des eaux a permis d'en améliorer l'efficience par l'élimination des déchets dangereux et la réutilisation de l'énergie. Enfin, l'ozonation des eaux de procédé a réduit la consommation d'eau et fait chuter les besoins de traitement chimique. Ces trois projets de prévention de la pollution permettent d'économiser plus de 1,5 million de dollars par année.

Pour plus de détails sur le Programme de mérite du CCME, consulter le site Web du CCME à l'adresse http://www.ccme.ca.

Section 2B : Progrès réalisés avec les autres gouvernements (suite)

Partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux

La ville de Toronto a révisé son règlement sur l'utilisation des eaux usées, après que le conseil municipal eut décidé de cesser l'incinération des déchets et d'instaurer une utilisation bénéfique de 100 % des biosolides pour le 31 décembre 2000. En 2001–2002, Environnement Canada a prêté main-forte aux autorités municipales sur le volet « prévention de la pollution » du nouveau règlement, et a récemment accordé un soutien financier et participé aux séances de formation sur la prévention de la pollution organisées par la ville pour les secteurs industriels touchés par le règlement.

La Direction des affaires environnementales d'Industrie Canada, en partenariat avec l'industrie, des municipalités, des associations et les autorités provinciales et fédérales, a commencé à évaluer la faisabilité d'un système de gestion de l'environnement (SGE) municipal fondé sur la norme ISO 14001. Dans le cadre d'un projet pilote d'un an, quatre ateliers seront tenus pour faciliter la mise en œuvre d'un SGE municipal. Les municipalités participantes collaborent avec Environnement Canada à la composante prévention de la pollution du SGE. Le premier atelier, qui a eu lieu en mars à Vancouver (Colombie-Britannique), a accueilli 50 participants. La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada subventionne les frais de participation pour quatre municipalités du Canada atlantique.

En mars 2002, les gouvernements du Canada et du Québec, de concert avec la Société de transport de Montréal, Rothsay Laurenco, l'Association canadienne des carburants renouvelables et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, ont lancé à Montréal le projet de démonstration et d'évaluation du biodiesel BIOBUS. Ce projet vise à expérimenter l'utilisation du biodiesel en conditions réelles, particulièrement par temps froid, et de démontrer la capacité d'approvisionner en biodiesel une société de transport en commun. Le projet évaluera également les impacts économiques et environnementaux liés à l'utilisation de ce carburant fabriqué à partir d'huiles végétales ou de graisses animales non comestibles et recyclées. Doté d'un budget de plus de 1,3 million de dollars, ce projet d'un an, plus importante initiative du genre en Amérique du Nord, exigera 500 000 litres de biodiesel.

Initiatives régionales

L'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, un programme quinquennal, vise des objectifs prioritaires comme protéger la qualité de l'air et de l'eau, promouvoir la durabilité des collectivités et bâtir des partenariats pour maintenir la viabilité de la région en Colombie-Britannique. Parmi les projets axés sur l'amélioration de la qualité de l'air, mentionnons la rédaction d'un Guide sur la gestion des eaux pluviales, sous la direction du district régional de Nanaimo, qui aidera les autorités locales à formuler de solides programmes d'atténuation des effets environnementaux des eaux pluviales. Le Georgia Basin Futures Project fait appel aux technologies de pointe pour amener le public à participer à un processus interactif qui nous montre comment nos choix peuvent avoir une incidence environnementale. L'objectif du projet consiste à améliorer le bien-être de la population humaine tout en protégeant la santé écologique du bassin de Georgia d'ici 2040. Pour un complément d'information, visiter http://www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin/gbeiIndex_e.htm.

Le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN), dirigé par Pêches et Océans Canada et Environnement Canada, est le fruit d'un effort concerté des autorités fédérales, provinciales et territoriales. Le PAN vient étayer la gestion intégrée de la région côtière, des zones marines côtières protégées et de la prévention de la pollution. En novembre 2001, le Canada a remis au Programme des Nations Unies pour l'environnement son premier Rapport national sur la mise en œuvre du PAN. Ce rapport décrit l'actuel cadre de gestion de l'environnement marin au Canada, ainsi que les types de programmes en cours un peu partout au pays et leur contribution aux objectifs du PAN. Pour plus d'informations, voir http://www.ec.gc.ca/press/nat_b_e.htm.

Environnement Canada a prêté main-forte à la ville de Toronto sur le volet « prévention de la pollution » de son nouveau règlement sur les eaux usées, qui vise l'utilisation bénéfique de 100 % des biosolides.

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont ébauché l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO), qui décrit comment les deux gouvernements coopéreront et coordonneront leurs activités pour restaurer, protéger et conserver l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Il tire parti des mesures prises en vertu d'accords antérieurs et centre les priorités sur les mesures ultérieures. L'ébauche de l'ACO a été publiée pour commentaires publics. Pour plus d'informations, visiter http://www.on.ec.gc.ca/coa/.

Les initiatives de prévention de la pollution mises de l'avant sous l'égide de la Stratégie de gestion des eaux usées municipales de la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada visaient à sensibiliser les gens à la

Le Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord incite les Autochtones et la population du Nord à participer aux activités de lutte aux changements climatiques.

nécessité de maîtriser les polluants avant qu'ils ne pénètrent dans le réseau d'égouts, pour protéger les canalisations, la main-d'œuvre, les usines d'épuration, les biosolides et l'environnement récepteur. En partenariat avec les organisations participant au Programme d'assainissement du littoral atlantique, on a offert des séances d'information générales et techniques aux fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi qu'au grand public. À la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution, convoquée en 2001 à St. John's (Terre-Neuve), Environnement Canada a proposé et soutenu la formation d'un Groupe de travail des gouvernements municipaux, où les municipalités peuvent se concerter et collaborer avec d'autres partenaires pour prévenir la pollution à l'échelle locale, régionale et nationale. En outre, Environnement Canada a joué un rôle de champion et de conseiller technique pour l'intégration du principe de la prévention de la pollution à la Stratégie nationale de gestion des risques causés par les effluents des eaux usées municipales, aux politiques de la Nouvelle-Écosse sur les ressources hydriques et les eaux usées, au Halifax Harbour Solutions Project ainsi qu'au projet modèle d'examen préalable des projets d'infrastructures hydrauliques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Partenariats avec les Autochtones

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, a élaboré le Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord, pour aider la population canadienne à atteindre la cible fixée par le Protocole de Kyoto, soit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6 % en regard des niveaux de 1990, pour la période 2008-2012. Le Programme a pour objectifs de faire participer la population autochtone et les habitants du Nord canadien à des activités de lutte aux changements climatiques, et d'établir des initiatives particulières visant à combler les besoins énergétiques des communautés autochtones et nordiques.

En avril 2002, le Parlement adoptait la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*, qui vise notamment à prévenir la pollution de l'eau au Nunavut. L'adoption de la Loi comble le besoin d'une loi clarifiant les pouvoirs de l'Office et du Tribunal, et instaure un régime de gestion des ressources hydriques et des droits de surface pour le Nunavut.

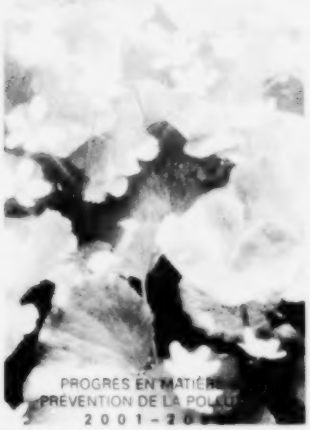

Section 2B : Progrès réalisés avec les autres gouvernements (suite)

Dans le cadre de la Stratégie de développement durable de Santé Canada pour l'année 2000, la Direction de la santé des Premières Nations et des Inuits s'efforce d'améliorer le rendement énergétique et de réduire les émissions atmosphériques de tous ses équipements hospitaliers. Les données recueillies pour le sommaire des émissions atmosphériques serviront à déterminer où Santé Canada devrait investir pour l'évaluation ou la vérification des émissions atmosphériques.

PROJETS À VENIR

La Région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada s'est associée à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et au Conseil du bassin du Fraser pour financer une étude qui servira à choisir des collectivités de la Colombie-Britannique où seront réalisés des projets pilotes éco-industriels. Les projets éco-industriels consistent à concevoir des produits, des procédés et des infrastructures industrielles qui agissent en interaction avec les écosystèmes naturels pour améliorer l'efficience des flux de matériaux et réduire l'empreinte écologique des procédés et produits d'une industrie. Deux projets envisagés dans un proche avenir visent à abaisser les émissions de gaz à effet de serre et de produits toxiques, et à réduire les déchets.

Deux centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de concert avec le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, réaliseront un projet de recherche axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par les agriculteurs canadiens.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : *LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE*[1]

Objectif : Favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution

Mesures :	**Statut :**	**Exemples :**
1. Examiner les lois, les règlements et les politiques en vue d'harmoniser les démarches axées sur la prévention de la pollution.	En cours	• Standards pancanadiens du Conseil canadien des ministres de l'environnement
2. Concevoir des outils pratiques, tels des codes de pratiques et des lignes directrices, pour permettre aux gens de mettre en œuvre la prévention de la pollution à un niveau opérationnel.	En cours	• Système pilote de gestion de l'environnement au niveau municipal • Stratégie de gestion des risques causés par les effluents d'eaux usées municipales
3. Éduquer le public sur la prévention de la pollution et former les groupes concernés sur les aspects techniques de la prévention de la pollution.	En cours	• Programme de mérite du CCME pour la prévention de la pollution

1 **Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine par les autres ordres de gouvernement au Canada.**

Progrès réalisés avec le secteur privé

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités du secteur privé.

Prévention de la pollution industrielle

Le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) était une initiative multi-intervenants de prévention et de réduction de la pollution. À l'aide de mesures volontaires, ARET visait la quasi-élimination de 30 substances toxiques, persistantes et bioaccumulables, ainsi qu'une diminution considérable des émissions de 87 autres substances toxiques. Globalement, les participants ont déclaré une baisse de 72 % des rejets toxiques visés par ARET, comparativement aux niveaux de l'année de référence. Un programme de remplacement est en préparation. Le Comité directeur cherche à mettre au point un programme qui visera les substances toxiques, y compris les substances inscrites à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et d'autres polluants figurant à la liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants. Mise à jour

Le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), qui représente plus de 5 000 entreprises, fait rapport sur environ 95 % de la demande énergétique totale du secteur industriel, par l'entremise de 25 groupes de travail. Le PEEIC a comme objectif d'ensemble une amélioration globale de 1 % par année dans l'intensité énergétique industrielle[2], jusqu'en 2005. En tablant sur le PEEIC, Ressources naturelles Canada collabore avec l'industrie dans l'initiative des Innovateurs énergétiques industriels, pour explorer les options et les stratégies d'efficacité énergétique. En mars 2002, on avait recruté dans le cadre de cette initiative près de 29,5 % (en surface utile) des secteurs commercial et institutionnel. Les projets financés en date de mars 2002 devraient abaisser de 132 kilotonnes les rejets annuels de gaz à effet de serre. Pour plus d'informations sur le PEEIC, consulter http://oee.nrcan.gc.ca/cipec/ieep/cipec/index.cfm. Mise à jour

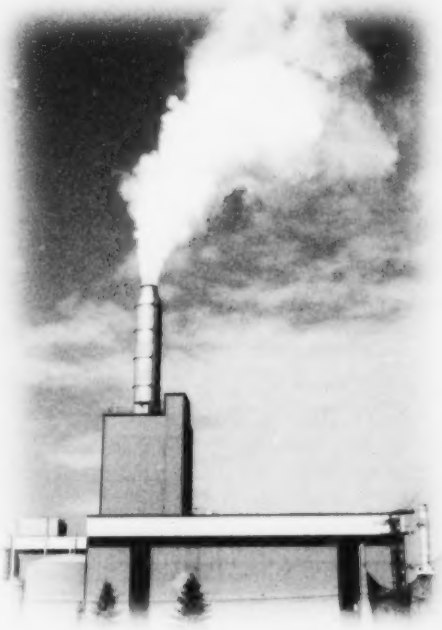

Le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne représente plus de 5 000 entreprises et fait rapport sur environ 95 % de la demande énergétique du secteur industriel.

Industrie Canada examine le succès de certaines mesures volontaires de prévention de la pollution, détermine les points à améliorer et repère les secteurs pouvant entreprendre de nouvelles initiatives. Par exemple, ce ministère a siégé à la commission consultative gouvernementale du Programme de gestion environnementale (PGE) du Conseil du vinyle du Canada. Le PGE, essentiellement axé sur la prévention de la pollution, consiste en six principes directeurs, cinq secteurs d'engagement et une série d'actions pratiques. Le Conseil a publié en décembre 2001 son deuxième rapport annuel sur le PGE. Pour un complément d'information, visiter http://www.plastics.ca/vinyl. Mise à jour

En juin 2001, le ministre fédéral de l'Environnement a approuvé une nouvelle Politique-cadre relative aux ententes sur

2 L'intensité énergétique est la quantité totale d'énergie consommée par un secteur divisée par la quantité totale d'activité dans ce secteur au cours d'une période d'un an.

PROGRÈS
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION
2001–2002

SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS

Environnement Canada Environment Canada

Apposez le timbre ici

PROGRÈS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION 2001–2002

SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS

Bureau national de la prévention de la pollution
Environnement Canada
13e étage
351, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
À l'attention de : Michelle Gatt

Canada

SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS

1. Voici mon impression générale concernant le contenu du rapport :

❑ Excellente ❑ Bonne ❑ Moyenne ❑ Médiocre

2. Voici mon impression générale concernant la présentation graphique du rapport :

❑ Excellente ❑ Bonne ❑ Moyenne ❑ Médiocre

3. J'aimerais que les éditions futures du rapport insistent davantage sur les éléments suivants :

❑ Résultats qualitatifs/quantitatifs des initiatives de prévention de la pollution

❑ Réussites des ministères fédéraux

❑ Compréhension claire des liens entre la prévention de la pollution, le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement

❑ Information concernant la façon de repérer les possibilités de prévenir la pollution

❑ Résumé des projets à venir

4. Qu'est-ce qui vous a plu dans le rapport?

5. Qu'est-ce qui vous a déplu dans le rapport?

6. Qu'est-ce qu'on pourrait améliorer?

Pour plus de renseignements sur ce rapport, veuillez vous adresser au :

Centre canadien pour la prévention de la pollution
Courriel : info@c2p2online.com

la performance environnementale, qui renforcera l'efficacité des initiatives volontaires d'Environnement Canada. Les ententes de performance environnementale sont des accords volontaires négociés avec l'industrie, les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales en vue de l'atteinte de résultats environnementaux précis. En 2001–2002, trois ententes ont été signées : un protocole d'entente avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, pour la réduction des rejets de composés organiques volatils; une entente avec Dow Chemical sur la réduction des rejets de 1,2-dichloroéthane; et une entente prévoyant l'établissement d'un programme de surveillance qui servira à évaluer les risques associés aux émissions des fibres céramiques réfractaires. Nouveau

Des mesures de conservation du sol telles que la culture en bandes ou en terrasses peuvent en bonne partie suffire à combattre la déperdition de pesticides en milieu agricole.

Initiatives sectorielles

Agriculture et alimentation

En juin 2001, la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a publié des documents d'orientation nationaux concernant l'évaluation environnementale des projets d'aquaculture en eau douce et en eau salée. Des lignes directrices soulignent l'importance de prévenir la pollution dans le choix et l'aménagement des lieux, pour atténuer les effets néfastes. Nouveau

Un projet pilote a été mené dans la baie Bedeque (Île-du-Prince-Édouard) pour déterminer si la diffusion aux agriculteurs d'avis météorologiques quotidiens sur la pulvérisation influencerait leurs décisions d'épandre des pesticides. Il s'agissait d'une initiative commune de la Bedeque Bay Environmental Management Association et d'Environnement Canada. Chaque jour, 17 agriculteurs recevaient un avis indiquant la probabilité que le produit pulvérisé soit entraîné par le vent ou emporté par le ruissellement pluvial. Un sondage mené en fin de saison a révélé que 30 % des agriculteurs avaient modifié leurs pratiques d'épandage à la lumière de ces avis, qui ont contribué à réduire les risques de dispersion éolienne et de ruissellement. Dans un deuxième projet dirigé par Environnement Canada, on a modélisé les pratiques de conservation du sol pour en déterminer la capacité de protéger la qualité des eaux. Les simulations révèlent que les pertes de pesticides dans les champs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard étaient principalement imputables à une dissolution dans les eaux de ruissellement et, dans une moindre mesure, à une adhésion aux particules de sol. Dans l'ensemble, les prédictions du modèle indiquent que des mesures de conservation du sol telles que la culture en bandes ou en terrasses peuvent en bonne partie suffire à combattre les pertes de pesticides en milieu agricole. Nouveau

Automobile

L'Association des fabricants de pièces d'automobile a négocié une entente de performance environnementale quinquennale avec Environnement Canada et Industrie Canada, qui intègre des cibles de performance en prévention de la pollution à un système de gestion environnementale basé sur la norme ISO 14001. L'Association s'est engagée à réduire, d'ici 2007, de 20 % les émissions de composés organiques volatils, et de 3 % les émissions de dioxyde de carbone, par rapport à 2000; elle mettra également en place des initiatives de prévention de la pollution dans diverses usines individuelles, pour certaines substances toxiques. Les usines seront certifiées ISO 14001 d'ici décembre 2003. Cette entente devrait être parachevée d'ici la fin de l'année 2002. Pour plus d'informations, voir http://www.apma.ca. Mise à jour

Le Programme de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien, qui en est à sa neuvième année, vise une réduction et/ou une élimination vérifiable des produits toxiques persistants et des autres substances employées, produites ou émises par les installations de fabrication automobile. Ce projet consiste en un partenariat industrie-gouvernement entre l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV), Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, DaimlerChrysler, Ford et General Motors. Grâce à diverses techniques de réduction et/ou d'élimination à la source, on a pu diminuer de plus de 363 356,89 tonnes les déchets solides industriels, et de 40 777,13 tonnes de produits chimiques toxiques et d'autres substances préoccupantes. En 2002, l'ACCV a commencé à renégocier avec Environnement Canada une entente qui incorporera des cibles de prévention de la pollution à son système de gestion de l'environnement basé sur la norme ISO 14001. Pour plus d'informations, voir http://www.cvma.ca. Mise à jour

DE L'INFORMATION UTILE SUR LES ENTREPRISES ENVIRONNEMENTALES

Pour connaître les capacités en prévention de la pollution des meilleures entreprises canadiennes de service et de technologie, il faut visiter le site de Solutions environnementales canadiennes (SEC) à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca.ces. Conçu par Industrie Canada, SEC traite des problèmes environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, à l'énergie, aux changements climatiques, ainsi que des travaux de recherche et développement. C'est un lien direct vers les solutions et les entreprises canadiennes qui peuvent les fournir. Le secret de l'efficacité de SEC réside dans son exhaustivité – le site énumère 2 000 problèmes et solutions dans le domaine de l'environnement et plus de 900 sociétés offrent ces solutions.

Dans le cadre de l'initiative ÉnerGuide pour les véhicules de Ressources naturelles Canada, les fabricants d'automobiles apposent volontairement une étiquette ÉnerGuide aux véhicules neufs vendus au Canada. L'étiquette indique la cote de consommation de carburant du véhicule et une estimation du coût annuel en carburant, pour aider les consommateurs à choisir le véhicule le plus économétique compte tenu de leurs besoins. Entre novembre 2001 et juin 2002, ce ministère a distribué 518 000 exemplaires du Guide de consommation de carburant. Mise à jour

Le Programme du gaz naturel pour les véhicules offre une incitation financière pour l'achat de véhicules alimentés au gaz naturel et pour la mise en place d'une infrastructure de ravitaillement. Plus de 1 500 véhicules et cinq postes de ravitaillement ont jusqu'à maintenant reçu une aide financière de Ressources naturelles Canada. Le programme, qui s'applique aux régions du Canada alimentées en gaz naturel albertain, est exécuté par l'entremise de mandataires de l'industrie des véhicules au gaz naturel. Nouveau

Le programme Switch Out est la première initiative au Canada visant à contrer l'utilisation du mercure dans les véhicules et à réduire les rejets de mercure causés par le recyclage des véhicules au terme de leur durée utile. Avec l'appui de divers intervenants, dont Environnement Canada, le projet pilote a permis de récupérer quelque 2 500 interrupteurs au mercure. À long terme, on souhaite recueillir 30 000 interrupteurs, rallier la participation d'une centaine d'entreprises ontariennes de recyclage automobile et étendre le programme à l'ensemble du Canada. Pour plus d'informations, voir http://www.switchout.ca. Nouveau

Conception des bâtiments

Industrie Canada, en collaboration avec le district régional du Grand Vancouver et le secteur privé, a mis sur pied une initiative pour concevoir et mettre au point un prototype opérationnel de bâtiment durable, d'un prix abordable dans l'actuel contexte économique. On souhaite notamment réduire les polluants associés aux opérations de construction et d'exploitation de bâtiments. En 2001–2002, le cahier de travail a été fusionné en une série d'expositions et de présentations et incorporé à un programme de sensibilisation s'adressant aux architectes, aux ingénieurs en bâtiment, aux planificateurs, aux promoteurs, aux fournisseurs, aux instances de réglementation et au grand public. Nouveau

Industrie Canada a commandé un protocole de conception pour un « complexe éco-industriel », c'est-à-dire un parc éco-industriel compris dans une seule installation. Le complexe combine les principes de l'écologie industrielle, de l'éco-efficacité et de la conception écologique de bâtiments. Un des objectifs consiste en une réduction globale des polluants produits par l'installation, grâce à une synergie des produits résiduels, à une éco-efficacité implicite et à une conception architecturale « verte ». Une avant-proposition de protocole de conception a été produite en 2001–2002, à partir d'une étude de cas de projet d'aménagement. Nouveau

Produits chimiques

L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, Environnement Canada, Industrie Canada, Santé Canada et les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta ont signé en février 2002 un nouveau protocole d'entente, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, prévoyant une réduction plus poussée des émissions de composés organiques volatils contribuant au smog. Mise à jour

L'utilisation du béton EcoSmart™ peut considérablement réduire les émissions de dioxyde de carbone.

Construction

Le Centre international de développement durable du ciment et du béton, qui relève de Ressources naturelles Canada, encourage l'utilisation du béton EcoSmart™, qui permet de réduire substantiellement les émissions de dioxyde de carbone en substituant des cendres volantes et d'autres matériaux au ciment Portland qui entre traditionnellement dans la composition du béton. Les cendres volantes constituent un sous-produit des centrales thermiques au charbon et sont normalement

vouées à l'enfouissement en décharge. Le remplacement d'une tonne de ciment par une tonne de cendres volantes diminue d'environ une tonne les émissions industrielles de dioxyde de carbone, en plus d'offrir un débouché pour un sous-produit industriel. En 2001–2002, Ressources naturelles Canada a aidé à transférer la technologie du béton EcoSmart™ aux secteurs de l'architecture, de la construction, du génie et des matériaux en organisant sept ateliers et en se chargeant de la mission de conception d'un projet autoroutier devant être réalisé en Inde. Pour plus d'informations, voir http://www.ecosmart.ca.

Industrie Canada, de concert avec Ressources naturelles Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Conseil national de recherches du Canada, s'attaque à certains des problèmes qui ralentissent l'adoption et l'application des technologies des bâtiments intelligents. Ces technologies, si elles sont adoptées, peuvent amener des améliorations dans l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur. En 2001–2002, on a dressé une liste de contrôle des principales technologies et activités de planification ayant trait aux bâtiments intelligents, en vue d'un projet de démonstration qui aura lieu dans un bâtiment d'Industrie Canada à Ottawa.

Le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux, de Ressources naturelles Canada, offre des incitations financières aux propriétaires immobiliers qui construisent des bâtiments dont l'efficacité énergétique est d'au moins 25 % supérieure à celle des bâtiments similaires érigés en conformité avec le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments. En 2001–2002, 63 nouveaux bâtiments ont profité d'un tel incitatif. Depuis le lancement du programme, 164 nouveaux bâtiments ont fait l'objet d'une aide, ce qui a permis de réduire annuellement de 23 kilotonnes les émissions de dioxyde de carbone. Dans le même esprit, Ressources naturelles Canada gère le programme R-2000, qui encourage la construction de maisons à haut rendement énergétique excédant de 30 % le seuil d'efficacité exigé par les codes du bâtiment actuellement en vigueur au Canada. En 2001–2002, tous les constructeurs actifs ont reçu une formation sur la nouvelle norme, de même que 20 nouveaux constructeurs et professionnels. À ce jour, plus de 10 000 maisons ont obtenu une certification de rendement énergétique R-2000. En moyenne, une maison R-2000 rejette annuellement 1,4 tonne de dioxyde de carbone de moins qu'une maison ordinaire.

Depuis 15 ans, un immeuble à logements du centre de Halifax exploite l'énergie solaire pour combler 20 % de ses besoins en eau chaude domestique. Le toit du bâtiment est muni de 100 capteurs solaires, dont les coûts d'installation initiaux ont été compensés par une subvention de Ressources naturelles Canada. Environnement Canada collabore actuellement avec les propriétaires des logements pour faire passer la part solaire de 20 % à 70 %, en améliorant la capacité de stockage thermique. Selon le propriétaire du bâtiment, les économies correspondent à environ 20 % de la charge d'eau chaude domestique, ou 20 000 litres de mazout par année. Le projet pilote de stockage souterrain de l'énergie thermique devrait faire doubler les économies de mazout et réduire d'un autre 42 tonnes les émissions de gaz à effet de serre, pour une réduction totale de 100 tonnes.

La Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada, en collaboration avec l'Alberta Roadbuilders and Heavy Construction Association, a préparé un manuel de prévention de la pollution visant une moindre utilisation des substances toxiques et une meilleure performance environnementale. À long terme, on souhaite que les villes d'Edmonton et de Calgary incorporent le manuel à leurs contrats de construction routière.

Industrie du meuble

Environnement Canada a introduit un programme de prévention de la pollution dans l'industrie québécoise du meuble. On souhaite ainsi réduire les émissions de composés organiques volatils et de gaz à effet de serre et freiner l'utilisation des produits jugés dangereux ou toxiques au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, comme les solvants, les peintures et les pigments.

Par ailleurs, la Région du Québec d'Environnement Canada a conçu un outil pour diagnostiquer les possibilités de prévenir la pollution (p. ex. emploi de revêtements à l'eau et recours à du matériel d'application plus efficace) dans l'industrie de la finition du bois. Cet outil servira à repérer les installations qui présentent les meilleures occasions de prévention de la pollution, et à en former le personnel.

De nouvelles consultations ont été tenues avec l'industrie, des organisations non gouvernementales et les autorités fédérales et provinciales en vue de réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) engendrées par l'application de revêtements dans l'industrie de la finition du bois. Avec l'aide d'Environnement Canada, le Conseil canadien des ministres de l'environnement publiera d'ici deux ans un code de pratiques, qui pourrait encourager les réductions volontaires ou encore servir de modèle en vue d'une réglementation de l'industrie par les autorités provinciales ou régionales. On dénombre au Canada environ 900 usines de finition du bois, qui rejettent annuellement quelque 11,2 kilotonnes de COV.

Ports/marinas/chantiers navals

Le programme d'éco-certification CleanMarine consiste en une entente triennale conclue par l'Ontario Marine Operators' Association, le ministère ontarien de l'Environnement et Environnement Canada en vue de certifier 150 marinas ontariennes et de leur attribuer une cote de performance environnementale. Les participants reçoivent un guide « CleanMarine » des meilleures pratiques de gestion. Les marinas font l'objet d'une vérification, et reçoivent une cote de performance environnementale. Les marinas participant au programme doivent s'engager à améliorer continuellement chaque année leurs pratiques et leur performance environnementale. Les marinas certifiées

sont identifiées et inscrites dans le Répertoire des marinas de l'Ontario. Le programme de certification a été mis au point avec la collaboration de divers membres du comité directeur de CleanMarine Partnership, où siègent des représentants de l'industrie nautique, des associations, des médias, des agences gouvernementales et de TerraChoice Environmental Services Inc. En 2001, 50 marinas ontariennes ont été cotées, et on prévoit en coter 50 autres annuellement en 2002 et 2003. Pour plus d'informations, voir http://www.omoa.com. Mise à jour

Pêches et Océans Canada a dressé et appliqué des plans de gestion de l'environnement (PGE) pour 438 des 638 ports pour petits bateaux gérés par la clientèle. Les PGE énumèrent toutes les activités et opérations portuaires qui pourraient nuire à l'environnement, et indiquent comment gérer ces opérations et activités pour en réduire les impacts. Mise à jour

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, en partenariat avec la Défense nationale, est déterminée à atténuer les effets sur l'environnement marin des opérations de maintenance des navires. Les deux ministères envisagent actuellement la possibilité de recourir à la pulvérisation d'eau, plutôt qu'au polissage abrasif, pour enlever les salissures marines sur les coques des navires. En outre, on a resserré les critères environnementaux des cahiers des charges concernant la maintenance des navires militaires.

Santé

Le site Web Healthcare EnviroNet, lancé avec l'aide de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, a été conçu et est mis à jour par le Centre canadien pour la prévention de la pollution, en consultation avec des organismes de santé et des organisations non gouvernementales. Ce site Web indique au personnel du domaine de la santé comment réduire l'impact environnemental de ses activités. De la même façon, Santé Canada soutient le site Web Healthcare EnviroNet et a collaboré avec diverses organisations médicales (notamment l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et la Coalition canadienne pour un système de santé écologique) pour concevoir de la documentation sur l'écologisation des établissements hospitaliers canadiens. Pour plus d'informations sur ces initiatives, visiter http://www.greenhealthcare.ca et le site Healthcare EnviroNet à http://www.e2p2online.com (cliquer sur « Affiliated websites »). Mise à jour

En 2001, la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada et le ministère néo-écossais de l'Environnement et de la Main-d'œuvre ont lancé un programme de prévention de la pollution ciblant l'utilisation du mercure dans 17 hôpitaux. Une évaluation préliminaire des sondages effectués sur l'emploi du mercure indique qu'il existe diverses possibilités de prévenir la pollution (p. ex. par la substitution de produits). En outre, de nombreux hôpitaux ont déjà pris des mesures pour réduire l'utilisation du mercure et exercent une gestion écologiquement responsable du mercure. Malgré ces efforts, les eaux usées de certains hôpitaux continuent de présenter des concentrations de mercure supérieures aux concentrations ambiantes. La phase 2 du programme vise à encourager les hôpitaux à faire un meilleur suivi du mercure dans leur réseau d'égouts; par ailleurs, on est en train de recenser les possibilités de prévenir la pollution dans deux hôpitaux de la province. Nouveau

Conformément à l'objectif du CCME, qui est de promouvoir des mesures efficientes pour réduire les rejets de mercure et de ses composés, un standard pancanadien destiné à réduire les rejets dans l'environnement de mercure provenant des résidus d'amalgames dentaires a été élaboré. La dépose de vieux plombages et le façonnage/polissage des nouveaux plombages génèrent des résidus contenant du mercure qui deviennent une source d'inquiétude environnementale, puisque ces pratiques produisent des particules d'amalgames qui sont aspirées de la bouche et rejetées dans les réseaux d'égouts. Le standard pancanadien cherche à améliorer le captage des résidus d'amalgames grâce à l'application des meilleures pratiques de gestion, soit l'utilisation de séparateurs d'amalgames certifiés ISO, ou d'un équipement équivalent, et la gestion appropriée des résidus pour empêcher les rejets de mercure dans l'environnement. Le standard pancanadien vise une réduction nationale de 95 % des rejets de mercure provenant de l'évacuation des résidus d'amalgames dentaires dans l'environnement d'ici 2005, par rapport à l'année 2000. Pour plus d'informations, voir http://www.ec.gc.ca/mercury. Nouveau

Environnement Canada et le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard ont signé un protocole d'entente sur la gestion des résidus d'amalgames dentaires. La phase 1 du projet, amorcée en 2001–2002, visait à assurer une conformité avec le standard pancanadien relatif au mercure dans les résidus d'amalgames

dentaires. On a évalué la faisabilité (notamment financière) d'installer des séparateurs d'amalgames dentaires conformes à la norme ISO 11143, recensé les possibilités de réduire le mercure et rédigé du matériel éducatif pour les dentistes. La phase 2, en développement, consistera à mettre à l'essai un protocole d'échantillonnage pour une vérification environnementale des technologies et à expérimenter in situ l'efficacité des séparateurs. Nouveau

Technologies de l'information
Industrie Canada aide l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) à élaborer un programme de responsabilité élargie des producteurs pour la reprise et la gestion du matériel électronique et de télécommunications résiduel et excédentaire. Le concept de « responsabilité élargie des producteurs » est une stratégie de réduction des déchets qui prolonge les responsabilités environnementales habituelles des producteurs jusqu'à l'étape de post-consommation du cycle de vie d'un produit, pour les encourager implicitement à modifier la conception de leurs produits pour en réduire l'impact environnemental. L'ACTI a dressé, pour fins d'examen, un Plan d'action national sur le programme de récupération du matériel des technologies de l'information en fin de vie utile. L'objectif consiste à récupérer 50 % des déchets d'ici 2006. Cette initiative permettra de réduire les rejets potentiels de substances toxiques comme le mercure, le plomb et le cadmium. Les autres principaux partenaires dans ce projet sont Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, le Conseil national de recherches, des gouvernements provinciaux et des municipalités. Nouveau

Traitement des surfaces métalliques
Le Projet de prévention de la pollution de l'industrie du traitement des surfaces métalliques est un partenariat forgé en 1993 par Environnement Canada et le ministère ontarien de l'Environnement, la Canadian Association of Metal Finishers et diverses associations industrielles concernées. Le projet vise les objectifs suivants : concevoir des outils d'aide à la formulation de plans de prévention de la pollution pour réduire les substances toxiques; promouvoir l'élaboration et l'application de plans de prévention de la pollution propres à des lieux particuliers; faire connaître l'ampleur des réductions opérées grâce aux plans. Le groupe de travail responsable du projet a publié son huitième rapport d'étape en décembre 2001. Vingt-sept entreprises de finition des métaux participent au projet, et l'on a rassemblé 51 études de cas. Pour plus d'informations, voir http://www.camf-acfm.com.
Mise à jour

Mines
Ressources naturelles Canada codirige un consortium nord-américain visant l'installation de piles à hydrogène dans les mines souterraines. Ce ministère dirige également la mise au point d'une petite benne à godets hybride (diesel-électricité) destinée à l'exploitation des mines à veines étroites. À long terme, on souhaite doter de groupes propulseurs moins polluants l'ensemble des véhicules miniers souterrains, actuellement alimentés au diesel. Il existe actuellement au Canada quelque 3 500 véhicules souterrains au diesel, qui rejettent 0,4 mégatonne de dioxyde de carbone par année. On estime à quelque 4,5 mégatonnes le total mondial annuel des émissions souterraines de dioxyde de carbone provenant des véhicules au diesel.
Mise à jour

Ressources naturelles Canada dirige également un projet visant la mise au point d'un système d'exploitation des veines étroites qui ne creuserait que les veines, sans perturber la roche environnante, en faisant appel à une technologie de fragmentation thermique. Ce système réduirait substantiellement le besoin d'explosifs chimiques, et pourrait également servir dans les mines à ciel ouvert. Une autre technologie en développement permettrait de réduire la consommation d'énergie dans la ventilation des mines. En effet, cette consommation représente environ 40 % de l'énergie requise par la production minière souterraine. Un système de ventilation à la demande déterminerait le moment, l'endroit et l'intensité de la ventilation nécessaire. Un tel système abaisserait de 30 % les coûts énergétiques de la ventilation. Nouveau

Les Laboratoires des mines et des sciences minérales de CANMET, à Ressources naturelles Canada, coordonnent le consortium gouvernement-industrie Thiosalts, chargé de mettre au point des techniques innovatrices pour la prévention, le traitement et la surveillance des sulfosels produits durant le traitement des minerais riches en soufre. La dégradation des sulfosels dans l'environnement cause une acidification qui peut nuire aux populations de poissons de l'environnement récepteur. Diverses techniques sont employées pour prévenir une telle acidification, notamment l'oxydation bactérienne des sulfosels et une oxydation faisant appel au peroxyde d'hydrogène. Des recherches ont permis de mieux comprendre les problèmes techniques caractérisant les sulfosels, et aidé l'industrie à se conformer aux nouveaux règlements adoptés par certaines provinces. Nouveau

En 2001–2002, les Laboratoires des mines et des sciences minérales de Ressources naturelles Canada ont lancé la première phase du réseau ETEM (Examens toxicologiques des effluents miniers), dont un des projets concerne l'établissement des meilleures pratiques de gestion de l'ammoniac dans l'industrie minière canadienne. L'ammoniac est une substance présente dans les effluents miniers, en raison de l'utilisation généralisée d'explosifs au nitrate. La contamination de l'eau résulte principalement de fuites ou d'une non-détonation. Il est possible de réduire à la source les rejets d'ammoniac en dressant des plans et en offrant de la formation sur les meilleures pratiques de gestion. Nouveau

Pétrole et gaz
La Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada a soutenu la mise en place d'un savoir-faire et l'élaboration de documents sur la prévention de la pollution, pour aider à réduire l'impact des opérations pétrolières et gazières sur les zones écologiquement fragiles des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. On a finalisé un document sur les possibilités de prévenir la pollution, ainsi qu'une vidéo détaillant les problèmes de gestion environnementale entourant l'élimination des fluides de forage dans le Nord. Le recours traditionnel aux puisards souterrains pour l'élimination des déchets est considéré comme un important risque toxique et environnemental. Il faudra poursuivre les travaux pour trouver d'autres techniques de gestion des déchets.
Mise à jour

Ressources naturelles Canada, en partenariat avec l'industrie, mène des recherches sur la gestion de la corrosion des oléoducs et des gazoducs, en vue de réduire la fréquence des fuites de pétrole et de gaz. En 2001–2002, on a conçu trois modèles informatisés sur différents aspects de la prévention et de la gestion de la corrosion.

En 2002, 25 des 28 terrains de golf participant au projet pilote *Ontario Golf Course EcoEfficiency* ont atteint ou dépassé les buts et les objectifs du projet.

Imprimerie et graphisme

CleanPrint Canada est une initiative de prévention de la pollution, réalisée en collaboration avec les entreprises et les associations du secteur de l'imprimerie et du graphisme et avec d'autres gouvernements, qui a pour but de réduire et/ou d'éliminer l'utilisation, la production ou le rejet de substances toxiques et d'autres substances préoccupantes. Environnement Canada joue un rôle de leader dans CleanPrint Canada, et offre un soutien financier à ses diverses composantes régionales.

En Ontario, CleanPrint Ontario a organisé en 2001–2002 quatre ateliers à l'intention de l'industrie de l'imprimerie pour réduire les rejets de polluants et encourager l'observation des règlements municipaux sur la prévention de la pollution, de la réglementation provinciale applicable et des exigences de déclaration de l'Inventaire national des rejets de polluants. On a entamé des négociations pour la conclusion d'un accord de performance environnementale avec le secteur ontarien de la sérigraphie.

CleanPrint British Columbia travaille à la promotion des outils de gestion environnementale et encourage les entreprises d'imprimerie à dresser des plans de gestion de l'environnement. Parmi les objectifs à long terme, on souhaite réduire de 20 % d'ici 2005, par rapport à 1985, les émissions de composés organiques volatils (COV) rejetés par les imprimeries de la vallée du bas-Fraser; diminuer de 50 % les émissions d'argent et de COV dans le réseau d'égouts du district régional de la capitale; contribuer à une réduction de 50 % des déchets solides urbains en Colombie-Britannique. Sur le site Web de CleanPrint British Columbia, les entreprises d'imprimerie ont accès à des pratiques de gestion exemplaires, à des affiches, à des manuels pratiques sur la préparation de plans de gestion de l'environnement et à un guide de la réglementation environnementale.

Le site http://www.cleanprint.org présente d'autres initiatives régionales de l'industrie de l'imprimerie et du graphisme.

Tourisme

Le Projet d'éco-efficacité des terrains de golf est un partenariat entre GreenLinks Eco-Efficiency Services (TerraChoice Environmental Services Inc.), Burnside Golf Services et Environnement Canada, qui vise à promouvoir la prévention de la pollution et d'autres initiatives de gestion de l'environnement. En 2002, dernière année d'une entente triennale, 25 des 28 terrains de golf participant au projet pilote ontarien ont atteint ou dépassé les objectifs et les buts du projet. De nombreux terrains ont réduit l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques et abaissé leur consommation d'eau et d'énergie, grâce à la mise en œuvre d'initiatives et de projets de prévention de la pollution signalés par le groupe de consultation. Pour plus d'informations, visiter http://www.greenlinks.net.

« Camping éco-l'eau, Canada! » encourage les propriétaires de véhicules récréatifs (VR) à utiliser dans leurs réservoirs de rétention des produits non toxiques pour le traitement des eaux usées, au lieu des composés nocifs pour l'environnement que sont l'ammoniac quaternaire et le formaldéhyde. Au Canada, la Nouvelle-Écosse a été la première province à adopter une démarche unifiée pour promouvoir le recours aux options de traitement biologique.

Section 2C: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

En 2001, la campagne « Camping éco-l'eau, Canada! » a été lancée dans des terrains de camping publics et privés du pays tout entier. Le personnel d'Environnement Canada de la Région de l'Atlantique, de la Région de l'Ontario et de la Région du Pacifique et du Yukon, ainsi que des représentants de Parcs Canada, ont fait la promotion de « Camping éco-l'eau, Canada! » en distribuant 100 000 fiches d'information et 1 000 affiches promotionnelles aux exploitants de terrain de camping. En Ontario, 85 terrains de camping privés ont participé à la campagne en soulignant les avantages des produits non toxiques pour les réservoirs. Sur trois ans, on souhaite que 70 % des terrains de camping privés, 80 % des terrains de camping provinciaux et 100 % des terrains de camping fédéraux soient désignés comme étant libres de produits chimiques. Pour 2002, on prévoit également élaborer un plan de sensibilisation pour la Région du Québec et la Région des Prairies et du Nord, de même que pour le nord des États-Unis. Pour un complément d'information, visiter le site http://www.campgreencanada.ca.

En mars 2001, on a achevé la mise en œuvre d'un projet de P2 au garage principal d'OC Transpo.

Transports

En février 2000, la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (OC Transpo) et Environnement Canada ont signé un protocole d'entente sur la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de prévention de la pollution. On a choisi le garage principal comme endroit pour démontrer comment il était possible de modifier ou de réviser certaines activités opérationnelles quotidiennes de manière à réduire ou à éliminer les risques de pollution. Les divers projets se sont déroulés tout au long de 2000 et ont pris fin en mars 2001, avec la publication d'un document affiché sur le site Web. Environnement Canada et OC Transpo continuent de collaborer étroitement au suivi de tous les projets de P2. Pour plus d'informations, voir le site http://www.on.ec.gc.ca/pollution/fpd/prevention/6700-e.html.

Formation et sensibilisation

Dans la Région de l'Atlantique, en janvier 2002, Environnement Canada a offert un cours sur les opérations d'intervention en cas de déversement marin, en collaboration avec la Garde côtière du Canada. Les participants y ont appris comment prévenir les déversements d'hydrocarbures, comment s'y préparer et comment intervenir au besoin.

Le programme Écoflotte, de Ressources naturelles Canada, aide les responsables de parcs automobiles commerciaux à en rehausser l'efficacité énergétique, à en diminuer les frais d'exploitation et à en réduire les émissions polluantes. La trousse d'outils Écoflotte contient une série de guides sur divers aspects de la gestion énergétique des parcs automobiles – informatisation, carburants de remplacement, entretien et achat de véhicules, etc. Le programme offre également de la formation sur les techniques de conduite éconergétiques. En 2001, on a organisé 14 ateliers, auxquels ont participé 280 moniteurs de conduite. Pour plus d'informations, visiter http://fleetsmart.nrcan.gc.ca.

En 2001–2002, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a préparé une fiche d'information générique sur les stratégies de développement durable, insérée dans chaque accusé de réception expédié aux requérants des programmes de l'APECA. Cette fiche d'information explique le concept d'éco-efficacité et les avantages d'exploiter une entreprise de façon écologiquement responsable. Tous les agents de programme de l'APECA ont également reçu une formation sur l'éco-efficacité. Dans le cadre d'une expérience pilote, on a tenu deux évaluations de l'éco-efficacité en vue d'élaborer des études de cas industrielles, à des fins de mise en marché.

En 2001–2002, on a lancé le programme Créer des entreprises durables, afin d'appuyer la tenue d'ateliers pour l'industrie portant sur divers concepts et outils d'éco-efficacité, comme la conception pour l'environnement, la gestion du cycle de vie, les systèmes de gestion de l'environnement, les rapports environnementaux, les éco-indicateurs et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le premier atelier, qui s'est déroulé en avril 2002 à Vancouver, a attiré une cinquantaine de participants. Industrie Canada, de même que Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie sont représentés au Comité directeur fédéral du programme.

Petites et moyennes entreprises

EnviroClub™ est une initiative conjointe du gouvernement fédéral et du secteur privé, lancée en 1998 par la Région du

Québec d'Environnement Canada avec l'appui financier de Développement économique Canada, du Conseil national de recherches du Canada et du Fonds d'action pour le changement climatique, afin d'introduire des projets de prévention de la pollution ou d'implanter des systèmes de gestion environnementale dans les petites et moyennes entreprises. En 2001–2002, deux EnviroClubs™ ont vu le jour (Saguenay-Lac-Saint-Jean 2000 et Centre du Québec), ainsi que 18 projets de prévention de la pollution. À ce jour, les PME participantes ont à leur crédit les réductions suivantes : 4,3 tonnes/année pour les composés organiques volatils; 505 tonnes/année pour les déchets dangereux; 24 kilotonnes d'équivalents de dioxyde de carbone/année pour les gaz à effet de serre. En tablant sur l'intérêt manifesté par les entreprises locales, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a, en partenariat avec Environnement Canada et Entreprises Nouveau-Brunswick, mis sur pied un EnviroClub™ Miramichi, sous l'égide duquel les entreprises ont volontairement tenu une série d'ateliers sur la gestion de l'environnement et la prévention de la pollution. On est en train d'élargir le champ d'action de cet EnviroClub™ pour qu'il couvre une plus grande portion du nord du Nouveau-Brunswick.

Le Toronto Region Sustainability Program vise à rehausser la performance environnementale des petites et moyennes entreprises et usines manufacturières, notamment en prenant des mesures pour combattre les précurseurs du smog et éliminer complètement la production de déchets toxiques. Le programme sera exécuté au nom de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada par le Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales, en partenariat avec le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, la municipalité de Toronto et divers intervenants. Le programme démarrera en 2001–2002 et s'étendra sur trois à cinq ans. Jusqu'à maintenant, les réductions de polluants attribuables au programme comprennent 340 tonnes de composés organiques volatils, 15 kilogrammes de métaux, 170 tonnes de déchets de production, 2 000 tonnes d'eau et deux tonnes de gaz à effet de serre.

Le Programme de qualité de l'eau des entreprises est un partenariat quinquennal entre Environnement Canada, la municipalité régionale de Waterloo et le ministère ontarien de l'Environnement, qui vise à sensibiliser les petites et moyennes entreprises aux avantages des dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* relatives à l'élaboration de plans de prévention de la pollution et à la réduction des toxiques, dans le but premier de prévenir les déversements dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les égouts. En 2001–2002, 14 installations ont procédé à l'examen et à l'évaluation de leurs équipements, et obtenu les résultats suivants : élimination de 415 litres d'éthylèneglycol et de solvants de nettoyage chlorés et de 337 000 kilogrammes de papier-filtre de résine phénolique; réduction annuelle de 200 tonnes de boues de peinture, de 110 mètres cubes d'eau et de 8 800 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone; diminution de la demande biologique en oxygène, des solides en suspension et des phénols dans les effluents d'eaux usées.

Le Projet pilote de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement, qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises, vise à examiner et à développer le potentiel de la gestion de la chaîne d'approvisionnement comme moyen d'encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet incitera les PME à modifier leurs procédés d'affaires et de production et à utiliser de nouvelles technologies. Industrie Canada, Mesures volontaires et Registre Inc. et des représentants de l'industrie siègent au comité directeur du projet.

De concert avec Diversification économique de l'Ouest Canada, Industrie Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, Environnement Canada a collaboré au programme pilote EcoDesign Innovation (EDI), qui aide les petites entreprises manufacturières britanno colombiennes oeuvrant dans les secteurs des plastiques, de la transformation des aliments et de la transformation du bois à améliorer l'efficience des procédés et, ainsi, à rehausser leur compétitivité. L'étape pilote du programme EDI s'est déroulée de janvier 2001 à octobre 2002, où huit entreprises manufacturières ont enregistré des progrès constants en trouvant des moyens de réduire les rejets d'eaux usées, l'utilisation de matières dangereuses, les émissions de gaz à effet de serre et leur consommation de gaz naturel, d'électricité et d'eau. On projette que les économies et les hausses de recettes réalisées entre octobre 2001 et octobre 2002 totaliseront 381 980 $ pour les entreprises participantes. En regard des profits projetés, la totalité des dépenses devrait être remboursée en 1,2 année. La seconde étape

pilote est prévue pour 2002–2003, et s'appuiera sur l'expérience acquise durant la première étape.

À l'automne 2001, Industrie Canada a lancé l'outil « Réaliser l'éco-efficacité en trois étapes », qui aide les petites et moyennes entreprises manufacturières à mettre sur pied un programme d'éco-efficacité en faisant appel à des listes de vérification sur l'auto-évaluation, à des stratégies et à une analyse coûts/avantages. On travaille actuellement à offrir l'outil sur divers supports : en ligne, téléchargement, sur papier. Cet outil fait l'objet de 10 à 15 % des 800 visites mensuelles effectuées au site Web d'Industrie Canada sur l'éco-efficacité.

Recherche et développement

Ressources naturelles Canada a coordonné l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers (ICRMLé), un partenariat gouvernement-industrie visant la mise au point de pièces automobiles légères et avancées. La finalité technique du programme consiste à réduire le poids des moyens de transport au sol, en vue de diminuer les émissions par une meilleure efficacité des véhicules. L'industrie a notamment adopté un procédé de coulage d'aluminium par traitement thermique, qui est beaucoup moins énergivore. En 2001–2002, Ressources naturelles Canada a tenu deux ateliers pour faire partager à l'industrie et aux chercheurs le fruit des travaux menés durant la dernière année.

Partenariat technologique Canada est un fonds d'investissement technologique administré par Industrie Canada, qui effectue des investissements à haut risque remboursables dans des projets de recherche, de développement et d'innovation. En 2001–2002, on a investi 57,26 millions de dollars dans sept projets pouvant contribuer à prévenir la pollution. Voici quelques exemples des secteurs financés : amélioration de l'efficacité énergétique dans les technologies de traitement de l'eau; réduction des émissions générées par les petits moteurs à essence; systèmes de conversion des moteurs à l'essence par des carburants moins polluants; piles à combustible; infrastructure de ravitaillement en gaz naturel.

Le Groupe de travail sur l'aquaculture durable en Ontario comprend des membres d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de l'Université de Guelph et d'autres instances. Il élabore et expérimente des techniques visant à préserver la qualité de l'eau et l'habitat du poisson à proximité des installations aquicoles. Des chercheurs de l'Université de Guelph sont en train d'étudier les effets, sur la croissance de la truite arc-en-ciel, de formules alimentaires à faible demande biochimique en oxygène. En outre, on a installé avec succès deux collecteurs d'excréments dans des cages d'élevage, et fait l'évaluation de techniques aquaponiques pour la gestion et le reconditionnement des effluents dans l'élevage intensif du tilapia, en vue d'en éliminer les nutriments et de réutiliser l'eau dans les opérations aquicoles.

Le Projet de recherche et de transfert technologique dans l'industrie de la floriculture, qui en est à sa septième année d'existence à l'Université de Guelph, en Ontario, a pour but d'étudier les techniques de recyclage des éléments nutritifs sans inhiber la croissance des plantes et de transférer la technologie au secteur agricole et agroalimentaire. On a mené un sondage auprès de 74 serres ontariennes pour évaluer le degré de transfert technologique effectué à partir des recherches menées. Les serres équipées de systèmes de recirculation de l'eau signalaient une baisse de 81 % dans la consommation d'eau et de 87 % dans la quantité d'engrais employée, comparativement aux installations qui ne sont pas munies de tels systèmes. En outre, 53 % des serriculteurs ont signalé une amélioration ou le statu quo dans la qualité et le rendement des récoltes, après avoir converti leurs équipements à un système de recirculation. Une fois qu'on aura acquis plus d'expérience et approfondi les recherches, les systèmes de recirculation devraient s'avérer encore plus attrayants pour les serriculteurs. Environnement Canada a partiellement financé le projet, fourni des conseils, fait un suivi sur l'avancement des travaux et aidé les intéressés à visiter les lieux. Pour plus d'informations, voir http://www.uoguelph.ca/hortsci/recirc/.

Les procédés assistés par micro-ondes (MAP) constituent une famille de techniques de traitement non polluantes qui ont été

Les procédés assistés par micro-ondes (MAP) recourent aux micro-ondes pour accroître ou accélérer des procédés biologiques, chimiques ou physiques, de façon à réduire la consommation d'énergie et de substances chimiques et à améliorer le rendement.

mises au point et brevetées par la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales d'Environnement Canada. La famille de technologies MAP recourt aux micro-ondes pour accroître ou accélérer des procédés biologiques, chimiques ou physiques. Ces techniques présentent de nombreux avantages économiques et environnementaux, résultant à la fois d'une baisse spectaculaire de la consommation d'énergie et de substances chimiques et d'une amélioration du rendement, imputable à une hausse de production et de qualité couplée à une diminution des déchets. Un bon exemple de la capacité des technologies MAP de contribuer à la prévention de la pollution : l'Environmental Protection Agency américaine a approuvé l'utilisation d'une technologie MAP comme méthode de référence normalisée pour la préparation des échantillons d'analyse environnementale. Cette méthode de référence réglementaire est également approuvée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection*

de l'environnement (1999). L'adoption de ces méthodes dans les laboratoires est un pas important, puisque les laboratoires d'analyse organique consomment annuellement environ 100 millions de litres de solvants organiques. Les méthodes MAP réduisent d'environ 90 % le volume de solvants nécessaires. Il est possible de se passer complètement de solvants toxiques comme le dichlorométhane, actuellement utilisé dans les méthodes classiques, ce qui réduit grandement l'exposition humaine à cette substance. Dans la majorité des cas, les besoins en énergie sont également réduits d'environ 99 %, ce qui engendre une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre.

Industrie Canada contribue et participe à la mise au point et à l'application d'une « carte routière de la technologie et de l'innovation sur les carburants et les produits chimiques renouvelables dérivés de la biomasse ». Cet outil aidera le Canada à concrétiser ses objectifs de lutte aux changements climatiques en créant des débouchés pour les bioproduits et les bioprocédés, et ainsi à réduire la consommation d'énergie et les émissions nocives, notamment de gaz à effet de serre. Dans cette optique, il serait envisageable d'abaisser d'environ 23 tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone les émissions annuelles de gaz à effet de serre, d'ici 2015.

PROJETS À VENIR

Diversification économique de l'Ouest Canada, en collaboration avec le Western Canada Business Service Network, a conçu un outil d'apprentissage en ligne sur le développement durable, qui devrait être lancé en 2002-2003. Les divers modules apprennent aux participants les concepts et les méthodes pratiques ayant trait au développement durable, notamment pour ce qui touche la prévention de la pollution. Cet outil de formation est logé sur l'extranet de Diversification économique de l'Ouest Canada.

Le Collision Industry Action Group (CIAG) élabore un programme national de formation sur Internet à l'intention des ateliers de débosselage automobile. Le cours de formation environnementale « Project STAR », qui sera offert à environ 2 800 entreprises ontariennes, expliquera les caractéristiques, les sources, les dangers et les conséquences des déchets, la nécessité de les réduire (particulièrement les composés organiques volatils); il aidera les participants à mieux comprendre les objectifs de la prévention de la pollution et les avantages financiers qu'il y a à aller au-delà d'une simple conformité aux lois. Le projet est un partenariat conjoint industrie-gouvernement mettant à contribution Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, le CIAG, l'Institut canadien de l'automobile ainsi que des membres de l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement. Pour plus d'informations, visiter le site http://www.ciia.com.

On s'attend à ce que les Services d'impression de la Chambre des communes obtiennent une certification Éco-Logo du Programme Choix environnemental, en 2002–2003. Les Services d'impression impriment la quasi-totalité des documents de la Chambre des communes et du Sénat. Ils deviendraient ainsi le premier service fédéral d'imprimerie certifié « vert ». Les lignes directrices du Programme Choix environnemental pour les services d'impression visent à limiter les émissions de composés organiques volatils, à réduire le volume de déchets destinés à l'enfouissement et à conserver les ressources naturelles. Environnement Canada a joué un rôle de guide et de conseiller technique.

Dans le cadre de son projet « Nettoyants, toxines et écosystème », la Labour Environmental Alliance Society (LEAS) a produit un carnet d'information et organisé des ateliers expliquant comment identifier des substances toxiques présentes dans les produits de nettoyage, et comment trouver des produits de nettoyage non toxiques. La Région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada est un important partenaire financier et travaille avec la LEAS à l'organisation d'autres ateliers. Jusqu'à dix ateliers seront organisés en 2002–2003, dans des lieux de travail « publics » (écoles, centres de loisirs et hôpitaux) ou « privés » (centres de soins de longue durée, garderies, industries alimentaires), ainsi qu'à l'intention de conseils scolaires, de gouvernements municipaux, de grandes institutions (universités et collèges), de fournisseurs en produits nettoyants et d'entrepreneurs en construction.

Environnement Canada a financièrement contribué à la constitution d'une base de données en ligne sur les entreprises « écologiques » de nettoyage à sec de l'Ontario. Le site Web du Centre canadien pour la prévention de la pollution hébergera cette base de données, qui constituera une vitrine pour les activités environnementales des nettoyeurs à sec. Les consommateurs pourront consulter la liste et faire un choix éclairé pour leurs services de nettoyage à sec. Pour plus d'informations, visiter http://www.c2p2online.com.

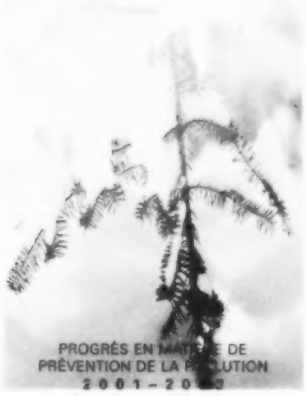

Section 2C: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

Statistique Canada, au moyen d'une Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement des entreprises, recueille des données sur les dépenses et pratiques de P2 des industries primaires et manufacturières, des entreprises de transport d'électricité et de gaz et des sociétés pipelinières. Depuis 1994, première année de l'enquête, les entreprises investissent de plus en plus dans les procédés de prévention de la pollution. En 2000, elles ont consacré plus de 940 millions de dollars en matériel de prévention de la pollution (c'est-à-dire pour des procédés qui éliminent la pollution ou en préviennent la création dans le cycle de production), une hausse de plus de 45 % en regard de 1998. En 2000, 58 % des répondants à l'enquête indiquaient disposer d'un système de gestion de l'environnement, et 35 % affirmaient avoir conclu des accords volontaires de nature environnementale.

DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION

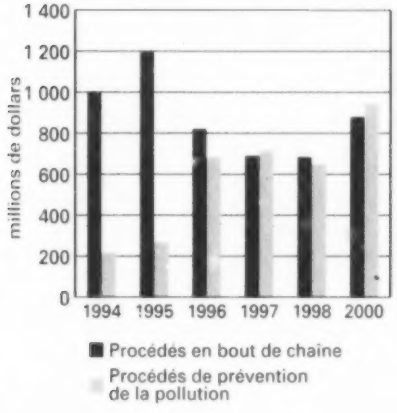

Statistique Canada, **Division des comptes et de la statistique de l'environnement,** *Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2000,* **n° de catalogue 11-001-XIF (11-001-XIE version anglaise)**. Statistique Canada, *Le Quotidien,* 5 décembre 2002.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : ***LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE***[1]

Objectif : Créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles.

Mesures :	**Statut :**	**Exemples :**
1. Élaborer des programmes novateurs de prévention de la pollution.	En cours	• Camping éco-l'eau, Canada! • CleanPrint Canada • Écoflotte • Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux
2. Promouvoir la prévention de la pollution en réorientant les initiatives de recherche, de développement et de démonstration.	En cours	• Technologie de nettoyage humide • Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers • Carburants et produits chimiques renouvelables dérivés de la biomasse
3. Promouvoir l'adoption des principes de la production durable dans les procédés industriels et manufacturiers.	En cours	• Béton EcoSmart • Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien • Projet de l'industrie du traitement des métaux de surface • Responsabilité élargie des producteurs à l'égard des résidus associés aux technologies de l'information
4. Appliquer des instruments économiques qui contribueront à prévenir la pollution.	En développement	• Clauses des nouveaux accords de performance environnementale et programme de remplacement à Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET)
5. Aider les petites et moyennes entreprises à améliorer leur performance environnementale.	En cours	• EnviroClub™ • Toronto Sustainability Program • Projet pilote EcoDesign Innovation

1 **Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives entrepris dans ce domaine en collaboration avec le secteur privé.**

Progrès réalisés avec la population canadienne

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : offrir l'information et les outils nécessaires à la mise en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.

Activités dirigées par des citoyens

Le programme de financement communautaire ÉcoAction, qui relève d'Environnement Canada, fournit un appui financier aux groupes communautaires souhaitant réaliser des projets qui généreront des résultats dans les domaines suivants : air pur et changements climatiques, eau propre, nature. Pour prendre connaissance de récits relatant l'action concrète de groupes communautaires, voir http://www.ec.gc.ca/ecoaction. Voici quelques exemples de projets réalisés en 2001–2002 avec le soutien financier d'ÉcoAction :

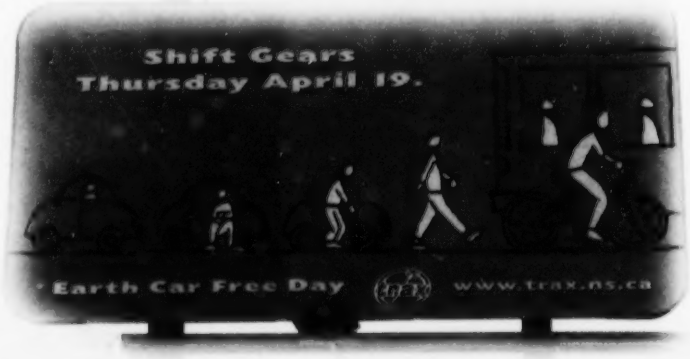

Le projet TRAX se veut une solution de rechange à l'expansion du réseau routier de la municipalité régionale de Halifax. Il vise à diminuer l'utilisation des véhicules à un seul occupant et à encourager une hausse des investissements dans les modes de transport durables.

- Le projet TRAX est une initiative permanente de l'Ecology Action Centre, à Halifax, qui se veut une solution de rechange à l'expansion du réseau routier de la municipalité régionale de Halifax (HRM). Le projet vise à diminuer l'utilisation des véhicules à un seul occupant et à encourager une hausse des investissements dans les modes de transport durables. Il a jusqu'à maintenant donné lieu à l'instauration d'un programme de réduction des déplacements dans six lieux de travail de la HRM; sept autres envisagent d'y participer. D'autres activités sont également encouragées, notamment une semaine de promotion de la bicyclette pour se rendre au travail, un défi navettage et la tenue d'un forum public concernant l'élaboration d'une politique sur l'utilisation de la bicyclette dans la HRM. Le projet TRAX sera d'un précieux secours au gouvernement local quant à son engagement d'abaisser de 20 % les émissions de gaz à effet de serre.
- Le diocèse catholique de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) a amorcé un examen environnemental des bâtiments de la paroisse. Le programme « Enviro Church » devrait réduire de 10 % la consommation d'énergie et d'eau et le volume d'eaux usées, et de 20 % la quantité employée de produits domestiques dangereux et de substances chimiques d'entretien des pelouses. On distribuera également des documents d'information aux paroissiens pour mieux les sensibiliser aux initiatives mises de l'avant par leur église locale et pour les encourager à faire de même à la maison.
- L'organisme Atlantic Coastal Action Plan (ACAP) Cape Breton a mis sur pied un projet pour améliorer la performance environnementale du campus du Nova Scotia Community College, à Sydney. Avec l'aide de l'association des étudiants, cet organisme a élaboré une politique d'approvisionnement écologique pour le collège et mené une vérification de la consommation d'eau, en plus de réaliser une enquête sur l'usage des produits chimiques et de formuler des recommandations visant à en diminuer l'utilisation. En outre, on prévoit récupérer et recycler divers types de déchets dangereux et solides, économiser 1 500 mètres cubes d'eau, réduire de 70 litres les résidus chimiques, présenter des recommandations sur l'efficacité énergétique et publier un guide pratique sur l'écologisation des autres bâtiments du collège.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, environ 66 000 maisons sont chauffées au mazout. Les réservoirs de mazout vieillissants posent un problème; certains déversements de

mazout polluent l'environnement et nécessitent une coûteuse remise en état. Le Conservation Corps of Newfoundland & Labrador a établi un programme de vérification des réservoirs domestiques de mazout, pour prévenir les fuites et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Plus de 300 maisons feront l'objet d'une telle évaluation, et leurs propriétaires se verront remettre un rapport d'évaluation ainsi que de la documentation sur le chauffage au mazout, sur la réglementation relative aux réservoirs, sur les inspections à effectuer et sur les déversements. Ils recevront également un « ÉnerGuide pour la maison », un outil de promotion qui encourage l'action concrète et explique les économies d'énergie (et d'argent) pouvant être réalisées grâce aux rénovations recommandées. À ce jour, 52 maisons, dans plus de 60 collectivités, ont été évaluées. Selon les opérations d'évaluation précédentes, il serait possible de réduire de deux tonnes par année, en moyenne, les émissions de dioxyde de carbone de chaque maison.

- Le secteur résidentiel de la Nouvelle-Écosse est responsable de 26 % des émissions provinciales de gaz à effet de serre. Dans la municipalité régionale de Halifax, Clean Nova Scotia a mis sur pied un programme qui prévoit 400 visites à domicile, donnant lieu à une évaluation énergétique, à la mise en place de mesures de conservation de l'eau et à la communication d'informations sur les changements climatiques. Les foyers participants reçoivent une trousse sur l'économie d'eau, en plus d'informations sur chaque volet de la visite. Le programme devrait faire diminuer de 5 % la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre, et entraîner une baisse de la consommation d'eau pouvant atteindre 8 %.

QU'EST-CE QUE LA CONSOMMATION DURABLE?

La consommation durable a été définie comme suit : « L'utilisation de services et de produits qui répondent à des besoins essentiels et contribuent à améliorer la qualité de la vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles et de matières toxiques utilisées, ainsi que les quantités de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie du service ou du produit de sorte que les besoins des générations futures puissent être satisfaits. »[4]

Environnement Canada a accueilli la deuxième réunion du Groupe de travail de l'Alliance nord-américaine pour la consommation durable, qui est un partenariat stratégique rassemblant des particuliers et des organismes voués à la promotion de régimes de consommation plus durables au Mexique, au Canada et aux États-Unis. L'Alliance souhaite notamment faciliter la formulation d'une vision commune de la consommation durable en Amérique du Nord. Des discussions sont également en cours pour l'organisation d'une troisième rencontre au Mexique.

Pour répondre aux besoins d'information sur les pratiques, les comportements et les préoccupations des particuliers et des ménages au Canada dans le domaine environnemental, Statistique Canada entend mener en 2003 une Enquête sur les ménages et l'environnement. Ce ministère a élaboré à cette fin un cadre basé sur la consommation durable, qui s'intéresse à la compréhension et à la perception des enjeux environnementaux chez la population canadienne, aux comportements de consommation individuels et à la participation publique aux activités environnementales, et enfin aux pratiques environnementales elles-mêmes. L'enquête couvrira les thèmes suivants : consommation et conservation des ressources en eau; gestion et recyclage des déchets; décisions de transport; utilisation des pesticides et des engrais; achat de produits verts; connaissance et compréhension des enjeux environnementaux; engagement dans la communauté. Statistique Canada a mené en 1991 et 1994 la même enquête, mais beaucoup plus restreinte, dont les résultats figurent dans le rapport « Les ménages et l'environnement » (n° de catalogue 11-526).

- Les effets sanitaires et environnementaux de l'utilisation des pesticides sont une source croissante d'inquiétude. En 1997, il s'est vendu au Canada pour plus de 1,4 milliard de dollars de pesticides, dont 85 % pour les herbicides d'entretien des pelouses et des jardins[3]. L'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick s'est attaquée au problème en lançant son « Programme de la pelouse saine », où dix personnes ont appris comment organiser de petites assemblées de cuisine pour discuter, dans un climat amical, de la façon d'entretenir une pelouse de manière écologique et sans épandre de pesticides. Dix-huit réunions ont eu lieu, et l'on prévoit en organiser d'autres en étendant le programme au reste du Nouveau-Brunswick. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant indiquent que plus de 70 % des participants se sont engagés à ne plus employer de pesticides sur leur pelouse à des fins esthétiques.

3 Les pesticides : Un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement. Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, mai 2000.
4 Symposium sur la consommation durable, Oslo, Norvège, janvier 1994.

LE REGISTRE ENVIRONNEMENTAL DE LA *LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT* (LCPE)

Le Registre environnemental de la LCPE est une source complète d'information publique sur les activités tenues dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En plus de fournir des versions à jour des instruments d'application de la LCPE (1999), le Registre encourage et soutient la participation du public à la prise de décisions environnementales en facilitant l'accès aux documents découlant de l'application de la Loi. Pour accéder au Registre, visiter le site http://www.ec.gc.ca/ceparegistry/.

Campagnes de sensibilisation publique

Dans le cadre d'un projet pilote de reprise des thermomètres médicaux au mercure, des pharmaciens collaborent avec Environnement Canada pour réduire les concentrations de mercure dans l'environnement en recueillant et en éliminant de manière sécuritaire les thermomètres médicaux au mercure intacts. Du 15 février au 15 mars 2002, la population de London, d'Ottawa et de Thunder Bay a ainsi pu retourner 1 400 thermomètres à plus d'une centaine de pharmacies participantes. Cette initiative permettait aux gens de mettre au rebut leurs thermomètres sans craindre que le mercure aboutisse dans l'environnement. L'expérience acquise servira à déterminer la faisabilité d'un programme national.

Environnement Canada offre une aide financière et technique à la « Riversafe Car Wash Campaign », qui vise à éduquer la population et les groupes communautaires sur les conséquences des rejets de source diffuse non réglementés qui sont causés par le lavage des automobiles, que ce soit à la maison ou lors d'initiatives de levée de fonds organisées à un lave-auto ou à une station-service. En outre, Environnement Canada soutient financièrement la formation d'un groupe de travail multi-intervenants qui se penchera sur l'opportunité d'instaurer un programme d'autocertification de l'industrie des lave-autos. Pour plus d'informations, voir http://www.riverside.org.

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE), administré par Environnement Canada, est une caisse où sont versées les amendes imposées aux parties reconnues coupables de dommages environnementaux. Par un partenariat avec les gestionnaires du FDE de l'Atlantique, l'argent du fonds sert en priorité à financer des projets basés sur des démarches et des méthodes de prévention de la pollution, quand c'est possible.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a financé une série de courtes vignettes télévisées consacrées à de jeunes entrepreneurs, pour initier les jeunes téléspectateurs au monde des affaires en leur offrant des modèles à suivre et en expliquant comment procéder pour mettre sur pied une entreprise viable. On y aborde notamment la problématique du développement durable et de la prévention de la pollution dans l'exploitation d'une entreprise. Ces vignettes ont été diffusées dans le cadre de la série « Street Cents » à CBC, ainsi qu'au réseau français de Radio-Canada.

Du 15 février au 15 mars 2002, dans le cadre d'un projet pilote de récupération des thermomètres au mercure, la population de London, d'Ottawa et de Thunder Bay a pu retourner des thermomètres intacts.

Dans le cadre de son Programme d'animation communautaire (PAC), la Région de l'Ontario de Santé Canada collabore avec le gouvernement du Nunavut et des organisations non gouvernementales pour consolider les réseaux, comités, groupes et projets locaux s'intéressant à la santé et à l'environnement. Ce programme a permis à 65 groupes et secteurs de tisser des liens de réseautage. Ces groupes ont notamment soutenu l'organisation d'ateliers et de campagnes d'éducation sur l'élaboration d'une politique publique en matière de santé sur la réduction des pesticides, en plus de recueillir de l'argent et d'encourager une collaboration intersectorielle pour la tenue d'ateliers sur la protection des eaux de puits.

Accès à l'information

TerraChoice Environmental Services Inc., au nom d'Environnement Canada, gère et exécute le programme Choix environnemental, un programme d'éco-étiquetage qui aide les particuliers, les entreprises et les gouvernements à prendre des décisions d'achat éclairées, pour en réduire les effets environnementaux. Plus de 3 000 produits de marque, dans quelque 136 catégories, portent maintenant l'Éco-Logo du programme Choix environnemental, notamment des pneus, des produits nettoyants, du matériel de bureau, des appareils électriques et des peintures. Pour plus de renseignements, visiter le site http://www.environmentalchoice.com.

Le programme d'information Le bon $ens au volant de Ressources naturelles Canada sensibilise les automobilistes canadiens sur la façon dont le rendement énergétique de leur véhicule et leurs habitudes de conduite et d'entretien peuvent contribuer à protéger l'environnement tout en leur faisant faire des économies. Cette année, 30 124 nouveaux automobilistes ont profité des trousses Le bon $ens au volant et d'autres sources d'information.

La cinquième Table ronde annuelle canadienne sur la prévention de la pollution s'est déroulée à St. John's (Terre-Neuve) en juin 2001. La Table ronde est une occasion reconnue de raffermir les partenariats et de promouvoir la prévention de la pollution. On y a abordé divers thèmes (Durabilité des entreprises; Santé et soins de santé communautaires; Mesures et déclaration des progrès en P2; Réseau nord-américain pour la consommation durable; Intégration de la P2 aux systèmes de gestion existants) et lancé un groupe de travail sur la P2 au niveau municipal. Plus d'une centaine de participants représentant le monde des affaires, des firmes d'experts-conseils, des universités, des gouvernements, des syndicats, la jeunesse et des organismes non gouvernementaux ont discuté de questions reliées à la prévention de la pollution et présenté des réalisations canadiennes. La Table ronde est coordonnée par le Centre canadien pour la prévention de la pollution, une organisation sans but lucratif, avec l'aide financière d'Environnement Canada. Pour plus d'informations, visiter http://www.c2p2online.com (cliquer sur Formation et conférences).

Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution est un outil Internet qui offre à la population canadienne diverses sources d'information sur la prévention de la pollution (P2). Il explique le concept de P2, en explore les avantages et présente des exemples de pratiques courantes. Cette base de données en direct mène à plus de 1 300 documents de référence sur la P2, couvre plus de 30 secteurs industriels et industries de service, et contient de l'information sur les projets communautaires et la façon d'incorporer la P2 aux activités de la vie courante. Le site Web des réussites canadiennes en prévention de la pollution présente des exemples concrets de P2. Il incite la population canadienne à adopter de telles pratiques, et reconnaît actuellement la contribution de 85 organisations, entreprises et personnes au Canada qui font progresser la P2. Environnement Canada est responsable de la tenue de ces deux sites, ainsi que de l'ajout d'informations supplémentaires.

En 2001, le gouvernement du Canada a introduit le symbole Energy Star*, pour aider les consommateurs à repérer rapidement les produits les plus éconergétiques de leur catégorie. Le symbole repose sur des critères techniques qui déterminent l'admissibilité d'un produit à cette marque d'efficacité énergétique et le seuil de rendement minimum. Les exigences de haut rendement énergétique sont administrées par le Programme d'équipement de Ressources naturelles Canada. RNCan approuve les exigences visant certains gros appareils électroménagers, les produits de chauffage ou de réfrigération, le matériel de bureau, les articles électroniques grand public, certains produits d'éclairage et de signalisation, ainsi que certains produits commerciaux et industriels. Le Programme d'équipement de Ressources naturelles Canada applique également le Règlement sur l'efficacité énergétique, qui découle de la *Loi sur l'efficacité énergétique*. Le Règlement, introduit en 1995, prescrit les seuils minimums d'efficacité énergétique et les normes d'essai pour plus de 32 produits consommant de l'énergie, dans tous les secteurs du marché. Ces critères sont constamment mis à jour en fonction de l'évolution de la technologie et des normes. Par exemple, on a modifié le Règlement en 2001 pour y ajouter de nouveaux seuils d'efficacité énergétique et actualiser les normes d'essai visant les réfrigérateurs, les réfrigérateurs-congélateurs et les congélateurs. Des modifications subséquentes ont rehaussé les normes relatives aux climatiseurs individuels, aux ballasts d'éclairage, aux transformateurs de distribution et à d'autres appareils de conditionnement résidentiels et commerciaux. Pour plus d'informations sur le programme Energy Star, visiter le site http://energystar.gc.ca. Pour mieux connaître le Règlement sur l'efficacité énergétique, voir http://oee.nrcan.gc.ca/regulations.

Le Programme ÉnerGuide pour les maisons incite les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur domicile. Sur tous les propriétaires de maison ayant bénéficié de l'évaluation, 63 % y donnent suite en effectuant des travaux de rénovation, par exemple calfeutrage/étanchéisation (49 %), isolation (42 %), remplacement de portes et fenêtres (37 %), remplacement des systèmes de chauffage (19 %). À la fin de l'année 2001, la consommation énergétique moyenne des maisons ayant fait l'objet de rénovations s'était améliorée de 17,6 %. Depuis le lancement du programme, les réductions de gaz à effet de serre sont estimées à 30,8 kilotonnes. Ressources naturelles Canada assure la coordination nationale du programme et offre un soutien technique, des outils logiciels et de la formation.

Lutte aux changements climatiques

Le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur les changements climatiques est un programme quinquennal qui vise à abaisser de 65 mégatonnes par année les émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs clés de l'économie. En novembre 2001, le gouvernement du Canada a annoncé les détails de 28 initiatives particulières prévoyant de réduire de plus de 23,7 mégatonnes d'ici 2010 les émissions canadiennes de gaz à effet de serre. Une pleine mise en œuvre de ces mesures pratiques et concrètes devrait permettre au Canada d'atteindre le tiers (ou 65 mégatonnes) des cibles convenues lors des négociations entourant le Protocole de Kyoto, en 1997. Pour plus d'informations, voir http://www.climatechange.gc.ca.

La Table ronde de la jeunesse sur l'environnement est un forum non partisan et dynamique composé de jeunes Canadiennes et Canadiens représentatifs de la diversité canadienne par leur provenance régionale et par leur culture, leur éducation et leur langue. Les membres de la Table ronde sont appelés à se prononcer sur les programmes et les politiques d'Environnement Canada.

Mise à contribution de la jeunesse

Créée en 1997, la Table ronde de la jeunesse sur l'environnement (TRJE) est un forum non partisan et dynamique composé d'au plus 18 jeunes qui représentent la diversité canadienne par leur provenance régionale, leur culture, leur éducation et leur origine linguistique. Au cours d'un mandat d'un an, le groupe se réunit jusqu'à trois fois par année pour se prononcer sur les programmes et les politiques d'Environnement Canada et pour donner des conseils sur les moyens de rendre ces programmes plus accessibles aux jeunes. En 2001–2002, les membres de la TRJE se sont penchés sur toute une brochette de thèmes : environnement et santé, Sommet mondial sur le développement durable, technologie et environnement, conservation et intendance des ressources, changements climatiques et Protocole de Kyoto, eau et éducation à l'environnement. Pour plus d'informations, voir http://www.ec.gc.ca/youth/index_f.html.

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a offert une aide financière et technique aux quatre comités organisateurs provinciaux de l'Atlantique qui étaient responsables de l'Envirothon™ Canon 2001, la plus importante expo-sciences de niveau secondaire en Amérique du Nord. L'édition 2001 avait pour thème la pollution de source diffuse. Les équipes d'étudiants participantes ont reçu une séance d'information d'une heure sur des sujets tels que la pollution de source diffuse et les diverses options de prévention de la pollution.

Tous les quatre ans, Scouts Canada organise un jamboree de dix jours, où 12 000 jeunes de 11 à 17 ans, accompagnés de responsables provenant de partout au Canada et de l'étranger, peuvent pratiquer des activités en plein air. Le jamboree canadien de 2001 (CJ'01) a eu lieu au parc provincial Cabot, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Environnement Canada a contribué de diverses façons au volet environnemental du jamboree 2001. Les participants y ont été initiés aux principes et aux pratiques de prévention de la pollution, par exemple remballer les déchets comment traiter l'eau sur place et laisser les plages propres durant les randonnées. Des jeux de rôles les ont familiarisés aux conséquences de la contamination des eaux souterraines, et aux façons de la prévenir.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a financé une étude sur l'entrepreneurship chez les jeunes de 15 à 29 ans habitant le Canada atlantique. On souhaitait sonder les jeunes entrepreneurs et non-entrepreneurs de cette région sur diverses questions touchant le monde des affaires, notamment sous l'angle de l'environnement et du développement durable. Quatre-vingt-treize pour cent des entrepreneurs jugent possible d'exploiter une entreprise sans perturber l'environnement.

Section 2D : Progrès réalisés avec la population canadienne (suite)

Le programme « Des ordinateurs pour les écoles » permet de récupérer, de réparer et de remettre à neuf des ordinateurs excédentaires donnés par le gouvernement et des sources privées, et de les distribuer gratuitement aux écoles. Ce programme, géré par Industrie Canada, supervise un réseau pancanadien de 69 centres, où les ordinateurs sont nettoyés, remis à neuf et préparés pour livraison, ou encore recyclés s'ils sont inutilisables. En 2001–2002, plus de 73 000 ordinateurs remis à neuf ont été offerts à des établissements scolaires; 360 000 ordinateurs ont ainsi connu une seconde vie depuis 1993. En outre, on a recyclé plus de 22 millions de kilos de matériel usagé ne pouvant être remis à neuf, et qui aurait autrement abouti à la poubelle. Pour plus d'informations, visiter http://www.schoolnet.ca/cfs-ope.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : *LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE*[1]

Objectif : Offrir à la population canadienne l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.

Mesures :	Statut :	Exemples :
1. Fournir l'information qui illustre comment la prévention de la pollution s'intègre dans les activités quotidiennes.	En cours	• Réussites canadiennes en prévention de la pollution • Programme ÉcoAction • Centre canadien pour la prévention de la pollution
2. Établir un centre national d'information sur la prévention de la pollution.	Achevé	• Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution
3. Encourager les consommateurs à se servir de leur pouvoir d'achat pour favoriser la prévention de la pollution.	En cours	• Le bon $ens au volant • Programme Choix environnemental • Programme Energy Star

1 Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec la population canadienne.

FICHES D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Environnement Canada a produit une série de fiches d'information sur les différentes manières de prévenir la pollution à la maison, au travail, à l'école, au volant et au magasin. Voici un exemple de liste de contrôle dont on peut se servir à la maison pour économiser l'énergie et l'eau, réduire le volume de déchets et épargner de l'argent.

Pour économiser l'énergie

☐ Réduire la température du chauffe-eau. La plupart des maisons n'ont pas besoin d'une eau extrêmement chaude.

☐ Utiliser l'option économiseur d'énergie des appareils ménagers ou choisir le cycle convenable le plus court.

Pour réduire les déchets

☐ Produire son compost, si c'est faisable, et ainsi fabriquer son propre engrais et réduire la quantité de déchets produite chez soi.

☐ Réutiliser les boîtes de carton et les sacs de papier pour y conserver des objets ou comme emballages lorsqu'on déménage.

☐ Réutiliser les sacs d'épicerie en plastique pour faire ses courses.

Pour économiser l'eau

☐ Placer une bouteille de plastique remplie d'eau dans le réservoir de la toilette afin de réduire la quantité d'eau utilisée.

☐ Poser un réducteur de débit sur les robinets et la pomme de douche afin d'économiser l'eau.

Être un consommateur averti

☐ Privilégier les produits et les services des entreprises respectueuses de l'environnement.

☐ Remplacer les produits chimiques dangereux par des produits plus sécuritaires. Par exemple, employer des savons insecticides plutôt que des produits chimiques en aérosol pour débarrasser les plantes intérieures des insectes.

Pour consulter toute la série de fiches d'information, voir http://www.ec.gc.ca/nopp/docs/fact/en/index.cfm.

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Participer à des initiatives internationales de prévention de la pollution.

Accords internationaux et transfert technologique

Le Canada a été le premier pays au monde à signer et à ratifier la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), qui interdit ou limite l'utilisation de certains produits chimiques dangereux partout sur la planète. Même si le Canada a interdit ou restreint l'utilisation de ces produits, la majorité des POP préoccupants proviennent de sources étrangères et sont transportés via l'atmosphère jusqu'au Canada, où ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire. La circulation atmosphérique transporte les POP à de grandes distances de leurs sources, ce qui fait peser de graves menaces sur la santé des Canadiens. La situation est particulièrement préoccupante pour les populations autochtones du Nord, qui dépendent de sources d'alimentation traditionnelles. L'Agence canadienne de développement international a versé 20 millions de dollars au Fonds canadien sur les POP pour aider les pays en développement et les pays à l'économie en transition à réduire ou à éliminer les rejets de POP, y compris certains pesticides (notamment le DDT) et produits chimiques industriels (dont les BPC), et à ratifier et à mettre en œuvre la Convention. Le Fonds, qui entame maintenant sa deuxième année, a permis la mise en chantier de plusieurs projets fructueux, et il continuera d'offrir un soutien jusqu'en 2005.

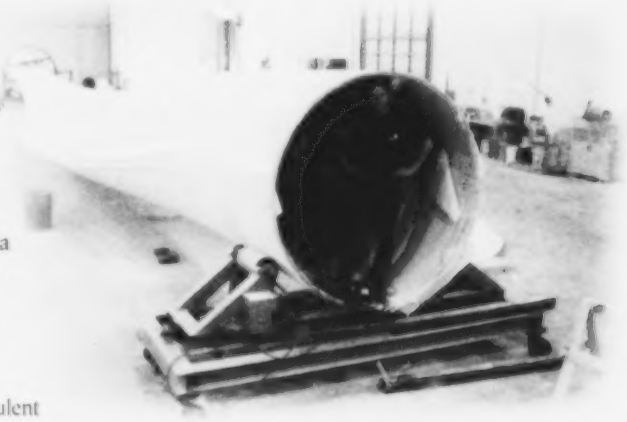

Le programme des Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) apporte un soutien financier à des projets internationaux de démonstration de technologies visant à contrer les changements climatiques.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) gère le Fonds d'action pour le changement climatique, doté de 100 millions de dollars, au nom du gouvernement du Canada. Par ce fonds, l'ACDI encourage, facilite et/ou finance le transfert de technologies écologiques, qui s'attaquent aux causes et aux effets des changements climatiques dans les pays en développement, tout en contribuant à promouvoir le développement durable et à combattre la pauvreté. Les quatre domaines de programmation sont la réduction des émissions, le piégeage du carbone, l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et le renforcement des capacités fondamentales. Ces initiatives visent à renforcer les capacités des pays bénéficiaires au titre des connaissances, de l'équipement et des produits. Tous les projets ont été choisis et entrent maintenant dans la phase de réalisation. Ces projets consistent, par exemple, à approvisionner en énergie solaire des populations rurales en Chine, ou à offrir une aide technique à des usines de briques en Égypte, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques.

Dans le cadre du Fonds d'action pour le changement climatique, le programme des Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) apporte un soutien financier à des projets internationaux de démonstration de technologies pour contrer les changements climatiques. Les investissements faits par ce programme permettent d'accélérer la démonstration et le déploiement de nouvelles technologies de réduction des gaz à effet de serre à l'étranger, particulièrement dans les pays en développement. Le Bureau des changements climatiques d'Industrie Canada a contribué au budget salarial du programme et participé à un examen interministériel des projets envisagés.

Pour déterminer les meilleures pratiques disponibles dans le domaine de l'évaluation du cycle de vie (ECV), le Programme des Nations

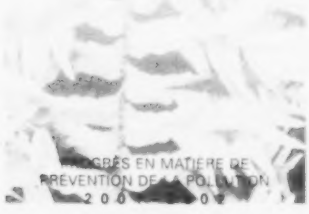

Unies pour l'environnement et la Society of Environmental Toxicology and Chemistry ont organisé un atelier international sur l'ECV, qui était également parrainé par Ressources naturelles Canada, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique et le Conseil international des métaux. L'ECV peut aider à cerner les possibilités de prévenir la pollution en comparant les éventuels effets environnementaux de la situation actuelle à ceux d'une option de rechange. Les participants à l'atelier ont discuté de divers modèles permettant de calculer les effets potentiels de la production et des émissions de métaux, pour en discerner les lacunes et suggérer des améliorations. L'atelier a bénéficié de l'orientation scientifique et d'un soutien logistique de Ressources naturelles Canada.

Au moyen de partenariats avec l'ACDI, Ressources naturelles Canada encourage la gérance environnementale dans l'industrie de l'exploitation des minéraux et des métaux à l'étranger. En 2001–2002, RNCan a géré des contrats au nom de l'ACDI au Guyana, au Brésil et en Zambie, de façon à y transférer le savoir-faire technique du Canada en gestion environnementale dans le secteur minier, pour que ces pays soient mieux à même de gérer leurs intérêts miniers en réduisant les risques sanitaires ou environnementaux. À ce jour, on a pu nouer d'excellentes relations de travail avec les intervenants zambiens. Au Guyana, de nouvelles technologies visant à maximiser la récupération des minéraux sans danger pour l'environnement seront introduites par des projets de formation et de démonstration axés principalement sur de petites et moyennes entreprises minières. Au Brésil, le gouvernement et l'industrie ont commencé à mettre en application le savoir-faire nouvellement transféré pour restaurer des sites miniers un peu partout au pays.

À Santé Canada, le Bureau du développement durable a activement participé à des discussions internationales sur la formulation d'un système mondialement harmonisé pour la classification des dangers posés par les produits chimiques. Ce système offrirait un cadre international commun pour la définition et la classification des produits chimiques et signalerait les dangers aux usagers, qui seraient donc à même de prendre les mesures nécessaires pour ne pas s'exposer aux produits chimiques dangereux et éviter de les rejeter dans l'environnement. On s'attend à ce que le système soit largement appliqué et qu'il contribue grandement à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Le Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution est un cyber-réseau qui regroupe les tables rondes sur la prévention de la pollution et les réseaux de production plus propre pour renforcer les partenariats, encourager l'innovation et favoriser l'action collective. Il se veut une nouvelle ressource névralgique pour les entreprises et les gouvernements, qui servira d'intermédiaire et de tribune virtuelle pour les tables rondes sur la prévention de la pollution, les réseaux de production plus propre et les autres organisations vouées à la prévention de la pollution et au développement durable. C'est un réseau en constante évolution, un partenariat entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire, qui interconnecte et soutient la communauté de la prévention de la pollution tout en s'efforçant de joindre de nouveaux partenaires comme les organisations s'occupant d'efficacité énergétique, de finances et de consommation durable. Par cette initiative, les tables rondes des Amériques, de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique, de l'Europe orientale et centrale et de la Chine pourront créer un réseau permanent qui encouragera la formulation d'idées et l'innovation; en un mot, c'est une table ronde de tables rondes. Pour plus d'informations, visiter http://www.p2win.org.

Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud

La création d'un Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution (NAP3), sous l'égide de la Commission de coopération environnementale nord-américaine, a donné lieu à une Déclaration officielle sur la prévention de la pollution pour l'Amérique du Nord, signée par les tables rondes du Canada, des États-Unis et du Mexique à la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution, qui a eu lieu au Québec en avril 2002. Les membres du partenariat continueront de chercher d'autres façons d'harmoniser les politiques,

À la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution, à Québec en 2002, les tables rondes du Canada, des États-Unis et du Mexique ont signé une Déclaration officielle sur la prévention de la pollution pour l'Amérique du Nord.

projets et programmes environnementaux de façon à promouvoir la prévention de la pollution et à obtenir de meilleurs résultats environnementaux au cours des trois prochaines années. Dans le cadre du NAP3, Environnement Canada a offert une aide financière au Centre canadien pour la prévention de la pollution (C2P2) pour élaborer la contribution canadienne au document d'orientation conjoint, et permis une participation canadienne au comité directeur du NAP3. Le Bureau de la prévention de la pollution (à Environnement Canada) et le C2P2 ont souvent joint leurs efforts pour faire progresser la P2 à l'échelle internationale. Des projets tels que le Sommet international sur la prévention de la pollution, qui s'est déroulé à la neuvième réunion de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que la présentation d'exposés à la Table ronde nationale des États-Unis sur la prévention de la pollution, ont aidé le Canada à se forger un rôle de leader quant à la promotion de la P2 auprès de la communauté internationale.

En janvier 2002, le Canada a présidé le Sommet du G-8 à Kananaskis, en Alberta. À la lumière de l'expérience acquise et documentée par Environnement Canada lors du Sommet du G-7 de Halifax en 1995, six principes d'intendance ont été adoptés et intégrés aux plans de gestion environnementale du Sommet de Kananaskis. Pour plus d'informations, voir http://www.g8.gc.ca/kananaskis/envirosea-en.asp

Asie et Afrique

L'Agence canadienne de développement international, en partenariat avec Resource Efficient Agriculture Production (REAP, un organisme indépendant de recherche-développement), a lancé le Southern

PRODUCTION PLUS PROPRE

Le Projet de coopération Chine-Canada pour une production plus propre a été mis sur pied par l'Agence canadienne de développement international en 1996. La production plus propre est définie comme « l'application constante d'une stratégie de prévention de la pollution à des procédés et des produits par une amélioration continue des pratiques et des technologies de gestion, en vue d'utiliser les ressources de façon plus efficiente, d'éliminer les émissions polluantes et de réduire les risques à la santé humaine et à l'environnement ». La distinction entre « production plus propre » et « prévention de la pollution » est essentiellement d'ordre géographique; l'expression « prévention de la pollution » est généralement utilisée en Amérique du Nord, tandis que le reste du monde parle plutôt de « production plus propre ». Pour un complément d'information sur le Projet de coopération Chine-Canada pour une production plus propre, visiter le site http://www.chinacp.com.

Negros Sustainable Agriculture Demonstration Project, dans la principale région sucrière des Philippines. Ce projet vise à restaurer le capital-nature de la région par l'adoption de méthodes agricoles écologiques. Par un partage informel d'information et une formation d'agriculteur à agriculteur, on encourage ces derniers à explorer les méthodes naturelles de répression des ravageurs pour remplacer les pesticides synthétiques couramment utilisés. Jusqu'à maintenant, 60 % des agriculteurs de cinq collectivités ont appliqué ces méthodes qui contribuent à améliorer la qualité des eaux et du sol. Le programme engendre également d'autres retombées positives, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une moindre incinération des résidus culturaux, et une diminution des intrants énergétiques fossiles. Pour plus d'informations, voir http://www.ec.gc.ca/p2progress/2000-2001/en/sec2_5_3.cfm (sensible aux majuscules et minuscules).

La Chine, avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international et le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada, a traduit en mandarin et diffusé sur l'ensemble de son territoire plusieurs documents clés du Canada sur la prévention de la pollution et sa planification. Cette initiative assurera une vaste diffusion en Chine des approches et des pratiques canadiennes en prévention de la pollution, et se soldera par une amélioration de l'environnement planétaire.

Le Projet de gestion appliquée et d'environnement pour les petites et moyennes entreprises de Jiangsu a pour but d'offrir aux PME de cette région une aide en gestion et en préparation de plans environnementaux et de plans d'affaires. Ce projet vise également à mieux faire connaître aux entreprises la nécessité de réduire les déchets, de recourir à des procédés de production plus propres et à des options technologiques plus écologiques, au moyen de projets de démonstration et de projets pilotes et par la formation de formateurs locaux. Le gouvernement provincial de Jiangsu et l'Agence canadienne de développement international ont parrainé ce projet, au moyen d'un fonds environnemental renouvelable de cinq millions de dollars. Ce projet vient également étayer les liens sectoriels et encourager l'échange d'informations entre les industries du Canada et de Jiangsu (initialement dans le domaine chimique et métallurgique).

De 2001 à 2006, l'Agence canadienne de développement international, en partenariat avec

La Chine a traduit en mandarin et distribue sur l'ensemble de son territoire plusieurs documents-clés du Canada sur la prévention de la pollution et sa planification, ce qui assurera une vaste diffusion des approches et des pratiques canadiennes en prévention de la pollution.

le Centre de recherches pour le développement international, réalise un Programme de recherche et de formation en économie de l'environnement pour l'Asie du Sud-Est, pour renforcer la capacité des chercheurs de cette région du monde à faire l'analyse économique des problèmes et des politiques d'environnement et à donner des conseils éclairés aux décideurs et à la société civile. Ce programme vise également à concevoir des moyens efficaces pour réduire la pollution et combattre l'épuisement des ressources. On s'attend à ce que le programme vienne consolider les capacités des institutions nationales et des réseaux de recherche régionaux, qu'il bonifie la conception et l'application des politiques touchant l'environnement, qu'il aide les chercheurs de l'Asie du Sud-Est à comprendre et à appliquer les principes d'économie environnementale, qu'il améliore les communications entre les chercheurs et les décideurs et qu'il intensifie la concertation et la mise en commun du savoir au niveau régional.

Depuis sept ans, l'Agence canadienne de développement international soutient un projet pour aider l'Inde à mieux promouvoir le développement industriel écologiquement durable. Ce projet a offert aux membres de la Confederation of Indian Industry (CII), à des fonctionnaires indiens et à des représentants

de l'industrie les connaissances techniques de base nécessaires pour commencer à faire face à une série d'enjeux environnementaux. Ce projet a également servi à engager un dialogue entre l'industrie et le gouvernement dans ces domaines. Durant les cinq prochaines années, on s'efforcera plus particulièrement : d'aider la CII à conseiller l'industrie indienne sur certains enjeux environnementaux et sociaux; d'aider l'industrie à intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans la conduite de ses affaires; et de favoriser l'élaboration de politiques concernant la performance environnementale de l'industrie indienne.

PRÉPARATIFS POUR LE SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud, a rassemblé des personnes du monde entier, qui y ont discuté des mesures à prendre pour parvenir à un développement durable. Pour préparer l'ordre du jour du Sommet et bâtir un consensus quant aux résultats à atteindre, un Comité préparatoire mondial a tenu en 2001–2002 quatre réunions, auxquelles le Canada était représenté par de nombreux intervenants, notamment des représentants du gouvernement ainsi que de la société civile, des peuples autochtones, de la jeunesse et du monde des affaires. Partout au Canada, les discussions en table ronde ont été marquées par une cohésion remarquable dans la définition des priorités canadiennes et internationales pour Johannesburg et la décennie à venir. Cinq grandes priorités ont émergé des discussions : la pauvreté; les modes de consommation des pays développés; la qualité de l'eau; les énergies renouvelables; l'éducation et le savoir traditionnel.

En outre, les travaux préparatoires menant au SMDD ont donné lieu à la production d'un rapport faisant état des progrès réalisés vers l'établissement d'une stratégie de développement durable pour le gouvernement du Canada, qui présente un aperçu des initiatives de développement durable au gouvernement fédéral, une synthèse des actuelles stratégies ministérielles de développement durable ainsi que la vision et les principes sous-tendant l'action future. Dans le sillage du Sommet de Johannesburg, on entend préparer une stratégie fédérale globale de développement durable, qui facilitera la concrétisation des résultats du Sommet. Pour plus d'informations, voir http://www.wssd-smdd.gc.ca.

PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS

Dans le but de simplifier les opérations de déclaration et d'évaluation de substances nouvelles au Canada et aux États-Unis, Environnement Canada s'est associé à l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis et aux industries des deux pays dans le cadre de l'entente « Four Corners », qui a démarré sous forme de projet pilote en 1996. Cette entente comporte l'échange de données techniques et de renseignements sur l'évaluation. En 2001–2002, 12 substances ont été déclarées et examinées. On examinera sous peu les modalités de l'accord Four Corners, afin d'en optimaliser les retombées positives pour toutes les parties.

Le Canada préside le groupe de travail de l'OCDE sur les nouvelles substances chimiques industrielles, qui a été créé en 1999–2000. Environnement Canada et Santé Canada, en association avec les responsables du *National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme* (NICNAS), de l'Australie, participent à un programme plus vaste de l'OCDE conçu pour que les pays apprennent les uns des autres, améliorent le partage de l'information et des tâches et harmonisent les plans sur les nouveaux produits chimiques. En 2001–2002, le Canada et l'Australie ont poursuivi leurs discussions visant la conclusion d'une entente entre les deux pays, et ont commencé à échanger de l'information pour mieux comprendre leurs programmes respectifs touchant les nouveaux produits chimiques.

Environnement Canada, avec Santé Canada, est un membre actif du groupe de travail de l'OCDE sur l'évaluation de l'exposition de l'environnement. Ensemble, les deux ministères préparent deux documents sur les scénarios d'émissions, pour décrire les utilisations et les rejets de produits chimiques aux usines papetières et textiles. Le groupe de travail diffusera ces documents aux parties intéressés, en plus d'autres informations et outils utiles.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : *LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE*[1]

Objectif : Participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution

Mesures :	**Statut :**	**Exemples :**
1. Stimuler un virage vers la prévention de la pollution dans les organisations internationales.	En cours	• Sommet du G-8 • Programme des Nations Unies pour l'environnement • Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution
2. Incorporer la prévention de la pollution dans les normes internationales.	En cours	• Projet de coopération Canada-Chine pour partager l'information relative à la planification de la prévention de la pollution
3. Promouvoir la prévention de la pollution dans les ententes et les protocoles internationaux.	En cours	• Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'air • Protocole de Kyoto • Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution • Entente sur les polluants organiques persistants

1 **Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prevention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec la communauté internationale.**

Tendances et possibilités futures

Le Canada maintient son engagement de placer la prévention de la pollution au cœur du processus décisionnel quotidien.

Le Sommet de la Terre de 1992, tenu à Rio de Janeiro, reconnaissait l'importance de la prévention de la pollution pour le développement durable. Selon la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, « les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables... »[5]. On y lit également que « les États devraient décourager ou prévenir les déplacements et les transferts... de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme ».[6] Dix années se sont écoulées depuis Rio, et la stratégie fédérale pour la prévention de la pollution demeure le pilier qui soutient l'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie empêchant ou réduisant au minimum la production de polluants ou de déchets.

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002*, confirme l'engagement du gouvernement du Canada à « institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral », comme l'indique *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre*.

Depuis longtemps, le Canada assure la protection de l'environnement et de la santé humaine. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* englobe le concept de prévention de la pollution et habilite le ministre fédéral de l'Environnement à exiger la production de plans de prévention de la pollution à l'égard de diverses substances jugées « toxiques ».

La création de partenariats de travail entre les ministères fédéraux permet d'intégrer de façon mieux concertée la prévention de la pollution aux politiques, programmes et outils. Collectivement, le Comité de coordination pour la prévention de la pollution a fait une impressionnante œuvre de sensibilisation publique au fil des ans. La prévention de la pollution figure en permanence au programme d'action de nombreux hauts fonctionnaires.

Pour faire avancer ces travaux et faire connaître les réalisations, tous les ministères fédéraux sont encouragés à consigner les efforts de prévention de la pollution qu'ils mettent en œuvre durant l'année pour les inclure dans les prochains rapports d'étape annuels.

Après avoir établi un consensus et s'être engagés à suivre une démarche concertée, les ministères fédéraux continueront de faire preuve de leadership dans l'établissement de pratiques exemplaires et la fixation de mesures de rendement précises. À l'avenir, on mettra l'accent sur la mise en commun, par tous les ministères fédéraux, des leçons tirées de ce processus. Le renforcement des données de référence sur les conditions environnementales demeurera une priorité, tout comme la mise au point de mécanismes pratiques pour faire état des progrès.

On a consacré beaucoup d'efforts à la mise en place d'une diversité de programmes mixtes (public-privé) de défis axés sur des enjeux tels que l'efficacité énergétique, le smog, les émissions toxiques et les émissions de gaz à effet de serre. Les deux parties ont tiré profit de ces programmes, et divers ministères fédéraux unissent leurs efforts pour améliorer ces programmes ou les remplacer par des initiatives qui continueront d'encourager la prévention de la pollution et de réduire considérablement les répercussions environnementales d'une gamme élargie d'activités commerciales au Canada.

Les partenariats locaux peuvent s'avérer des moyens particulièrement efficaces de joindre les petites et moyennes entreprises. En effet, de nombreuses PME n'ont pas toujours les moyens d'investir dans des projets de prévention de la pollution, et il peut être difficile de les joindre, de les mobiliser et de les faire participer à des activités environnementales. Par ailleurs, on s'efforce à nouveau d'aider les municipalités à cerner les possibilités concrètes d'agir et de prévenir la pollution.

On continuera de travailler à la formulation de stratégies de réduction des émissions, pour

5 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, juin 1992. Annexe I, Principe 8.

6 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, juin 1992. Annexe I, Principe 14.

respecter les standards pancanadiens relatifs à la qualité de l'air. Certains gouvernements ont également décidé de consulter davantage l'industrie, les municipalités, les groupes environnementaux, les organismes de santé et les populations autochtones sur l'élaboration et la mise en œuvre des standards qui visent des substances comme le mercure, le benzène et les dioxines/furannes.

Sur la scène internationale, une des plus importantes réalisations du Sommet international sur la prévention de la pollution, tenu à Montréal, a été la création du Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution, qui constituera une tribune virtuelle reliant les praticiens en prévention de la pollution partout sur la planète.

L'accès à l'information, aux outils et aux ressources financières demeurera essentiel pour reconnaître et encourager la capacité des particuliers et des collectivités à prendre de meilleures décisions éclairées en vue de protéger l'environnement.

Les succès réalisés en matière de prévention de la pollution en 2001–2002 laissent le gouvernement du Canada en bonne position pour aborder les questions environnementales d'une façon novatrice et efficace, ce qui conférera au Canada un avantage concurrentiel dans le paysage industriel de demain.

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution encourage tous les Canadiens à cerner les possibilités de prévention de la pollution et à y donner suite. Les ministères fédéraux peuvent faciliter et coordonner les partenariats avec les entreprises, les groupes écologistes, les scientifiques, les communautés autochtones, les autres gouvernements et les particuliers. En continuant d'unir leurs efforts pour empêcher la pollution à la source, les Canadiens seront en mesure de protéger l'environnement et la santé humaine et d'assurer une économie durable aux générations à venir.

On peut consulter le présent rapport sur Internet à l'adresse http://www.ec.gc.ca/p2progress.

EN QUÊTE DE RÉSULTATS : *LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION – UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE*

Secteur cible	But de la stratégie	Tendances et possibilités futures
Gouvernement fédéral	Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.	• **Tendance :** Renforcement des partenariats entre les ministères fédéraux et meilleure intégration de la démarche de prévention de la pollution dans les politiques, les programmes et les outils. • **Possibilité future :** Intensifier la participation des ministères fédéraux aux prochaines rapports sur les progrès en matière de prévention de la pollution, et s'assurer d'inventorier tous les projets.
Autres gouvernements	Favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution.	• **Tendance :** Élaborer des standards pancanadiens. • **Possibilité future :** Aider les municipalités à cerner et à appliquer des démarches de prévention de la pollution.
Secteur privé	Créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles.	• **Tendance :** Maintenir l'engagement envers les programmes de défis mixtes (public-privé) pour la prévention de la pollution. • **Possibilité future :** Bonifier la performance environnementale des petites et moyennes entreprises, et recourir davantage aux politiques axées sur les produits.
Population canadienne	Offrir l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.	• **Tendance :** Diffuser davantage d'informations sur la prévention de la pollution et mieux en faire connaître les réussites. • **Possibilité future :** Aider le consommateur à faire des choix de consommation durable.
Communauté internationale	Participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.	• **Tendance :** Mettre en commun l'information sur les activités de prévention de la pollution. • **Possibilité future :** Renforcer la capacité des pays en développement à faire directement le saut vers les meilleures pratiques.

Pour visionner le document
La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre, *voir*
http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy.

Annexe I :

Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution (2001–2002)

ENVIRONNEMENT CANADA
Bureau national de la prévention de la pollution
John de Gonzague (président)
Lynne Robinson-Lewis (présidente suppléante)
Kathi De (coordonnatrice)

Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales
Patricia Mitchell / Adrian Steenkamer

Régions
Rodger Albright – Région de l'Atlantique
Thanh Thao Pham / Lucie Desforges – Région du Québec
Brad Cumming / Ron Nobes – Région de l'Ontario
David Noseworthy / Cheryl Baraniecki – Région des Prairies et du Nord
Jeff Taylor – Région du Pacifique et du Yukon

Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
Craig Ferguson

Comité fédéral sur les services de gestion de l'environnement
Richard Arseneault

RESSOURCES NATURELLES CANADA
Richard Arseneault / Chris Callaghan

INDUSTRIE CANADA
Direction des affaires environnementales
Adam Moser / Saeed Khan

DÉFENSE NATIONALE
Direction générale de la protection de l'environnement
Holmer Berthiaume / Sean Baptiste

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
Division des politiques environnementales et des accords multilatéraux sur l'environnement
Roxanne Robert

PÊCHES ET OCÉANS CANADA
Services intégrés – Bureau de la coordination environnementale
Francine Richard

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA
Services environnementaux
Sarah Byers / Shirley Shea

TRANSPORTS CANADA
Affaires environnementales, AHEB
Alec Simpson / Saleem Sattar / Jessica Smith

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
Services environnementaux
Jaye Shuttleworth / Kelly Thom

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
Direction de la gestion intégrée – Direction générale de la gestion des biens et de la planification des immobilisations – Services d'ingénierie
Pierre Laplante

SANTÉ CANADA
Division des systèmes de gestion de l'environnement
Karen Prince

On peut communiquer avec les membres en passant par l'annuaire électronique du gouvernement fédéral, à l'adresse http://canada.gc.ca/search/direct500/.

Annexe II :

Ministères et organismes fédéraux ayant contribué au rapport Progrès en matière de prévention de la pollution 2001–2002

Environnement Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agence canadienne de développement international
Centre de recherches sur les communications du Canada *(première année de participation)*
Développement économique Canada
Pêches et Océans Canada
Affaires étrangères et Commerce international Canada
Santé Canada
Développement des ressources humaines Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Défense nationale
Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Statistique Canada
Transports Canada
Diversification économique de l'Ouest Canada

On peut consulter le présent rapport sur Internet à l'adresse http://www.ec.gc.ca/p2progress.

Remerciements

Comité directeur chargé de la préparation du rapport

Lynne Robinson-Lewis, présidente, Environnement Canada

Michelle Gatt, Environnement Canada

Pierre Laplante, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Debbie Wallace, Environnement Canada

Karen Prince, Santé Canada

Sean Baptiste, Défense nationale

Le présent rapport a été préparé par le Centre canadien pour la prévention de la pollution, d'après les présentations et les recommandations de différents ministères du gouvernement du Canada.

Dans le présent rapport, toute mention d'un produit, d'un procédé ou d'un service commercial particulier par son appellation commerciale, sa marque de commerce, le nom du fabricant ou autre ne constitue pas une acceptation par le gouvernement du Canada ou par le Centre canadien pour la prévention de la pollution.

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*. Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficience dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le **programme Choix environnemental**[M] (PCE). Le symbole officiel de certification du programme– l'**Éco-Logo**[M]—évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental**[M], veuillez visiter son site Web à l'adresse **www.environmentalchoice.com** ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

La Division de l'innovation et de la mise en oeuvre de la LCPE d'Environnement Canada est fière d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental**[M] et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis*, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse **epspubs@ec.gc.ca**. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à **www.ec.gc.ca**.

Notes :